



**HAL**  
open science

## Jacques Villard et Élisabeth Buyer : le temps des veloutiers dans les Monts du Lyonnais

Hélène Doladille-Gaudin

► **To cite this version:**

Hélène Doladille-Gaudin. Jacques Villard et Élisabeth Buyer : le temps des veloutiers dans les Monts du Lyonnais. Histoire. 2020. dumas-03017805

**HAL Id: dumas-03017805**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03017805>**

Submitted on 21 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

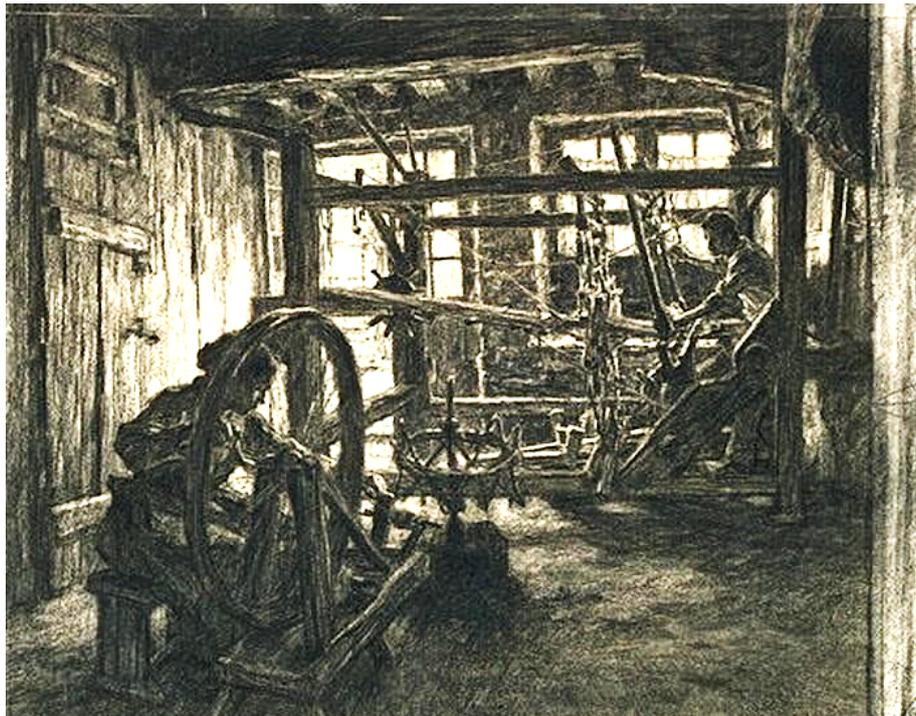


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



DU de Généalogie et d'Histoire des Familles  
Année 2019-2020 - Section à distance  
Directeur de Recherche : Stéphane Cosson  
Mémoire individuel d'Hélène Doladille

# *Jacques Villard et Elisabeth Buyer*



*Le temps des veloutiers dans les  
Monts du Lyonnais*

## Remerciements

Passionnée d'histoire depuis toujours, c'est mon Papa qui a déclenché mon attachement à celle de ma famille en partageant avec moi tout ce qu'il avait appris, tout au long de sa vie, sur ses origines. Cet orphelin de père à 2 ans, a très certainement tenté de compenser cette absence par cette quête, et la tradition familiale est riche en histoires et en anecdotes qui se transmettent depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle (souvent étayées de documents écrits, quelle chance !). Cette formation devait me permettre d'approfondir ses recherches, projet que je ne concevais pas de mener sans lui. Il s'en est allé malheureusement quelques jours après mon admission au DU. C'est lui que je remercie en premier lieu, et à qui je dédie ce document.

Merci aussi

- A tous les enseignants de l'équipe pédagogique de ce DU
- Et particulièrement à Monsieur Stéphane Cosson, notre professeur de Généalogie, pour la qualité des ses cours, moins magistraux que riches en échanges, pour son soutien, sa disponibilité, son humour
- A la mairie et à la bibliothèque de Rontalon
- Aux Archives Départementales du Rhône
- A mon mari et mon fils, pour leur soutien et leur infinie patience
- Et bien sûr, un grand merci à Thérèse, sans qui tout cela aurait été bien plus difficile, et je n'oublie pas sa fille Gabrielle, pour son soutien et sa grande curiosité, qui m'ont permis de bien avancer.

# Sommaire

## INTRODUCTION

1. Objet de la recherche .....page 4
2. Les consignes .....page 4
3. Le confinement .....page 4
4. Mon engagement .....page 5

## MÉTHODOLOGIE

1. Le choix du couple .....page 6
2. Les bornes temporelles ..... page 6
3. Les sources ..... page 7
4. L'identification des individus ..... page 8
5. L'arbre ..... page 9

## 1ère PARTIE : Se situer

1. Un peu de géographie ..... page 10
2. Un peu d'histoire ..... page 11

## 2ème PARTIE : Jacques Villard et Elisabeth Buyer

1. Jacques et sa famille ..... page 15
2. Elisabeth et sa famille ..... page 20
3. Le couple, les veloutiers de l'âge d'or ..... page 22

## 3ème PARTIE : les ascendants

1. François Villard et Gasparde Chanavat ..... page 45
2. Simon Villard et Françoise Ferlay ..... page 51
3. Jean Villard et Étienne Rivoire ..... page 60
4. Simon Villard et Pierrette Fournel ..... page 62
5. Claude Villard et Jeanne Declérieux ..... page 66

## 4ème PARTIE : les descendants

1. Jean-Marie Villard et Louise Véricel ..... page 69
2. Jean-Benoît Villard et Jeanne Jacoud ..... page 74
3. Thérèse Villard et Francis Gaudin ..... page 80

Et maintenant ? .....page 84

## Bibliographie

# INTRODUCTION

## 1- Objet de la recherche

L'élaboration de ce mémoire fait partie intégrante du Diplôme Universitaire de Généalogie et d'Histoire des Familles proposé par l'Université de Nîmes.

L'objet de la recherche consiste à réaliser l'histoire d'un couple du XIX<sup>ème</sup> siècle dans son espace socio-temporel.

## 2- Les consignes

Le point de départ est extrêmement précis : le couple choisi doit s'être marié entre 1833 et 1842.

A partir de ce couple central, il conviendra :

- De les présenter avec leurs parents et leurs frères et sœurs
- De choisir un de leurs enfants et de présenter sa famille (son conjoint et ses enfants, les parents et les frères et sœurs du conjoint)
- De choisir un enfant de cet enfant et de le présenter de la même manière, en descendant le plus bas possible dans la limite de la loi des archives
- De choisir un des parents du couple principal et de remonter la branche le plus haut possible, en présentant à chaque fois l'individu (enfants, conjoint, parents du conjoint, frères et sœurs du conjoint).

Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal.

Le mémoire devra produire au moins un document de chaque type :

- Cadastre
- Recensement
- Notaire
- Armée
- Hypothèques
- Succession
- État civil
- Archives religieuses.

Et enfin, les sources devront être clairement indiquées.

## 3- Le confinement

Enfin, un petit mot sur les conditions très particulières d'élaboration de ce mémoire, dans cette étrange période de confinement dû à l'épidémie de Covid19.

J'ai eu la chance de pouvoir me rendre aux Archives Départementales du Rhône juste avant leur fermeture mi-mars, j'ai ainsi pu réunir l'ensemble des documents demandés.

Mais confrontée par la suite à l'analyse desdits documents, la généalogiste débutante que je suis n'est pas entièrement satisfaite : je réalise à présent qu'il me manque des documents importants pour la compréhension de tel contrat de mariage ou de tel testament, ou des cadastres ... Tout est imbriqué, et lorsqu'il manque un élément, la frustration est bien là.

Mais la date de réouverture des Archives tendant régulièrement à s'éloigner, je devrai certainement me contenter de faire avec ce que j'ai déjà.

Cela explique, dans ce document, l'emploi de quelques phrases du type "je me promets de vérifier ce point aux Archives dès que je le pourrai", ou "encore un élément que je trouverai certainement aux Archives", etc.

A la fin du mois de mai, un mail m'informe de la réouverture, très partielle, des Archives Départementales à compter du 2 juin ... mais en invitant "*tous les lecteurs qui peuvent attendre encore quelques semaines avant de consulter des documents à ne pas se précipiter*".

Concrètement, la salle sera ouverte 3 jours par semaine, sur rendez-vous seulement, et sur réservation (des personnes et des documents), pour 8 lecteurs par jour, avec des priorités :

- Généalogiste professionnel
- Membre d'une étude notariale effectuant des recherches dans ce cadre
- Agence d'urbanisme, géomètre ou agence immobilière dans le cadre d'une recherche professionnelle
- Travail universitaire : master ou doctorat
- Recherche personnelle.

Monsieur Cosson nous ayant indiqué dans un mail fort sympathique que cette situation particulière serait prise en compte dans l'évaluation de nos mémoires, je décide de "passer mon tour", car de plus, l'idée de me rendre en plein centre de Lyon en transports en commun ne me plaît guère.

Je pense avoir assez d'éléments pour élaborer une belle histoire.

## 4- Mon engagement

Je soussignée, Hélène Doladille, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

## 1. Le choix du couple

Le choix définitif de mon couple n'était pas d'emblée, une évidence.

Ladite évidence était d'écrire l'histoire d'un de mes ancêtres paternels et de la restituer à mon Papa. Les dates devaient très certainement correspondre à notre ancêtre Victor "descendu" de Lozère et épousant en Arles la provençale Marie Magdelaine ... ce que mon papa considérait un peu comme le début de notre histoire.

Hélas ! Victor a épousé Marie-Magdelaine en 1852, année beaucoup trop éloignée de la décennie de la consigne.

Je cherche du côté de ma grand-mère paternelle et des Hautes-Alpes, mais là encore, aucun mariage ne correspond.

Du côté de ma Maman en Savoie ? Pas de chance, la situation est identique.

Je me tourne alors du côté de mon mari. L'histoire paternelle est délicate, avec des différents familiaux qui ont conduit à la rupture des liens avec le papa.

Qu'en est-il du côté de sa maman, Thérèse Villard ? Ma belle-mère est originaire de Rontalon, cette petite commune toute proche de son lieu de vie actuel ... et aussi du nôtre. Côté pratique, cette proximité me paraît de bon augure.

Mais vais-je enfin trouver un couple marié dans la bonne décennie ?

Oui !

Arrière-grands-parents de Thérèse, Jacques Villard et Élisabeth Buyer, mariés en 1839 à Rontalon constitueront bien les personnages centraux de cette saga généalogique.

## 2. Les bornes temporelles

La borne temporelle de l'ascendance ne se choisit pas : on doit remonter le plus loin possible.

Pour bénéficier d'une cohérence patronymique, je décide, de procéder à l'ascendance agnatique des Villard, c'est à dire choisir à chaque fois le père de l'individu précédent.

Je peux faire de même avec la descendance, car ce sera le fils, puis le petit-fils de Jacques et Élisabeth qui donneront naissance à Thérèse et sa fratrie.

Thérèse sera donc l'exception, et cela ne me déplaît pas d'achever l'histoire avec la gent féminine.

Ce choix me permet par ailleurs de respecter la loi de communicabilité des documents d'archives des personnes en vie de moins de 75 ans.

### 3. Les sources

Le choix de mon couple central n'avait été possible qu'après discussion avec **Thérèse** et identification précise de ses ascendants immédiats, parents et grands-parents. Pour obtenir les premières dates, je m'étais rendue sur la tombe du cimetière de Rontalon, où sont inhumés son grand-père, ses parents et ses frères et sœurs décédés enfants. Cela m'a donné les premiers éléments d'identification dans une période riche en prénoms homonymes.



La recherche s'est poursuivie de manière très classique sur le site des Archives Départementales du Rhône, dans les registres d'État civil, paroissiaux, de recensement ... puis sur place, pour les documents non accessibles en ligne : cadastre, hypothèques, actes notariés ... jusqu'à la fermeture des AD pour cause de confinement.

Et enfin, une nouvelle rencontre avec **Thérèse** m'a permis d'écrire sa propre histoire, de son enfance à nos jours. Ce qui explique que la dernière partie de ce mémoire repose plus sur son récit que sur des documents, d'ailleurs très peu accessibles en regard de leur jeunesse.

Mais cela a été, de loin, la partie la plus intéressante et la plus émouvante de ma recherche.

#### Les règles de transcription

J'ai choisi, pour transcrire les documents anciens, de respecter les règles prescrites par nos professeurs de paléographie Jean-François Viel et Boris Deschanel, dont voici les principales :

- Respect rigoureux de la graphie du document, en évitant la modernisation du texte et en conservant l'orthographe de l'original (exemple : le verbe "estre" ne devient pas "être").
- Les abréviations doivent être développées.
- La ponctuation, les capitales et les minuscules sont rétablies en suivant les règles actuelles.
- L'accentuation et les signes graphiques sont modifiés afin de respecter les normes actuelles ... mais en accentuant seulement la dernière syllabe : "depart" reste inchangé, mais "arrivee" devient "arrivée". De même, on rétablit l'accent grave sur la préposition "à", pour bien faire la distinction avec l'auxiliaire avoir.

Ceci explique la présence d'apparentes fautes d'orthographe, mais qui ne sont que le respect de la graphie du document original.

## Petit glossaire

- AD : Archives départementales
- AD69 : Archives départementales du Rhône
- AD42 : Archives départementales de la Loire
- AM : Archives Municipales
- BMS : Baptêmes - Mariages - Sépultures
- RP : Registres Paroissiaux
- RC : Registres Civils
- DS : Déclaration de succession
- NMD : Naissances, Mariages, Décès.

## 4. L'identification des individus

Pour identifier facilement les individus de l'arbre, j'utilise une double numérotation

### La numérotation ascendante Sosa-Stradonitz

Elle est utilisée pour identifier les ancêtres de la personne dont on fait l'ascendance, appelée le "de cujus". C'est donc **Jacques**, qui porte le n°1.

→ Son père porte le n°2, sa mère le n°3

→ Son grand-père paternel le n°4, sa grand-mère paternelle le n°5, son grand-père maternel le n°6, sa grand-mère maternelle le n° 7 ...

→ Sauf pour le n°1, un chiffre pair désigne donc toujours un homme, un chiffre impair une femme

→ Le numéro du père est le double de celui de son enfant

→ Le numéro d'une femme est celui de son mari + 1

→ Le numéro d'une mère est le double de celui de son enfant + 1.

### La numérotation descendante d'Aboville

Pour identifier les descendants, j'utilise la numérotation descendante d'Aboville, associée à la numérotation Sosa.

**Jacques** porte le Sosa 1, ses enfants portent le n°1 + le numéro dans la fratrie. Ses petits-enfants ont le numéro du parent + le numéro dans la fratrie, et ainsi de suite. Je trouve très pratique de pouvoir identifier au premier coup d'œil le rang des individus dans l'ordre chronologique des naissances. Dans cette numérotation, les conjoints ne sont pas numérotés.

### Le code couleur

En raison du nombre important d'homonymes rencontrés dans les familles (collatéraux, oncles et tantes, cousins et cousines, aïeux ...), j'ai décidé en outre d'identifier dans le texte les individus dont je retrace l'histoire par un code couleur.

Les ascendants et descendants choisis seront ainsi distingués : **François Villard**.

Les époux ou épouses le seront ainsi : **Francis Gaudin**

François Villard Sosa 32  
et Gasparde Chanavat Sosa 33  
*Mariés le 3 février 1671*

Simon Villard Sosa 16  
et Françoise Ferlay Sosa 17  
*Mariés le 24 janvier 1702*

Jean Villard Sosa 8  
et Étienne Rivoire Sosa 9  
*Mariés le 17 novembre 1733*

Simon Villard Sosa 4  
et Pierrette Fournel Sosa 5  
*Mariés le 13 avril 1779*

Claude Villard Sosa 2  
et Jeanne Declérieux Sosa 3  
*Mariés le 16 juin 1809*

## L'arbre

Jacques Villard Sosa 1  
et Élisabeth Buyer  
*Mariés le 12 juin 1839*



Jean-Marie Villard Sosa-d'Aboville 1.3  
et Louise Véricel  
*Mariés le 23 août 1879*

Jean-Benoît Villard Sosa-d'Aboville 1.3.9  
et Jeanne Jacoud  
*Mariés le 19 mai 1922*

Thérèse Villard Sosa-d'Aboville 1.3.9.7  
et Francis Gaudin  
*Mariés le 21 avril 1951*

## 1ère PARTIE

### Rontalon, dans l'espace et dans le temps



#### 1- Un peu de géographie : un bien bel endroit

Située aux portes des Monts du Lyonnais, Rontalon s'installe à 30 km au sud-ouest de Lyon, dans les Coteaux du Lyonnais. Aujourd'hui, le terme de Monts du Lyonnais se réduit aux territoires du massif les plus élevés en altitude, mais à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, cette bourgade était bien localisée dans les Monts, et l'habitude est restée. C'est donc cette appellation que j'ai choisie d'utiliser, pour être plus proche de **Thérèse** et de ses ancêtres.

La commune compte 73 lieux-dits dont les plus importants sont ceux où ont vécu **Jacques**, **Élisabeth** et ses parents, puis leurs enfants et petits-enfants : Tiremanteau et Le Niguet.

Rontalon s'étend sur 1267 hectares, et son altitude varie entre 377 et 820 mètres ; Tiremanteau et le Niguet se situent à environ 650 mètres d'altitude, les hivers y étaient rudes et la neige persistante, particulièrement lorsque la "Burle", ce vent du nord glacial, obligeait à "*bien remonter (tirer) le col de son manteau*", comme le raconte Thérèse en riant.



## 2- Un peu d'histoire

Pour étudier et comprendre l'histoire de Rontalon, j'ai épluché plusieurs numéros de l'Araire, notamment le n°95 : "Rontalon, 1000 ans d'histoire".

Comme indiqué sur leur site Internet <http://www.araire.org/>, l'Araire est une association visant la recherche sur L'Histoire, l'Archéologie et le Patrimoine en Pays Lyonnais. Depuis sa fondation en 1970, elle édite des revues trimestrielles, abrite un centre de documentation, et depuis 1982 est propriétaire d'une maison d'exposition à Yzeron, que nous retrouverons à l'occasion de notre voyage dans le temps. Sa revue trimestrielle constitue un lot de plus de 15000 pages de publications sur le Pays Lyonnais.

Plus précisément, l'objet de l'Association vise l'étude et la publication de travaux, de recherches et de découvertes :

- Exploration de tout type d'archives pour approfondir les connaissances
- Chantiers de sondage et de fouilles avec autorisation des autorités compétentes
- Recherche sur les coutumes et traditions locales, les parlers, les mœurs, les habitudes, modes de vie, savoir-faire ...

### Toponymie : un bien drôle de nom !

Le nom de Rontalon reste un mystère.

Il apparaît dans une charte de 984, qui dénombre les possessions de l'église de Lyon sous la forme "[Ecclesia de Rantalone](#)". Ce terme ne correspond à aucun radical latin connu et ne peut être rapproché des noms des propriétaires gallo-romains qui léguaient leur nom à leur domaine comme Socius à Soucieu, Maximius à Messimy ou Nerius à Vaugneray. Aucun rapport non plus avec le nom des saints qui servaient à baptiser de nombreux villages de la région.

Rontalon est donc un toponyme pré romain, ou gaulois, ou celte, mais inconnu.

On peut le rapprocher des noms de rivières locales (Yzeron, Garon), d'étymologie prélatine, seule certitude de l'antiquité du lieu, qui précède l'installation des Romains sur ce sol.

Au Moyen-Âge, le nom de Rontalon apparaît à Lyon, dont un quartier portait le nom de "[Port-Rontalon](#)", sur les bords de Saône, lieu sur lequel les "[Rontalonario](#)" vendaient leurs fruits de très grande qualité, notamment des pommes, qui constituaient une véritable référence.

Dans les archives de l'abbaye d'Ainay, il apparaît au 14<sup>ème</sup> siècle une famille Rontalon : Stéphane Rontalon, tenancier du pressoir (torculator), citoyen de Lyon où il était installé, avait pris le patronyme de son village.

[Jacques](#) et [Élisabeth](#) habitent donc le hameau de [Tiremanteau](#) (parfois Tiremantel) : c'est un ancien lieu de passage très fréquenté sur le grand chemin reliant Lyon à Saint-Symphorien-le-Château, ayant succédé à une voie romaine.

Le hameau doit tirer son nom des nombreux voleurs qui guettaient les passants pour les dévaliser. En vieux français, les rôdeurs de nuit qui volaient les manteaux portaient le nom de "tire-laine".

Nous l'avons vu, certains, comme **Thérèse**, préfèrent cette autre explication : ils pensent que ce lieu très froid et exposé plein nord doit son nom à la bise qui faisait voler les manteaux des voyageurs.

Les habitants de Rontalon, les Rontalonnais et les Rontalonnaises, sont aussi surnommés les **Alanqués**, c'est-à-dire **Les Penchés** : il semble que ce sobriquet est dû à la forte déclivité de la commune.

... mais **Thérèse** ne peut me confirmer cette explication.

## Un blason qui raconte (presque) tout

Il est né grâce à l'association "Rontalon : Cultures et Traditions", fondée en 1987 pour dépoussiérer l'histoire du village à la suite de la découverte d'une hache en pierre polie enfouie depuis 5000 ans et voisinant avec des fragments de tuiles romaines d'un passé beaucoup plus récent.

Une histoire reconstituée en fouillant dans les archives paroissiales, municipales ou départementales, sans négliger la mémoire collective qui a colporté autant de légendes que de réalité.

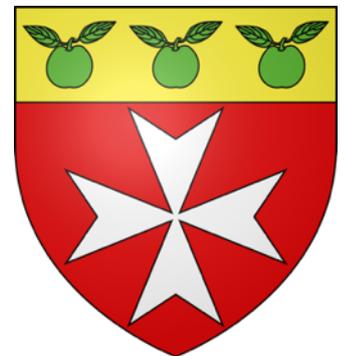
### Une illustration qui se veut fidèle à l'Histoire.

Il marque la présence et l'influence très forte des Chevaliers de Malte dans l'origine même du village, jetant les premières bases d'une vie organisée, même s'il reste peu de vestiges de leur passage.

Il montre le dynamisme de l'agriculture qui reste l'activité principale de Rontalon. De la diversité des productions locales, c'est bien la pomme qui fait la renommée du village, principalement à Lyon à la fin du XVIIIème siècle. Produites sur un terroir de qualité, par des hommes de savoir-faire, conservées en cave jusqu'en mai-juin, ces pommes étaient recherchées par les consommateurs à tel point que les marchands de pommes furent donc appelés "**Rontalonnairo**" sur la place de Lyon, tant le nom de Rontalon était lié aux pommes qu'ils exportaient.

*"De gueules, à la croix de Malte d'argent, au chef d'or chargé de 3 pommes feuillées de sinople"*

Homologué par la Commission départementale d'Héraldique le 13 janvier 1993, il trouve sa place sur les édifices publics et les documents administratifs.



## Les métiers d'antan

J'ai trouvé à la bibliothèque du village le Bulletin municipal de Rontalon n°30 de 2017 "**Rontalon Horizons**", lequel comporte un très beau dossier "**Commerce et artisanat d'antan**", dans lequel je me suis plongée avec délices.

J'y ai appris qu'autrefois, le village, (comme beaucoup d'autres), pouvait vivre presque en autarcie : "*Une interdépendance existait entre certains métiers : le cordonnier (bottier), le bourellier (personne qui fait, vend ou répare des harnachements d'animaux de trait et divers articles de cuir : sacs, courroies) dépendaient du tanneur, du corroyeur (ouvrier qui apprête le cuir, les peaux), lui-même trouvant sa matière chez le paysan. Le charron (artisan ou ouvrier*

*qui construit et répare les trains des véhicules à traction animale) dépendait du bûcheron, du scieur de long qui lui préparait ses planches, du forgeron (maréchal-ferrant) qui lui forgeait ses pièces métalliques, les cercles de roues. Le tisserand dépendait de la tisseuse..."*

Le village comptait en 1895 : 2 cordonniers, 1 galocheur-sabotier, 2 charrons, 2 maréchaux-forgerons, 1 menuisier, 1 horloger, 2 vigneron, 1 coiffeur, 3 tailleurs et des couturières modistes, brodeuses, lavandières, 1 maçon, 1 marchand de bestiaux, 1 plombier-zingueur, 2 charcutiers, 3 boulangers, 6 épicerie, 1 mercière, 3 cafés, 1 hôtel-restaurant, 4 transporteurs (dont 1 voiturier) et 1 transporteur-marchand de charbon.

Tous les artisans pratiquaient une petite agriculture en complément de leur métier ou tissaient le velours à leur domicile (environ 70 métiers). On comptait également quelques paysans tenant du bétail dans le village. Il existait aussi un petit artisanat temporaire et alternatif : vanniers (artisan du tressage de végétaux à tiges flexibles), tâcherons (ouvriers effectuant des travaux payés à la tâche dans les exploitations), bûcherons, bergers, apiculteurs, commis de ferme à l'année et à la journée, tueurs de cochon, charcutiers, un meunier à farine (sur le lieu de Fondrieu) et un autre à huile (sur le lieu de La Tuilière), un carrier.

Mais l'artisanat emblématique de Lyon et de sa région au XIX<sup>ème</sup> siècle reste le tissage de la soie et du velours.

Jacques était tisserand et propriétaire cultivateur, et Élisabeth était veloutière, je vous parlerai de ce très bel artisanat un peu plus loin dans l'histoire de notre couple.

## Petite chronique municipale

Ce précieux n°95 de l'Araire m'offre quelques extraits de délibérations du Conseil municipal entre 1826 et 1906, reflet d'une vie quotidienne ponctuée de grandes réalisations.

**Dans le quotidien**, j'apprends qu'en 1841, monsieur le Préfet demande qu'on lui repère le nombre de vaccinations sur la Commune.

Le 14 novembre 1844, suite à plusieurs plaintes sur l'ouverture illimitée des nombreux cabarets, "vu que la jeunesse et les domestiques qui fréquentent ces lieux rentrent trop tard et que les désordres sont fréquents", le Maire arrête que "les cabarets seront fermés à 10 heures du soir".

En 1883, la commune fait l'acquisition d'une pompe à incendie.

Le 3 février 1884, le délégué des débitants de boisson de la commune demande qu'une nouvelle foire soit établie chaque année, le lundi de la vogue fixée le dimanche le plus près du 14 septembre.

Le 24 août 1894, les agents voyers proposent la pose de plaques indicatrices à l'intersection des chemins vicinaux n° 4 et 9 pour la somme de 18 francs.

En 1839, c'est le début de la construction du cimetière actuel, qui ne s'achèvera vraiment qu'en 1873, après une décision d'agrandissement en 1869.

Dans les années 1860, c'est la création d'un Bureau de Bienfaisance, ancêtre du Bureau d'Aide sociale, dirigé par un Conseil que président le Maire et le curé. Il fonctionne essentiellement avec des dons et des legs.

## **Les grandes réalisations**

### *Les routes*

C'est l'époque des constructions de nombreuses routes, de réparations de ponts, d'amélioration et de rectification de chemins vicinaux, permettant aux habitants d'exporter leurs denrées sur Lyon.

### *Les écoles*

Feue Mademoiselle Genoux lègue par testament en date du 4 février 1847 à la commune de Rontalon :

- Une maison dite "le château de Rontalon", avec dépendances et objets mobiliers, le tout estimé à 11500 francs, pour faire établir une école
- La somme de 16000 francs pour l'entretien de cet établissement
- La somme de 2000 francs pour l'agrandissement de l'église et les pauvres de la commune
- 200 francs pour être distribués en blé
- 4000 francs pour les charges énumérées dans le testament.

Quand on compare ces sommes au budget communal de 852,56 francs en 1839, au traitement de l'instituteur de 200 francs annuels et à la location de la maison de l'école de 100 francs, on comprend l'importance de ce leg, qui sera d'ailleurs contesté par la famille. Mais la commune, défendue par Maître Vachez, avocat à Lyon, aura gain de cause.

Le 23 mars 1863 marque le projet de construction d'une école de garçons de 2 étages. Le 10 février 1876, la commune demande une subvention pour la création d'un dortoir pour y accueillir l'hiver, les élèves les plus éloignés ; l'instituteur se chargerait de la surveillance et de la nourriture des élèves.

En 1868, l'école de filles n'a qu'une institutrice pour 64 élèves, et le château dans lequel est installée l'école menace ruine.

Sur la propriété léguée par Mademoiselle Genoux, la commune construit une nouvelle école de filles, dont la réception aura lieu le 20 mars 1879.

### *L'église*

Le 13 octobre 1867, le Conseil municipal, considérant :

- Le mauvais état de l'église et du clocher
- L'insuffisance de l'église à contenir les paroissiens et à procéder décemment à l'exercice du culte
- Le vœu depuis longtemps exprimé et sans cesse renouvelé de la population à posséder enfin une église convenable
- Les sacrifices généreux et volontaires que se sont imposés les habitants pour cette louable entreprise malgré le déficit de la dernière récolte ...

Le Conseil municipal adopte et approuve à l'unanimité le projet de construction d'une nouvelle église à Rontalon.

## 2ème PARTIE : Jacques et Elisabeth Buyer

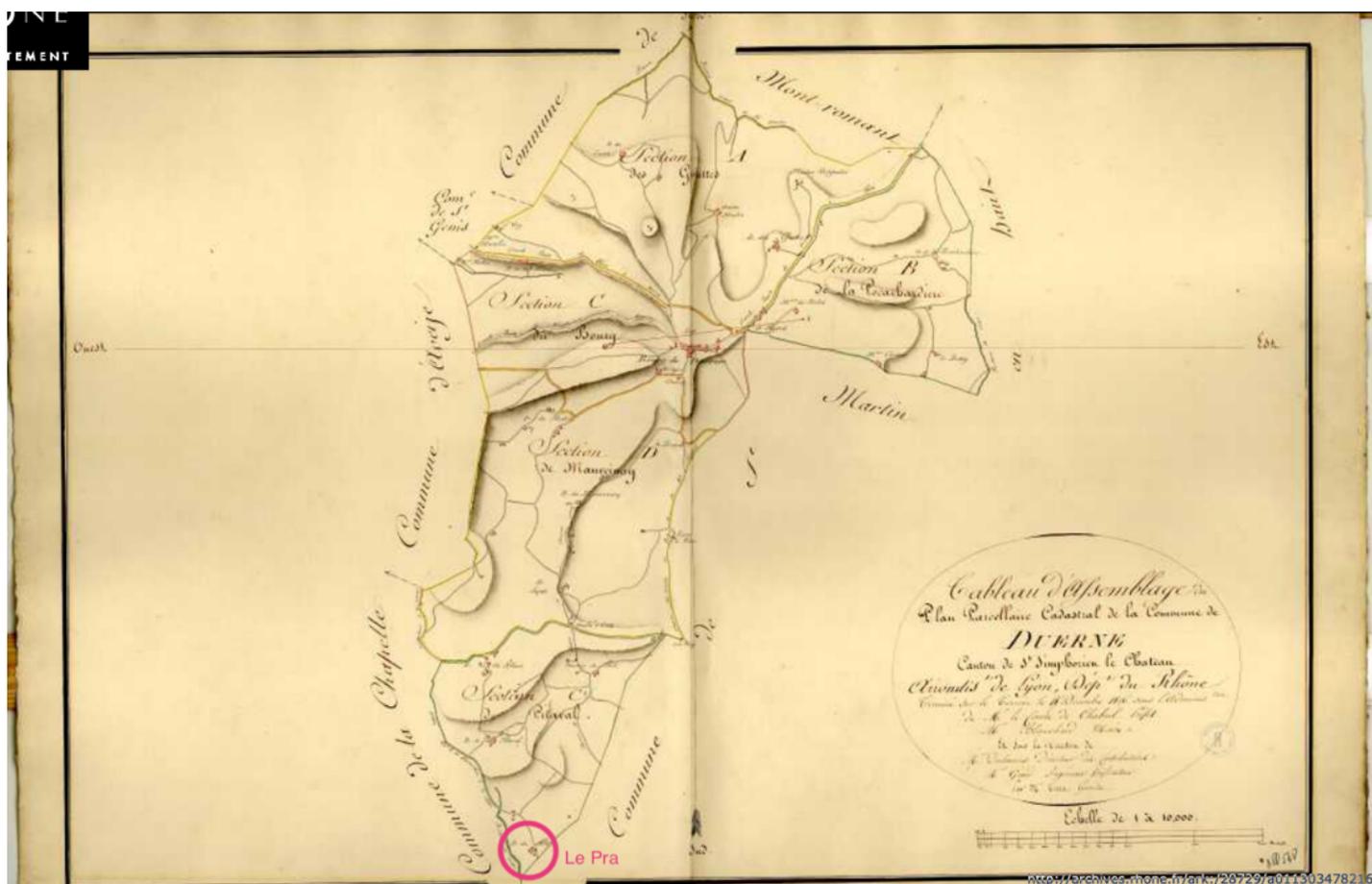
Sosa 1

### 1- Jacques et sa famille

Jacques est né le 18 octobre 1810, "au lieu du Pra, hameau de Duerne", une commune sise à 13 kilomètres au Nord-Ouest de Rontalon, au cœur des Monts du Lyonnais.

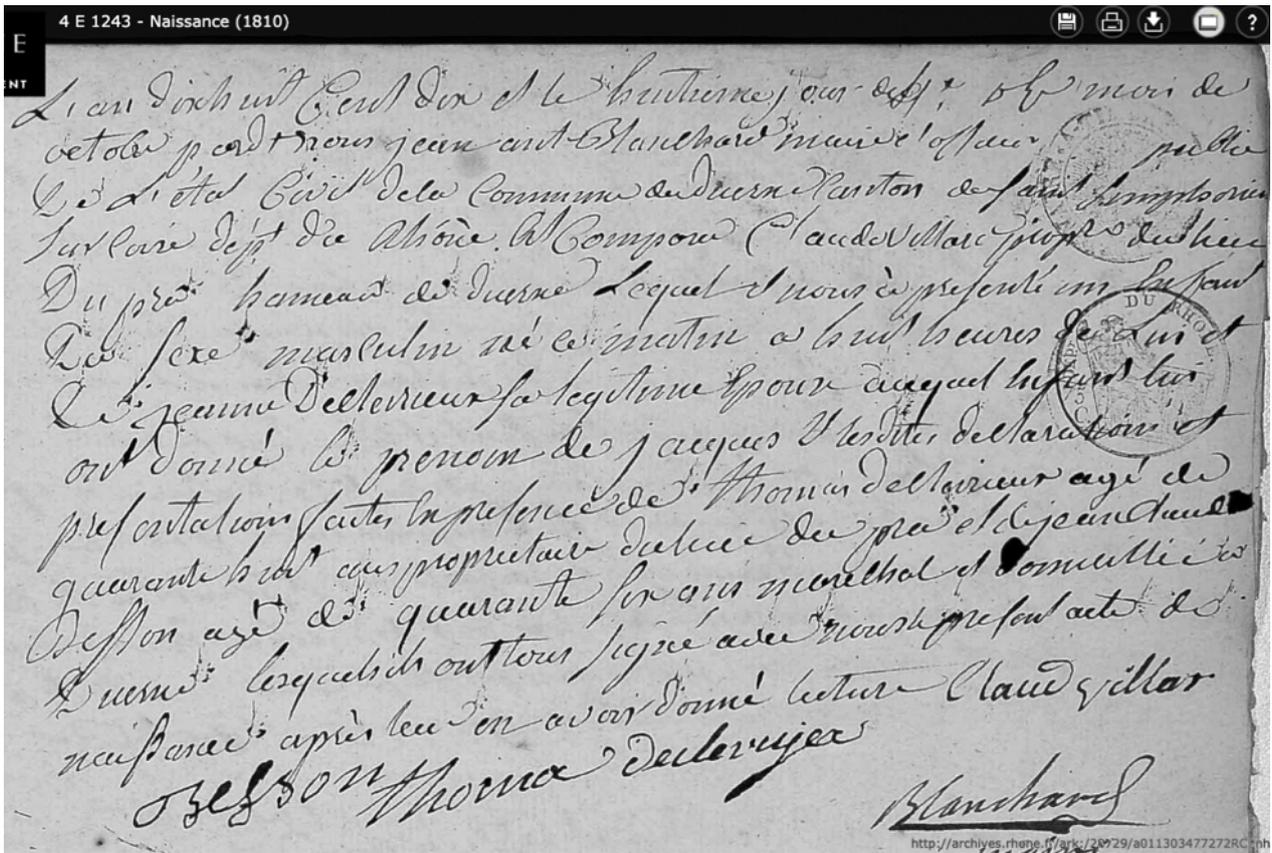
En consultant le cadastre, je m'aperçois que ce hameau est très éloigné du bourg, à l'extrémité sud de la commune.

Voici le plan d'assemblage du cadastre de Duerne en 1816 ([AD69 Cadastre Plan d'assemblage - 3P2602](#))



Le Pra se situe bien aux confins de la commune, tout proche de la commune de La Chapelle à l'ouest, et de celle de Saint-Martin-en-Haut, à l'est. D'ailleurs depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce hameau est rattaché à Saint-Martin-en-Haut et s'écrit Le Prat.

Voici l'acte de naissance de **Jacques** (AD69 Naissances Duerne 1810 - 4E1243)



#### Transcription :

L'an dix huit cent dix et le huitiesme jour oct(obre) ... mois de octobre, par d(evan)t nous, Jean Ant(oine) Blanchard, maire officier public de l'état civil de la commune de Duerne, canton de Saint Symphorien sur Coise, dép(artement) du Rhône, ont comparu Claude Villard, prop(iétaire) du lieu du Pra, hameau de Duerne, lequel il nous a présenté un enfant de sexe masculin né ce matin à huit heures, de lui et de Jeanne Declerieux, sa legitime epouse, auquel enfant lui ont donné le prénom de Jacques (...) les dites declarations et presentation faites en presence de Thomas Declerieux, agé de quarante huit ans, propriétaire du lieu du Pra et de Jean Claude Besson, agé de quarante six ans, marechal et domicilié à Duerne, lesquels ils ont tous signé avec nous le present acte de naissance après leur en avoir donné lecture.

Signé, Claude Villard  
Besson Thoma Declerieux  
Blanchard, maire

#### Les parents et la fratrie

Les parents de **Jacques**, **Claude Villard** et **Jeanne Declérieux** ont tous les deux 28 ans le jour de sa naissance, je relève le paraphe paternel au bas de l'acte.

Je reviendrai sur l'histoire de ce couple dans l'ascendance de Jacques, je vais ici simplement vous présenter leurs enfants.

Malgré ses 28 ans, le mariage de **Claude** avec **Jeanne** est pour l'époux le second. En premières noces, il a en effet épousé Antoinette Dumont le 26 janvier 1807 à Duerne (*AD 69 Mariages Duerne 1807 - 4E1243*), mais celle-ci décède prématurément le 22 octobre 1808 à l'âge de 26 ans (*AD69 Décès Duerne 1808 - 4E1248*), moins d'un an après la naissance de leur fils Jean-Pierre.

Pour reconstituer la fratrie de **Jacques**, j'ai consulté toutes les tables décennales des naissances de la commune de Rontalon depuis l'année du mariage, jusqu'à l'année du décès du dernier vivant du couple : **Claude** en 1854.

**Jeanne** étant décédée 6 ans auparavant, j'ai aussi consulté les tables décennales des mariages au cas où **Claude** se soit remarié à la fin de sa vie, ce qui fut le cas, mais il n'y a pas eu d'enfants.

J'ai donc relevé toutes les naissances "Villard", "Villars", "Vilard", "Vilars"... (une bonne quarantaine pour ce patronyme !), puis, les ai vérifiées dans les registres des naissances. Cette méthode est très chronophage, mais efficace pour ne "manquer personne".

Je peux ainsi vous présenter la fratrie de Jacques :

- Jean-Pierre, né le 10/12/1807 (*AD69 Naissances Duerne 1807 - 4E1243*), unique fils d'Antoinette Dumont.
- **Jacques**, né le 8 octobre 1810 (*AD69 Naissances Duerne 1810 - 4E1243*)
- Anne, née le 21 août 1812 (*AD69 Naissances Duerne 1812 - 4E1243*)
- Simon, né le 27 juin 1814 (*AD69 Naissances Duerne 1814 - 4E1243*)
- Jean-Pierre, né le 6 décembre 1816 (*AD69 Naissances Duerne 1816 - 4E1243*)
- Claudine Mathias, née le 15 novembre 1818 (*A69 Naissances Duerne 1818 - 4E1243*)
- Christophe, né le 1<sup>er</sup> février 1821 (*AD69 Naissances Duerne 1821 - 4E1243*)
- Jean-Claude, né le 28 janvier 1825 (*AD69 Naissances Duerne 1825 - 4E1243*)

Je note que le quatrième enfant porte le même prénom que le demi-frère né en 1807. Celui-ci serait-il décédé, et son père lui a-t-il donné le prénom de Jean-Pierre en hommage au grand (demi)-frère ? C'était une pratique assez courante, à une époque où la mortalité infantile restait élevée.

Voulant vérifier ce point, je consulte les tables décennales des décès à Duerne entre 1807 et 1816, année de naissance du second Jean-Pierre, mais sans succès ; par acquis de conscience, j'épluche tous les registres des naissances correspondants, mais sans plus de résultat, je peux supposer que le premier enfant était toujours vivant à la naissance de son petit demi-frère. Je pourrais éventuellement vérifier si le premier Jean-Pierre, à 9 ans, ne serait pas le parrain du second, mais les archives paroissiales n'étant pas numérisées, je n'effectuerai pas la démarche dans l'immédiat.

D'ailleurs, je retrouverai plusieurs fois cette pratique dans les ascendants et les descendants de **Jacques**.

J'augure que **Jacques** a grandi avec ses parents à Duerne, parce que ceux-ci sont présents sur cette commune à la date du premier recensement, en 1836 (*AD69 Duerne 1836 - 6M23*). Mais **Jacques** en est absent, et pour cause, à 26 ans, il est tisserand à Rontalon (*AD69 Recensement Rontalon 1836 - 6M19*).

J'aurai aimé trouver plus précisément la date de son installation à Rontalon, où il a certainement rencontré **Élisabeth**. Cela sera peut-être possible à la réouverture des AD et des mairies.

## Le parcours militaire

Je n'ai malheureusement aucune information sur le parcours militaire de **Jacques** : les tableaux de recensement du Rhône couvrent essentiellement la période 1870-1937, et les séries sont lacunaires entre 1819 et 1866, et même si les AD indiquent que les listes du tirage au sort couvrent la période 1817-1904, il n'existe rien pour 1830.

Le tableau de recensement m'aurait apporté des informations très intéressantes quant à sa taille, sa profession à 20 ans, son degré d'instruction.

Le registre matricule, avec sa partie *Signalement*, m'aurait fourni des données sur son physique, et indiqué aussi son domicile en 1830.

Tant pis, je creuserai le sujet pour son fils et son petit-fils, et reviendrai plus en détail sur le recrutement militaire.

## Les biens hérités

Méthode

Pour détecter les testaments, successions et partages éventuels, j'ai d'abord consulté en série 3Q les Tables Alphabétiques des Successions et Absences des cantons de rattachement des communes ; puis, les répertoires des notaires de ces mêmes cantons.

En cette période de confinement, je ne peux aller plus loin que la consultation des documents numérisés ... et lisibles, parce que cela n'est pas toujours le cas. Lorsque les Archives seront à nouveau accessibles, je pourrai alors y consulter les registres des notaires dont j'ai relevé les côtes. Et également, pour cette période, les Déclarations de Succession, et les Tables des testaments, donations et autres dispositions éventuelles.

La mère de **Jacques**, **Jeanne Declérieux**, est décédée le 17 juin 1849 à Duerne, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise (*AD69 Décès Duerne 1849 - 4<sup>E</sup>1248*).

Dans la Table Alphabétique des Successions et Absences 1844-1854 (*AD69 - 3Q47/330*), en date du 12 décembre 1849 (folio 50/181), je trouve la somme de 1600 francs qui échoit à son mari **Claude** ; mais les éléments de la dernière colonne sont illisibles. J'ai donc épluché les répertoires des notaires de Saint-Symphorien pour les années 1849 et 1850, mais sans succès.

**Claude Villard** est décédé le 20 mars 1854, également à Duerne (*AD69 Décès Duerne 1854 - 4<sup>E</sup>1249*).

Dans les Tables Alphabétiques des Successions et Absences (*3Q47/330 pour 1844-1854 et 3Q47/331 pour 1854-1864*) en date du 11 avril 1854, je trouve l'enregistrement d'une vente de meubles de 717 francs. La DS est datée du 7 septembre, les héritiers ne sont pas tous visibles.

Je ne distingue pas non plus "la Valeur du mobilier, argent, rentes et créances", c'est bien décevant. Je suis seulement sûre des "Revenus des Immeubles", 200 francs, et de leur situation, Saint-Martin et Duerne.

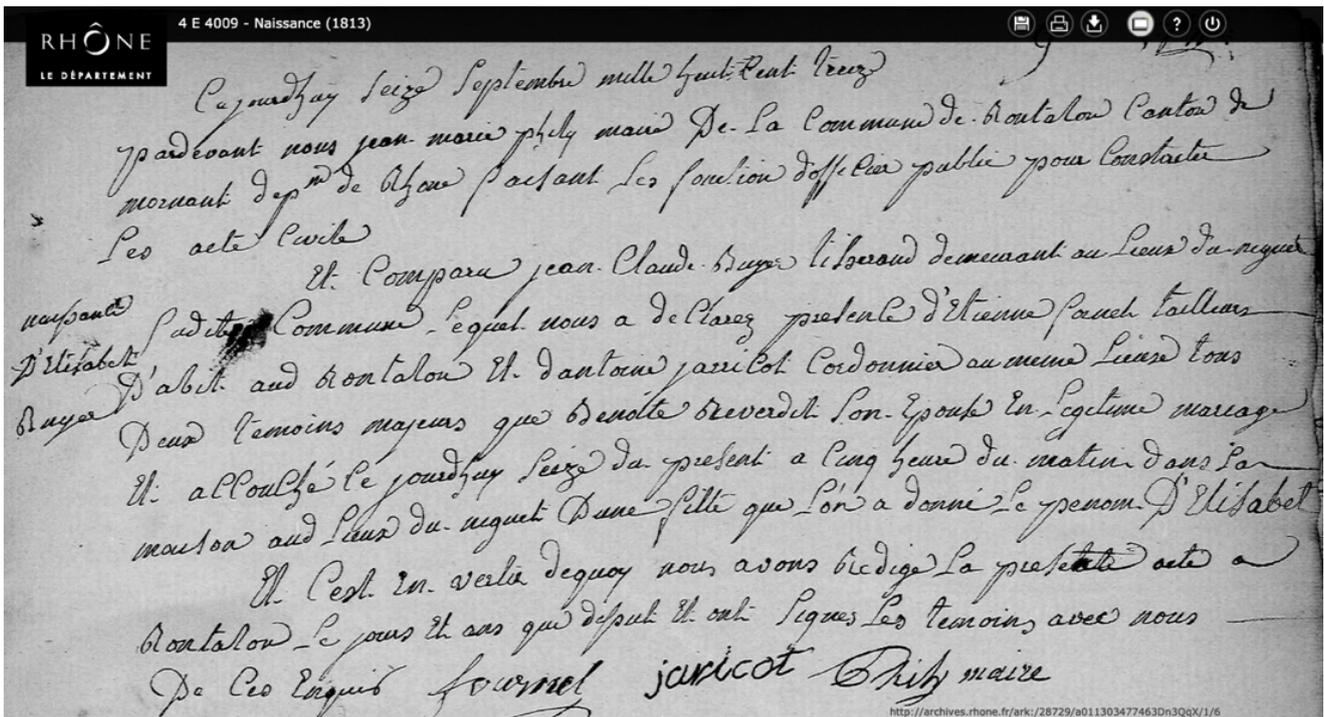


- La quittance par Christophe et Jean-Claude Villard demeurant tous deux à Lyon à Jean-Pierre Furnion demeurant à Lachapelle (AD69 Répertoire Notaire Passaquay 1847-1896 Saint-Symphorien-sur-Coise - 3<sup>E</sup>14392A).

Le registre des minutes de Maître Passaquay n'étant pas numérisé (AD69 3<sup>E</sup>14399), de même que les inventaires après décès (pas de côte), je ne peux aller plus loin pour le moment pour trouver le contenu de cet héritage.

## 2- Élisabeth et sa famille

Élisabeth est née le 16 septembre 1813 à Rontalon, au lieu du Niguet (AD69 Naissances Rontalon 1813 - 4<sup>E</sup>4009).



### Transcription :

Ce jourdhuy, seize septembre mille huit cent treize  
pardevant nous, Jean Marie Phily, maire de la commune de Rontalon, canton de  
Mornant, dep(artement) de Rhône, faisant les fonctions d'officier public pour constater  
les acte civile

et comparu Jean Claude Buyer, tisserand, demeurant au lieu du Niguet  
ladite commune, lequel nous a declarez presence d'Etienne Fournel, tailleur  
d'abit aud(it) Rontalon et d'Antoine Jarricot, cordonnier au même lieu, tous  
deux temoins majeurs, que Benoite Reverdit, son epouse en legitime mariage  
et accouché ce jourdhuy seize du present à cinq heure du matin dans la  
maison au lieux du Niguet, d'une fille que l'on a donné le prenom d'Elisabet.  
et c'est en vertu dequoy nous avons redigé la presente acte à  
Rontalon le jours et ans que dessus et ont signés les temoins avec nous  
de ces enquis.

Signé :  
Fournel  
Jarricot  
Phily, maire.

## La fratrie d'Élisabeth

Élisabeth est la cadette d'une fratrie de 10 enfants, tous nés à Rontalon du mariage de ses parents Jean-Claude Buyer et Benoîte Reverdit. J'ai bien sûr appliqué la même méthode que pour Jacques, tables décennales et registres des naissances pour la reconstituer :

- Claudine, née le 14 thermidor an 3 (2 août 1795) (*AD69 Naissances 1794-1795 - 4E 4009*)
- Claudine, née le 9 fructidor an 4 (27 août 1796) (*AD69 Naissances 1795-1796 - 4E 4009*)
- Jean-Claude, né le 17 frimaire an 6 (8 décembre 1797) (*AD69 Naissances 1797-1798 - 4E 4009*)
- Pierre, né le 19 ventôse an 8 (11 mars 1800) (*AD69 Naissances 1799-1800 - 4E 4009*)
- Floris, né le 17 brumaire an 11 (8 novembre 1802) (*AD69 Naissances 1802-1803 - 4E 4009*)
- Jeanne Marie, née le 21 vendémiaire an 13 (12 octobre 1804) (*AD69 Naissances 1804-1805 - 4E4009*)
- Grégoire, né le 30 juillet 1806 (*AD69 Naissances 1805-1806 - 4E 4009*)
- Clémence, née le 20 juin 1808 (*AD69 Naissances 1808 - 4E 4009*)
- Claude, né le 7 juillet 1810 (*AD69 Naissances 1810 - 4E 4009*)
- Élisabeth, née le 16 septembre 1813 (*AD69 Naissances 1813 - 4E 4009*)

Je note là encore le double prénom de Claudine : après vérification dans le registre des décès de Rontalon 1795-1796 (*AD69 - 4E4013*), je trouve celui de l'aînée des Buyer le 22 octobre 1795 à l'âge de 2 mois. C'est certainement pour cette raison que son prénom a été attribué à la première fille née après ce drame.

Le père d'Élisabeth, Jean-Claude, est né le 23 janvier 1768 à Rontalon (*AD69 Rontalon BMS 1768 - 170GG4*), fils d'Alexandre Buyer et de Claudine Martinière.

La mère d'Élisabeth, Benoîte Reverdit, est née le 23 mai 1771 à Lyon, paroisse St Pierre le Vieux (*AM Lyon Baptêmes 1771 - 1GG283*). Elle est la fille de Benoît Reverdi et de Louise Chana.

## Les biens hérités

Même méthode que pour Jacques, je pars à la recherche des testaments, successions et partages éventuels, en consultant les Tables Alphabétiques des Successions et Absences, puis les répertoires des notaires.

La mère d'Élisabeth est décédée le 26 juin 1834 à Rontalon (*AD69 Décès Rontalon 1834 - 4E4013*). J'ai trouvé son nom dans la Tables Alphabétiques des Successions et Absences du chef-lieu de canton Mornant 1824-1835 : le 5 décembre 1834, la succession enregistrée indique une somme de 700 francs pour les héritiers "*Buyer Jean Claude et ses enfants*" (*3Q41/423*).

Mais il n'y a pas de n° de DS, et je ne retrouve pas le détail de cette succession chez les trois notaires de Mornant :

- Antoine Rambaud : rien dans le Répertoire chronologique des actes 1825-34 (*3E27118*), ni dans le répertoire chronologique et par type d'actes (*3E27080*)
- JB Rambaud : rien également pour ces 2 types de répertoires 1834-1840 (*3E27118 et 3E27080*) ... mêmes côtes que son prédécesseur.
- PC Fournereau : rien pour le répertoire chronologique des actes 1825-1838 (*3E27169*), et il n'y a pas d'autres documents consultables.

Le père d'Élisabeth, Jean-Claude, alors cultivateur, est décédé le 13 décembre 1844 à Rontalon (AD69 Décès Rontalon 1844 - 4<sup>F</sup>4013).

Dans la Table Alphabétique des Successions et Absences de Mornant, l'enregistrement de sa succession en date du 31 mai 1845 mentionne 120 francs pour ses 8 enfants vivants "Claudine, Jean-Claude, Pierre, Fleury, Grégoire, Clémence, Claude et Élisabeth", ainsi que 105 francs de revenus d'immeubles à Rontalon, mais le détail dans la dernière colonne est illisible (3Q41/424).

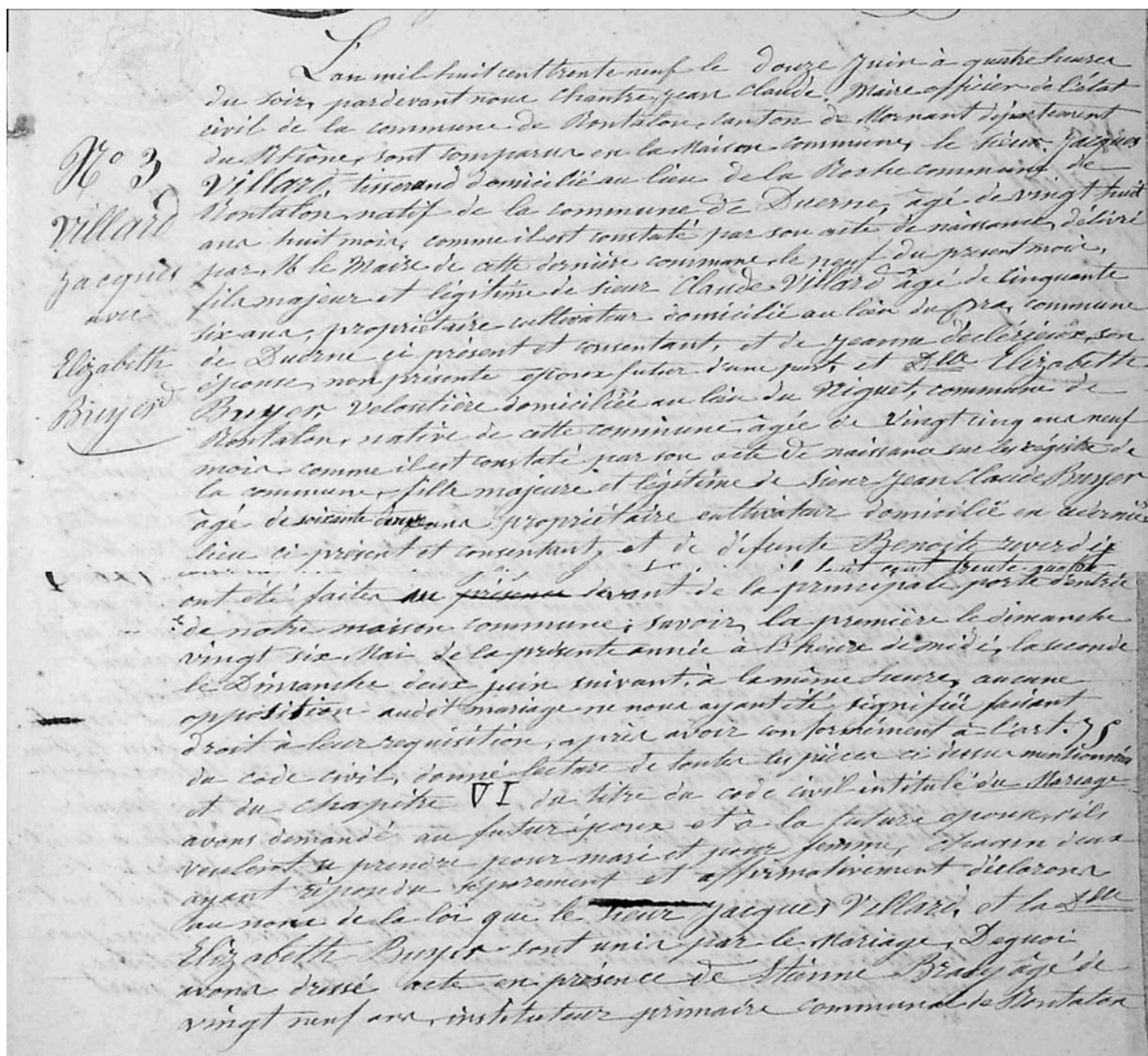
Je retrouve le partage dans le Répertoire chronologique des actes 1844-1849 de maître Etienne Bertholey de Mornant : mais ce document ne reprend que les noms et prénoms des héritiers ci-dessus (3<sup>E</sup>27178).

Il me faudrait consulter le Registre des Minutes de 1845., mais celui-ci n'est pas numérisé (3<sup>E</sup>27192).

## 2- Le couple

### Le mariage

Jacques a épousé Élisabeth le 12 juin 1839 à Rontalon (AD69 Rontalon Mariage 1839 - 4<sup>F</sup>4011)



de Jean Zacharie âgé de cinquante huit ans marchand  
 de bois au même lieu, de Antoine Reynard, âgé de  
 trente ans, tailleur d'habit au même lieu, de Pierre  
 Salsac, âgé de vingt sept ans domicilié au même lieu  
 lesquels après qu'il leur en a été aussi donnée lecture  
 ont signé avec les parties contractantes à l'exception  
 de l'épouse qui a déclaré ne le savoir faire.

mot après  
 Villard      Antoine Reynard Buyer.  
 Salsac Zacharie Jean      Charles

L'an mil huit cent trente neuf le douze juin à quatre heures  
 du soir, pardevant nous, Chantre Jean Claude, Maire officier de l'état  
 civil de la commune de Rontalon, canton de Mornant, département  
 du Rhône, sont comparus en la maison commune le sieur Jacques  
 Villard, tisserand domicilié au lieu de la Roche, commune de  
 Rontalon, natif de la commune de Duerne, âgé de vingt huit  
 ans huit mois, comme il est constaté par son acte de naissance délivré  
 par M. le Maire de cette dernière commune le neuf du présent mois,  
 fils majeur et légitime de sieur Claude Villard, âgé de cinquante  
 six ans, propriétaire cultivateur domicilié au lieu du Pra, commune  
 de Duerne, ci présent et consentant, et de Jeanne Declérieux son  
 épouse non présente, époux futur d'une part, et de D(emoise)lle Elisabeth  
 Buyer, veloutière domiciliée au lieu du Niguet, commune de  
 Rontalon, native de cette commune âgée de vingt cinq ans neuf  
 mois comme il est constaté par son acte de naissance sur les registre de  
 la commune, fille majeure et légitime de sieur Jean Claude Buyer  
 âgé de soixante douze ans, propriétaire cultivateur domicilié en ce dernier  
 lieu, ci présent et consentant, et de défunte Benoitte Reverdy,  
 épouse future d'autre part, lesquels nous ont requis de proceder à la  
 célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications  
 ont été faites au présence [barré présence] devant de la principale porte d'entrée  
 de notre maison commune : savoir la première le dimanche  
 vingt six mai de la présente année à l'heure de midi, la seconde  
 le dimanche deux juin suivant à la même heure, aucune  
 opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant  
 droit à leur requisition, après avoir conformément à l'art.75  
 du code civil, donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées  
 et du chapitre VI du titre du code civil intitulé du Mariage,  
 avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils  
 veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux  
 ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons  
 au nom de la loi que le sieur Jacques Villard et la D(emoise)lle  
 Elisabeth Buyer sont unis par le mariage. De quoi

*avons dressé acte en présence de Etienne Braly, âgé de vingt neuf ans, instituteur primaire communal de Rontalon, de Jean Zacharie, âgé de cinquante huit ans, marchand de bois au même lieu, de Antoine Reynard, âgé de trente ans, tailleur d'habit au même lieu, de Pierre Salsac, âgé de vingt sept ans, domicilié au même lieu, lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture ont signé avec les parties contractantes, à l'exception de l'épouse qui a déclaré ne le savoir faire (...)*  
(...)

Signé

Villard Antoine Reynard Buyer

Villard Salsac Zacharie Jean

Braly Chantre

A la fin de la lecture, je relève que **Jacques** a signé son acte de mariage, même si c'est de manière peu assurée ; mais pas **Élisabeth**, car "*l'épouse (...) a déclaré ne le savoir faire*".

**Jacques** est tisserand et il habite à Rontalon, je le savais déjà grâce au recensement de 1836 (*AD69 Recensement Rontalon 1836 - 6M19*), mais l'acte de mariage précise le lieu de La Roche, à la sortie du bourg, sur la route de Saint-Martin-en-Haut.

Je note que **Jeanne Declérieux**, sa mère, n'est pas présente à la cérémonie, pourtant, elle est toujours vivante.

A 25 ans, **Élisabeth** est veloutière, et sans surprise domiciliée au lieu du Niguet, donc très certainement chez ses parents.

Il n'est pas fait mention de contrat de mariage.

## Les enfants

Pendant les 15 années de leur mariage, **Jacques** et **Élisabeth** auront "seulement" 4 enfants, tous nés à Rontalon, un chiffre peu élevé pour cette période et on peut remarquer que l'écart entre les naissances est assez important :

- Claudine, née le 9 février 1840 (*AD69 Naissance Rontalon 1840 - 4<sup>E</sup>4009*)
- Jean-Pierre, né le 20 juin 1847(*AD69 Naissance Rontalon 1847 - 4<sup>E</sup>4009*)
- **Jean-Marie**, né le 17 septembre 1851 (*AD69 Naissance Rontalon 1851 - 4<sup>E</sup>4009*)
- et un garçon mort-né, le 29 août 1854 (*AD69 Décès Rontalon 1854 - 4<sup>E</sup>4014*)

C'est ce malheureux bébé qui m'apporte très certainement l'explication à ces seulement 15 ans de mariage : **Élisabeth** décèdera moins d'un mois après cette fausse couche, elle n'avait que 41 ans. J'y reviendrai.

## Le lieu de vie

Où ont vécu **Jacques** et **Élisabeth** ? Où ont grandi les enfants ?

Les données issues du recensement m'apportent l'essentiel des réponses, même si elles ne me permettent pas de détecter le bâtiment exact.

Nous avons vu qu'en 1839, **Jacques** habitait au lieu de La Roche, mais c'est au hameau de Tiremanteau qu'on le retrouve avec sa femme et sa première fille Claudine au recensement de 1841 (*6M49*), registre qui regroupe enfin les personnes par lieux de vie.

J'ai trouvé les registres des recensements très pratiques et pouvant procurer des informations claires et précises sur la composition des familles, le lieu de vie exact au sein de la commune (avec les hameaux à partir de 1841). Et concernant **Jacques**, j'ai relevé sur le registre du recensement de 1846 (6M76) un fait inattendu qui m'a attristée et laissée perplexe : il était infirme.

HÔNE DÉPARTEMENT		6 M 76 - Population éparse (1846)							
24	Villard	Jacques	infirm	1					35
25	Bujon	Elizabeth	la femme			1			32
26	Villard	Claudine	leur fille				1		6
				4	4	1	13	4	1
				TOTAUX de la page...					

Que lui est-il arrivé ? Rien jusqu'à présent dans les documents étudiés ne mentionne ce fait. Infirm comment ? Depuis quand ? A cause de quoi ? Ma curiosité est à son comble.

La suite de mes recherches me permettra peut-être d'éclaircir ce mystère.

Depuis quand logent-ils à Tiremanteau ? Sont-ils déjà propriétaires ? Je ne le sais pas encore, mais je sais que des descendants de **Jacques** et **Élisabeth** occuperont un corps de ferme à Tiremanteau jusqu'à sa vente en 2019.

J'ai consulté aux AD la matrice cadastrale de Rontalon 1822-1914 : c'est un registre qui contient les comptes des propriétaires désignés par un numéro de folio et qui donne la liste de leurs biens (AD69 - 3P191/2 et 3P191/3).

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires et usufruitiers.	ANNÉE de la muta- tion.	INDICATION	CONTENANCE IMPOSABLE		REVENU		RENVIS pour les MUTATIONS							
			de la section.	du numéro de plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.	TOTALE.	CLASSE.	par parcelle.	TOTAL.	tire du folio.	porté au folio.	
Villard	1842	E 270 Combatuset												
Jacques Vincent Guichet	1842	G 321 la Rivière					11 72	44 73					30	106

Sa liste alphabétique m'informe que **Jacques** se situe au folio 409.

Mais son compte ne comporte qu'une seule ligne : il semble avoir acquis en 1842 une propriété numérotée 270 de la section E, au lieu de Combatuset, une propriété non bâtie très proche des maisons d'habitation de Tiremanteau.

C'est le seul bien de **Jacques**, et cette ligne barrée indique qu'il a cédé la propriété en 1845.

A défaut de pouvoir me déplacer à nouveau aux Archives, je consulte en ligne les répertoires chronologiques des deux notaires de Mornant des années 1840 :

- Maître Bertholey ([AD69 1838-1844 - 3E27177](#)) : mais il n'existe aucune ligne d'achat ou de vente pour 1842 et 1845
- Maître AM Rambaud ([AD69 1840-1844 - 3E27080](#)), mais son Répertoire chronologique et par type d'actes n'est pas numérisé.

Par acquis de conscience, je fais de même avec les deux notaires de Saint-Symphorien-sur-Coise :

- Maître JBA Merlat ([3E14308](#)) : registre non numérisé
- Maître JA Besson ([3E14283 1840-1849](#)) : il n'y a aucune trace de la transaction.

Je suis donc dans une impasse avec **Jacques**. Peut-être que le compte cadastral d'**Élisabeth** m'apporterait plus d'information ?

Il faudrait que je trouve le temps d'une visite aux AD après le confinement.

## Les veloutiers de l'âge d'or

Les veloutiers sont les artisans spécialistes du tissage du velours.

**Jacques**, tisserand et cultivateur, **Élisabeth**, veloutière, sont totalement ancrés dans ce siècle et dans cet espace des Monts du Lyonnais qui constituent véritablement l'âge d'or du tissage de la soie et du velours.

Pour vous en parler, j'ai particulièrement étudié les articles de la revue trimestrielle de l'Araire de Mars 2012 : "[Cent ans de tissage du velours 1830-1930](#)".

L'autorisation de travailler la soie accordée aux campagnes lyonnaises date de 1765, par arrêt du Conseil du Roi, disait : "*A tous les habitants de la campagne et à ceux des lieux où il n'y a pas de communauté de fabriquer des étoffes suivant les dispositions des règlements, sa Majesté considérant combien il est essentiel de faire cesser tous les obstacles qui peuvent nuire au progrès de l'industrie de ses sujets et de celle des habitants des campagnes en particulier...*". Mais cette autorisation ne fut pas immédiatement mise à profit. L'émigration des métiers de la ville en quête d'une main d'œuvre plus économique commença à se dessiner vers 1818.

Le mouvement d'émigration des métiers s'accélère avec les événements de 1831 : en effet, dans les années 1830, Lyon faisait figure de ville pionnière pour les révoltes ouvrières. Le quartier de la Croix Rousse était un quartier peuplé d'ouvriers et d'artisans, fabriquant notamment de la soie, surnommés les Canuts. La révolte des Canuts, à Lyon en 1831, fut l'une des grandes insurrections sociales du début de l'ère de la grande industrie.

Les ouvriers du textile brisèrent les nouvelles machines à tisser, car ces machines les concurrençaient et les privaient de leur gagne-pain. Ils revendiquaient surtout un salaire garanti face à des négociants qui répercutaient toujours les fluctuations du marché à la baisse.

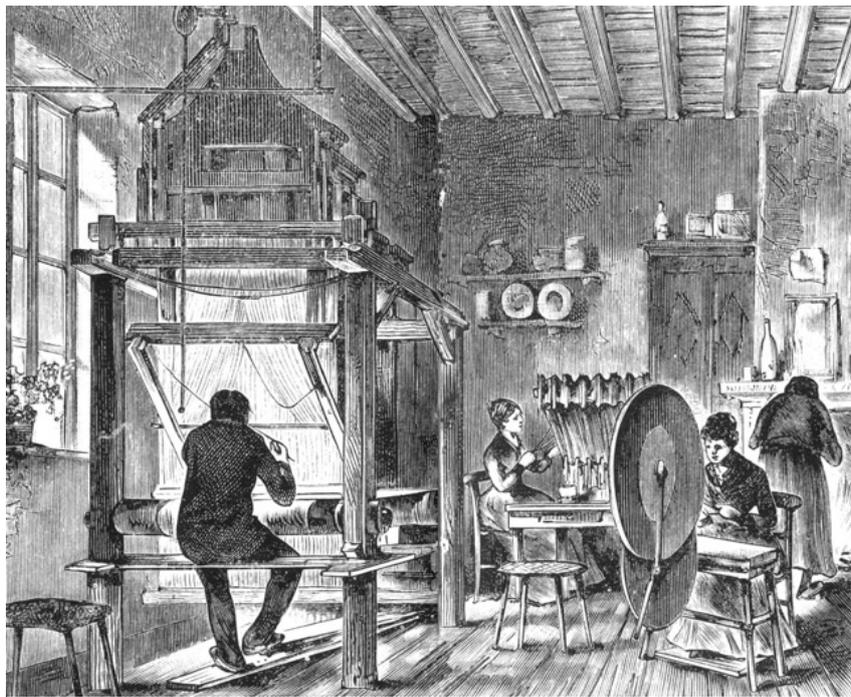
Après ces révoltes, certains soyeux cherchèrent à produire ailleurs qu'en ville. L'émigration des métiers qui avait commencé dès 1818 vers les campagnes s'accrut, comme à Rontalon (d'où le nom de rue des Canuts). En milieu rural, le métier à

domicile représentait un complément aux revenus de la terre. Les ouvriers étant disséminés, les donneurs d'ordre évitaient le risque de rébellion tout en se procurant une main d'œuvre plus économique. Une sorte de spécialisation du travail s'organisa sur le plan géographique : à la campagne on se consacra surtout à l'uni, la ville se réservant le tissu plus riche et d'une main-d'œuvre plus compliquée.

A Rontalon en 1866, il existait 11 ateliers tenus par 10 hommes et 1 femme, employant 9 ouvrières ; ils faisaient vivre 72 personnes.

En 1872, au quartier de la place, Antoine Phily, 57 ans, travaillait avec sa femme, Claudine Marignier, ses enfants Justin et Justine, et une apprentie.

C'est en 1896, que l'on relève le plus grand nombre de veloutiers : 76 (soit un habitant sur 11). C'était dans le bourg qu'ils se concentraient : 49, principalement le long de la route de Lyon et Saint-Martin-en-Haut. Beaucoup travaillaient en famille ; ainsi Denis Reynard 54 ans employait sa femme et deux de ses enfants, Claudine et Benoît. De même, Jean-Claude Buyer travaillait avec sa femme et ses deux fils (mais il ne s'agit pas là du père d'Élisabeth).



Gravure issue du livre "Un Canut chez lui" de L. Vignon (1890)



*Métier à tisser le velours, début XXème.  
Don de Marie Augier - Rontalon  
Maison d'Expositions de l'Araire à Yzeron*

A Yzeron, lieu de naissance de Jacques, la Maison d'Expositions de l'Araire propose une exposition permanente qui décrit la culture du ver à soie et l'élaboration du fil de soie jusqu'à son tissage de velours, et présente les outils et certains métiers à tisser, comme celui-ci, qui était en activité à Rontalon.

Techniquement : le métier à tisser est l'outil du tisseur regroupant tous les organes et matériaux nécessaires à la réalisation d'une étoffe.

Mais l'âge d'or du tissage du velours arrive à son terme et le nombre de métiers à tisser ne cesse de décliner, pour disparaître totalement aux environs de 1950. Dans un article paru dans le n°82 du bulletin de l'Araire consacré à Yzeron, Gilbert Garrier, professeur d'histoire contemporaine, conclut :

*"Tisseurs professionnels ou paysans-tisseurs, les veloutiers d'Yzeron, si utiles à la survie de la Fabrique lyonnaise des soieries entre 1830 et 1870, ne lui sont plus nécessaires à la fin du siècle. Vers 1880, un tisseur des Monts du Lyonnais, pour une journée de 14 heures sur le métier, ne gagne que 2,20 francs, alors que dans la banlieue lyonnaise, les fabricants payent de 3 à 4,5 francs par jour. C'est alors que les enfants des veloutiers rompent le double lien qui les unissait au métier et à la terre. La réduction du nombre de métiers accompagne et justifie l'exode rural et le déclin démographique. De 1836 à 1866, c'est la stagnation (755 habitants en 1866, dont 69 veloutiers), de 1886 à 1911 (650 habitants), c'est le déclin, qu'amplifiera encore la première guerre mondiale (525 habitants en 1926)".*

Que sont devenus les veloutiers qui ont dû abandonner le métier ? Certains sont peut-être revenus à la terre, d'autres ont probablement émigré vers la ville et ses manufactures ... pour ceux qui avaient la possibilité de choisir, la décision n'a certainement pas été très facile.

## Les formalités hypothécaires

Pour aller un peu plus loin dans la connaissance de la vie de Jacques et Élisabeth, j'ai entrepris des recherches dans la documentation hypothécaire, dont la seule clé d'entrée est le nom d'une personne.

Les répertoires de formalités permettent de retrouver, pour une personne, tous les actes liés aux mutations de propriété (transcriptions), et aux créances (inscriptions).

Dans le département du Rhône, le bureau des hypothèques compétent pour la période 1800-1900 est "Lyon bureau unique", c'est celui où se trouve les biens immobiliers.

Dans les Tables alphabétiques, et je choisis le volume 85 Vignat-Vol (4Q5/85) pour trouver Jacques parmi tous les Villard, mais sans succès. Ne figure qu'un seul Jacques, mais il est cultivateur à Riverie, au sud de Rontalon. Cela me semble donc incorrect.

TABLE du Répertoire. *Villard* 1<sup>er</sup> PARTIE. N° 55. (Janvier 1884.) 22

NOMS PLACÉS EN TÊTE DE CHACUNE DES CASES du Répertoire.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DOMICILES.	RÉPERTOIRE.	
				numéro du volume.	numéro de la case.
<i>Villard</i>	<i>Mathieu</i>	<i>Jardinier</i>	<i>Lyon</i>	<i>2</i>	<i>791</i>
<i>Villars</i>	<i>André</i>	<i>Ferblantier</i>	<i>"</i>	<i>7</i>	<i>233</i>
<i>Bon C/ Marie</i>	<i>Simon</i>	<i>cabaretier</i>	<i>"</i>	<i>7</i>	<i>302</i>
<i>Colombin</i>	<i>Jacques</i>	<i>cult.</i>	<i>Riverie</i>	<i>147</i>	<i>358</i>
<i>Simon</i>				<i>385</i>	<i>108</i>
				<i>9</i>	<i>375</i>
				<i>187</i>	<i>113</i>
				<i>164</i>	<i>448</i>
				<i>236</i>	<i>115</i>
					<i>297</i>

Je ne le savais pas encore, et j'aurais dû aller consulter le répertoire indiqué, avec le numéro des volumes et les numéros des cases, car tous les Jacques Villard/Villars y figurent ! Il faut, après, identifier "le bon individu" par déduction : lieu de résidence, métier, date des actes ... pas facile.

C'est à cause de cette méconnaissance que je n'ai pas consulté les volumes lors de mon dernier déplacement aux Archives avant confinement.

J'ai plus de chance avec Élisabeth dans le volume 14 Buchet-Callard (4Q5/14) de la Table alphabétique : "*Élisabeth Buyer, épouse Villard, domiciliée à Rontalon*" ... c'est bien elle ! Je note que je la trouverai dans le volume 152, à la case 474 du répertoire des formalités (4Q5/247).

Chaque case comprend 2 parties : les inscriptions à droite et les transcriptions à gauche.

Case N°	Article	Date	Type	Montant	Lieu
394	8	13 Avril 1863	Vente	460	Rontalon
1605	11	18 juin 1877	Vente	650	Rontalon Niguet

Je relève donc les articles 8 et 11 du volume n°394 des transcriptions.

Case N°	Article	Date	Type	Montant	Lieu
49967	27	9 1850	Vente	300	Rontalon

Je relève l'article 49967 du volume n°733 des inscriptions.

Mais j'ai tiqué un moment sur la 3<sup>ème</sup> ligne de la page des transcriptions : elle renvoie à l'article 1781 du volume 1605, daté du 18 juin 1877. A cette date, **Élisabeth** est décédée depuis bien longtemps (1854), est ce que des affaires la concernant pourraient encore être en cours ?

La réponse ne peut être apportée que par la lecture dudit article 1781 du volume n°1605 du registre des transcriptions : sur la même case, sont présentes deux **Élisabeth** Buyer, homonymes, toutes deux veloutières à Rontalon, et pour corser le tout, la deuxième demeurant au Niguet, lieu de naissance de "mon" **Élisabeth** ! ... pas facile, encore une fois !

Je peux ainsi vous présenter les trois documents au nom d'**Élisabeth**, relevés dans le répertoire des formalités.

7. 28.

TRANSCRIPTION D'ACTES DE MUTATION.

197 lignes  
Salairi 3. 98  
3<sup>me</sup> 1093<sup>es</sup>  
Vente  
Parlesmanis Villard  
au sr Dussuc  
460<sup>fr</sup>  
A. S. D.

Transcrire en entier l'Acte  
unilatéral de propriété, et  
faire l'inscription d'office aux  
Registres de formalité des In-  
scriptions, dans le cas prévu par  
l'art. 2108 du Code civil.

RÉPERTOIRE	NUMÉRO	du volume	de l'article
			Volume Cinq cent vingt sept et surmis cent deux.
			N° 8. Du treize avril mil huit cent quarante et six.
			Il a été dressé en ce bureau l'acte de Mutation ci-dessus tenue dont.
			Louis Philippe, Roi du Français à tous ceux qui en prient verront de tout faire sans savoir que.
			Pardevant M <sup>rs</sup> Antoine Marie Nambard, notaire à la résidence de Moirant, arrondissement de Lyon et en présence des témoins ci-après nommés.
7-118	152-474		Bonté Comparus: M. Jacques Villard, tuteur et représenté et dame Elisabeth Bueyer, son épouse Demourant ensemble au lieu dit Courant, au Canton de Montalou
			Lesquels ensemble et séparément ont vendu et ont maintenus et garantis de tous troubles, exceptions et empêchemens quelconques, la femme autorisée par le mari.
152-108			Et M. Jean Dussuc, Propriétaire et Cultivateur Demourant au hameau de Jorger, au Canton de Montalou s'expriment et acquiescent.
			un Cèdement de Dîmes, situé au territoire du lieu de l'ame Com mine d'Arde de Montalou contenant environ dix huit ares, sans qu'il y ait au lieu de Contenu puisse faire aucun sujet de difficulté, ledit Cèdement borné par le Sud et l'Est de l'acquisition de matin midi et soir, et par la terre des héritiers de l'ancien Jorger du Nord, sans autres meilleurs bornes.
			Plusieurs parts. Dussuc du Cèdement des dîmes et tous à lui rendre dès aujourd'hui en toute propriété et en revenues ainsi qu'il est contenu et compris de la même manière que les vendeurs en ont joui, ou en le droit d'en jouir avec les servitudes actives et passives qui en peuvent dépendre, maintenu franc et libre de toutes dettes et hypothèques de toutes natures.

460

Transcrire en entier l'Acte  
unilatéral de propriété, et  
faire l'inscription d'office aux  
Registres de formalité des In-  
scriptions, dans le cas prévu par  
l'art. 2108 du Code civil.

64 lignes  
Salairi 1. 48  
3<sup>me</sup> 1094<sup>es</sup>  
Vente  
Parlesmanis Gouttard  
@ M. Condamin  
100



4600

Transcrire en entier l'Acte  
translatif de propriété, et  
faire l'inscription d'office sur le  
Registre de formalité des ins-  
criptions, dans le cas prévu par  
l'art. 2108 du Code civil.

REPERTOIRE	
numéro	
de volume	de l'article
	M. Durme acquiesce à l'acte de ce jour, le rachat qui vient lui en est fait à lui vendeur par le mari Villard et Bugey. — Cet acte est fait et consenti par et moyennant la somme de Quatre Cent Vingt francs, la quelle somme de Quatre cent vingt francs, a été résoutement et tout payé par M. Durme au mari vendeur qui a tutelle la dite somme à la vue du notaire et des témoins, lesquels et dont ils passent l'acte d'acquisition qu'il en a Messire Ducoux. — Dont acte : Qui a été lu, audit acte, fait et assés à Montalou domicilié des mariés vendeurs, L'an Mil Sept cent quarante trois et le quatre aris. — En témoin de quoi, M. Jean Baptiste Guillon, propriétaire Cultivateur et de M. Pierre Guillon aussi propriétaire Cultivateur tous deux demeurant en la commune de Montalou, En témoin qui ont signé avec le notaire susdit et les parties, à l'exception de M. Jacques Villard qui a été absent et qui n'a pas signé mais ne l'a pas empêché quelques jours par suite d'une maladie qui l'empêche de se présenter. — Signé sur la minute : Bugey, Jean Durme, Baligot Guillon et Rambaud, notaire — Enregistré à Montalou le six aris Mil huit cent quarante trois folio quarante six recto verso sept et huit, reçu vingt cinq francs trente centimes, et sur dixime deux francs cinquante trois centimes. Signé J. Favre Expédition. Signé Rambaud. — Présenté légalement sur l'expédition de l'acte par moi conservateur soussigné. — N° 9. Daté le six aris Mil huit cent quarante trois à Montalou, présente en l'acte de mutation de la terre ditte de Louis Philippe, Roi des Français à tout sa vie, l'acte de

64 lignes  
Salaires 1. 48  
300  
— A 1048  
Vente  
Par les mariés Gouttarel  
@ M. Condamin  
1000.  
— S. S. D. —

*Vente par les mariés Villard au s(ieu)r Dussuc  
460 f  
S. Z. D.*

*N°8 Du treize avril mil huit cent quarante trois  
il a été présenté en ce bureau l'acte de mutation dont la  
teneur suit.*

*Louis Philippe Roi des Français à tous ceux qui ces présentes  
verront salut. Faisons savoir que*

*Pardevant M(aitr)e Antoine Marie Rambaud, notaire royal  
à la résidence de Mornant, arrondissement de Lyon  
et en présence des témoins ci-après nommés.*

*Sont comparus : M. Jacques Villard, tisserand  
et propriétaire et dame Elisabeth Buyer, son épouse,  
demeurant ensemble au lieu de Tiremanteau, commune de  
Rontalon.*

*Lesquels ensemble et solidairement vendent avec  
maintenue et garantie de tous troubles évictions et (et)  
empêchement quelconques, la femme autorisée par le  
mari.*

*A M. Jean Dussuc, propriétaire et cultivateur  
demeurant au hameau des Farges, commune de Rontalon  
ici présent et acquérant.*

*Un tènement de pré et terre, situé au territoire du Clos  
Delorme, commune susdite de Rontalon contenant  
environ dix huit ares, sans que le plus où le moins de (De)  
contenu puisse faire aucun sujet de difficulté, ledit  
tènement confiné par les pré et terre de l'acquéreur de  
matin midi et soir, et par la terre des héritiers de S(ieu)r Claude  
Janin de nord, sans autres meilleurs confins.*

*Pour jouir par M. Dussuc du tènement de pré et  
terre à lui vendu dès aujourd'hui en toute propriété et (et)  
revenus ainsi qu'il se contient et comporte de la même manière  
que les vendeurs en ont joui ; où en le le droit d'en jouir  
avec les servitudes actives et passives qui en peuvent  
dépendre, maintenu franc et libre de toutes dettes et hypothèques  
de toutes natures.*

*M. Dussuc acquittera à partir de ce jour les impôts qui (qui)  
grèvent le tènement à lui vendu par les mariés Villard et  
Buyer.*

*Cette vente est faite et consentie pour et moyennant  
le prix de quatre cent soixante francs, laquelle somme  
de quatre cent soixante francs a été présentement et comptant  
payée par M. Dussuc aux mariés vendeurs qui ont retiré  
la dite somme à la vue du notaire et des témoins soussignés  
et dont ils passent solidairement quittance à Monsieur  
Dussuc.*

*Dont acte : qui a été lu aux partis, fait et passé à  
Rontalon, domicile des mariés vendeurs, l'an mil  
huit cent quarante trois et le quatre avril.*

*En présence de M. Fleury Salignat, propriétaire et  
cultivateur et de M. Pierre Guillon aussi propriétaire  
cultivateur tous deux demeurant en la commune de*

*Rontalon, témoins qui ont signé avec le notaire susdit et les parties, à l'exception de M. Jacques Villard qui a déclaré avoir signé et savoir signer mais ne le pouvoir depuis quelques jours par suite d'une maladie ce qui l'empêche de remuer le bras.*

*Signé sur la minute : Buyer, Jean Dussuc, Salignat Guillon et Rambaud, notaire.*

*enregistré à Mornant le six avril mil huit cent quarante trois, folio quarante six recto, case sept et (et) huit, reçu vingt cinq francs trente centimes, signé Fravre Expédition. Signé Rambaud*

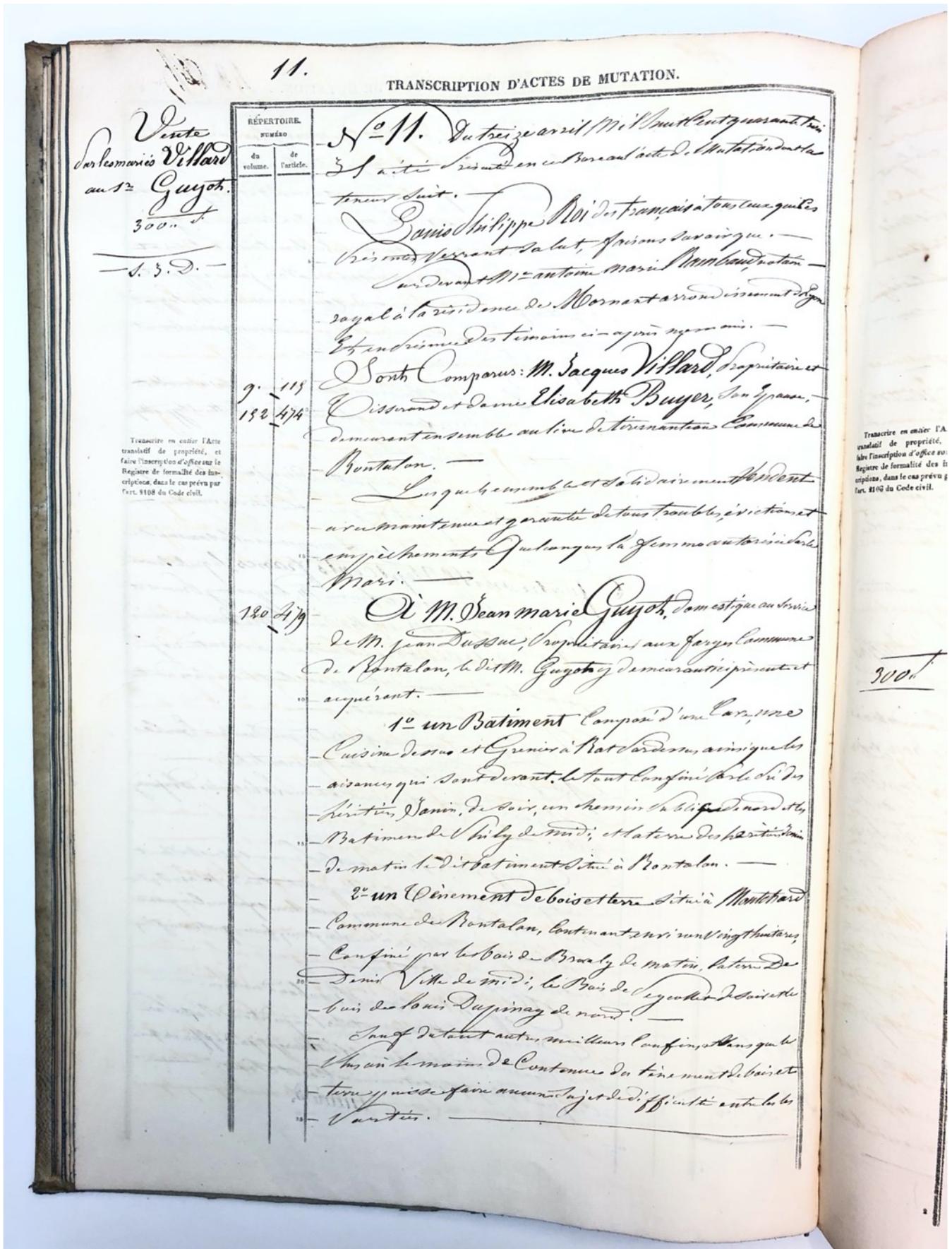
*Transcrit littéralement sur l'expédition de l'acte par moi conservateur soussigné.*

*Maire*

- Le couple effectue une vente de pré et de terre pour un montant de 460 francs. Aurait-il des difficultés financières ? Rien, à cet instant, ne me permet de l'affirmer, mais ...
- **Jacques** étant de Duerne et **Élisabeth** de Rontalon, et n'ayant pas trouvé l'acquisition de ce bien, je peux supposer que ce tènement appartenait à **Élisabeth**, et qu'il lui venait peut-être de ses parents ? A cette date, son père est encore vivant, mais sa mère est déjà décédée, et nous avons vu qu'il y a bien eu une succession enregistrée.
- A la fin du document, les témoins "*ont signé avec le notaire susdit et les parties, à l'exception de M. Jacques Villard qui a déclaré avoir signé et savoir signer mais ne le pouvoir depuis quelques jours par suite d'une maladie ce qui l'empêche de remuer le bras*".

Trois ans avant le recensement de 1846, qui qualifiait **Jacques** d'infirme, voilà un document qui nous indique que notre héros souffre depuis quelques jours "*d'une maladie qui l'empêche de remuer le bras*" !

Me voici tout émotionnée de trouver un début de réponse quant à l'infirmité de **Jacques** : en 1843, elle touche un bras et l'empêche de signer.



Vente  
par les maris Villard  
au s. Guyot.  
300 fr.  
S. S. D.

RÉPERTOIRE	
NUMÉRO	
du volume.	de l'article.
115	115
152	474
180	479

N° 11. Du treize avril Mil huit cent quarant deux  
 Acte passé en ce Bureau acte de Mutation d'un  
 tenus suit.  
 Louis Philippe Roi des Français à tous ceux qu'elles  
 Présentes parant salut, faisons savoir que  
 par devant M<sup>rs</sup> Antoine maris Nambaud et  
 royal à la résidence de Normant arrondissement de  
 Et en présence des témoins ci-après nommés.  
 Soit Comparus: M. Jacques Villard, Propriétaire et  
 Dussac et Dame Elisabeth Buyer, son épouse,  
 demeurant ensemble au lieu de Montalau Commune de  
 Montalau.  
 Lesquels ensemble et solidairement ont  
 et maintenant et garantis de tous troubles, évictions et  
 empêchements quelconques, la femme autorisée  
 Mari.  
 Et M. Jean Marie Guyot, domestique au service  
 de M. Jean Dussac, Propriétaire aux Jerges, commune  
 de Montalau, le dit M. Guyot et demeurant présent et  
 acquiescent.  
 1<sup>o</sup> un Bâtiment composé d'une Cour, une  
 Cuisine dessus et Grenier à Rat dessous, ainsi qu'elles  
 aissances qui sont devant. Le tout long finit par le dit  
 finit par le dit, de voir, un chemin de la dite finit par le dit  
 Bâtiment de l'Église de midi; et la terre des parties  
 de midi le dit bâtiment situé à Montalau.  
 2<sup>o</sup> un Vêtement de bois et terre situé à Montalau  
 Commune de Montalau, contenant six arpents vingt huit  
 Contour par les bois de l'Église de midi, la terre de  
 finit par le dit, le dit de l'Église de midi et de  
 finit par le dit, de midi.  
 Tous les dits biens, ainsi qu'ils sont, et sans qu'il  
 soit en la main de Contour de la terre ment de midi et  
 terre n'ont fait aucun sujet de diffinité entre les  
 Parties.

Transcrire en entier l'acte  
translatif de propriété, et  
faire l'inscription d'office au  
Bureau de formalité des  
hypothèques, dans le cas prévu par  
l'art. 9108 du Code civil.

Transcrire en entier l'acte  
translatif de propriété,  
l'acte d'inscription d'office au  
Bureau de formalité des  
hypothèques, dans le cas prévu par  
l'art. 9108 du Code civil.

300 fr.

RÉPERTOIRE.  
NUMÉRO

du volume. de l'article.

M. Jean mari Guyot jura de Batiment aisonnes  
et de tènement de bois, et terre à lui li-dessus vendus  
Savoir: de la propriété des jouars et de lays et revenus  
du Batiment et aisonnes en ce novembre prochain  
Sullement si que à laquelle les mariis vendeurs  
Devant sort d'achat furent vendus.

Quant au tènement de bois et terre M. Guyot  
en jura des jouars en toute propriété et revenus  
et de la même manière que les mariis vendeurs en  
ont juri en en le droit d'en jurer avec la servitude,  
actes et assises qui en dépendent depuis ces jours  
apponts, forges, mutations aisonnes et prestations  
et dépendances qui en dépendent de tout et tout  
maintenue franc et libre de toute dette et hypothèque de  
toutes nations M. Guyot acquittera à l'égard de jouars  
les impôts qui grèvent les immeubles à lui vendus.

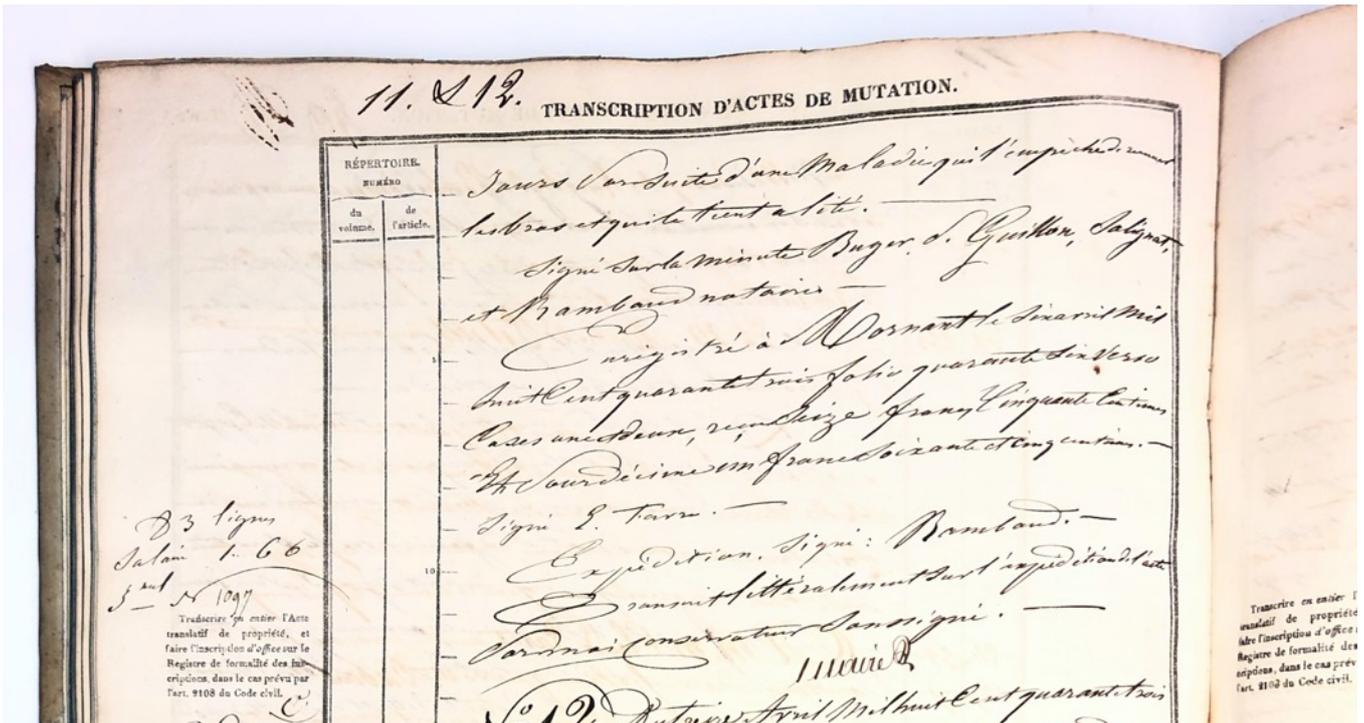
Cette vente est faite pour et moyennant le paiement  
de Trois cents francs, laquelle somme de Trois  
cents francs a été prisantement et comptant payé par M.  
Guyot aux mariis vendeurs qui ont reçu l'adite somme  
à la vue du notaire et de témoin, sans qu'il eût été  
passé aucun quittement à l'acquéreur.

Dont acte: Qui a été lu aux parties fait et son à  
Montalbon, devant les mariis vendeurs, l'antel huit  
Cent quarante trois et le quat uovis.

En présence de M. Henry Delignat, juge  
Cultivateur et de M. Simon Quihan, aussi cultivateur  
Cultivateurs tous deux demeurant en la commune de  
Montalbon, Ainsin qui ont signé avec le notaire  
Surdit et Mademoiselle Bayot, femme Villard, veuve  
Jean mari Guyot qui samme de le faire déclarer  
en la savoir non plus que ledit M. Jacques Villard, qui  
samme de signer à déclarer avoir signé et savoir  
signer, mais nul plus savoir maintenant depuis quelques

Transcrire en entier l'Acte  
notarié de propriété, et  
faire l'inscription d'office sur le  
registre de formalité des ins-  
criptions, dans le cas prévu par  
l'art. 2108 du Code civil.

3000



Vente par les mariés Villard au s(ieu)r Guyot  
300 f  
S. Z. D.

N<sup>o</sup>11 Du treize avril mil huit cent quarante trois  
il a été présenté en ce bureau l'acte de mutation dont la  
teneur suit.

Louis Philippe Roi des Français à tous ceux qui ces  
présentes verront salut, faisons savoir que  
Pardevant M(aitr)e Antoine Marie Rambaud, notaire  
royal à la résidence de Mornant, arrondissement de Lyon  
et en présence des témoins ci-après nommés.

Sont comparus : M. Jacques Villard, propriétaire et  
tisserand et dame Élisabeth Buyer, son épouse,  
demeurant ensemble au lieu de Tiremanteau commune de  
Rontalon.

Lesquels ensemble et solidairement vendent  
avec maintenue et garantie de tous troubles, évictions et  
empêchements quelconques la femme autorisée par le  
mari.

A M. Jean Marie Guyot, domestique au service  
de M. Jean Dussuc, propriétaire aux Farges, commune  
de Rontalon, le dit M. Guyot y demeurant ici présent et  
acquérant.

1<sup>o</sup>- un bâtiment composé d'une cave, une  
cuisine dessus et grenier à rat pardessus ainsi que les  
aisances qui sont devant, le tout confiné par le pré des  
héritiers Janin, de soir, un chemin public de nord et les  
bâtiments de Phily de midi, et la terre des héritiers Janin  
de matin, le dit bâtiment situé à Rontalon.

2°- un tènement de bois et terre situé à Montchard commune de Rontalon, contenant environ vingt huit ares confiné par les bois de Braly (?) de matin, la terre de Denis Ville de midi, le bois de Pegeollet de soir et le bois de Louis Dupinay de nord.

Sauf de tout autres meilleurs confins et sans que le ... .. de contenus du tènement de bois et terre puisse faire aucun sujet de difficulté entre les parties

M. Jean Marie Guyot jouira de bâtiment aisances et du tènement de bois et terre à lui ci-dessus vendus savoir : de la propriété dès ce jour et du loyer et revenus du bâtiment et aisances au onze novembre prochain, seulement époque à laquelle les mariés vendeurs devront sortir du bâtiment vendu.

Quant au tènement de bois et terre, M. Guyot en jouira dès ce jour en toute propriété et revenu ainsi et de la même manière que les mariés vendeurs en ont joui où en le droit d'en jouir avec les servitudes actives et passives qui en peuvent dépendre vus jours (...)

et dépendances qui en peuvent dépendre, le tout maintenu franc et libre de toute dettes et hypothèques de toutes natures, M. Guyot acquittera à partir de ce jour les impôts qui grèvent les immeubles à lui presentement vendus.

Cette vente est faite pour et moyennant la somme de trois cents francs, laquelle somme de trois cents francs a été presentement et comptant payée par M. Guyot aux mariés vendeurs qui ont retiré ladite somme à la vue du notaire et des témoins soussignés et dont ils passent solidairement quittance à l'acquéreur.

Dont acte : qui a été lu aux parties fait et passé à Rontalon, domicile des mariés vendeurs, l'an mil huit cent quarante trois et le quatre avril.

En présence de M. Fleury Salignat, propriétaire cultivateur et de M. Pierre Guillon, aussi propriétaire cultivateur, tous deux demeurant en la commune de Rontalon, témoins qui ont signé avec le notaire susdit et Madame Buyer, femme Villard, non M. Jean Marie Guyot, qui sommé de le faire a déclaré ne le savoir non plus que ledit M. Jacques Villard, qui sommé de signer a déclaré avoir signé et savoir signer, mais ne le pouvoir maintenant depuis quelques jours par suite d'une maladie qui l'empêche de remuer les bras et qui le tient alité.

Signé sur la minute Buyer, P. Guillon, Salignat, et Rambaud, notaire.

Enregistré à Mornant le six avril mil huit cent quarante trois, folio quarante six verso cases une et deux, reçu seize francs cinquante centimes.  
Signé Favre

*Expédition signé : Rambaud  
Transcrit littéralement sur l'expédition de l'acte  
par moi conservateur soussigné.  
Maire (?)*

Ce deuxième document établi le même jour comporte d'autres éléments intéressants :

- Je n'ai toujours pas de preuve, mais après la précédente vente d'un montant de 460 francs, cette vente de 300 francs d'un autre tènement de bois et terre d'environ 28 ares, et surtout d'un bâtiment dans lequel semblent habiter les mariés ("*M. Jean Marie Guyot jouira (...) du bâtiment et aisances au onze novembre prochain, seulement époque à laquelle les mariés vendeurs devront sortir du bâtiment vendu*") me semble bien indiquer une nécessité d'argent. Et c'est encore plus clair dans ce document, signé au domicile des vendeurs ("*Dont acte : qui a été lu aux parties fait et passé à Rontalon, domicile des mariés vendeurs*") Jacques est malade, et la maladie qui l'empêche de remuer le bras "*le tient alité*".
- Comme supposé plus haut, ces biens appartiennent à **Élisabeth**, puisque "*Lesquels ensemble et solidairement vendent avec maintenue et garantie de tous troubles, évictions et empêchements quelconques, la femme autorisée par le mari*".

Cette mention déjà présente sur la première vente illustre un cours du Droit de la Famille dispensé par Monsieur Eric Wenzel.

Nous sommes à la fin de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle : le Code Civil mis en place sous le Consulat en 1804 propose des normes juridiques souvent conservatrices et même parfois réactionnaires, qui s'assouplissent peu à peu en s'adaptant aux réalités de la société du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Concernant les régimes matrimoniaux, le Code Civil avait consacré le retour de la pleine puissance du mari, qui redevient **le chef de la communauté universelle, le maître de la gestion des biens**.

Cette puissance maritale rappelle celle de l'Ancien Régime :

- Le mari doit protection à l'épouse
- La femme lui doit l'obéissance
- Le mari choisit le domicile conjugal
- La femme doit avoir l'autorisation du mari pour tous les actes officiels, acheter, ...
- En 1764, dans son traité sur les contrats, le juriste Robert-Joseph Pothier avait écrit que la femme, pour les petits actes de la vie courante, avait un mandat tacite de son époux.

Cette situation s'améliorera à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec la III<sup>ème</sup> République, sous l'impulsion des magistrats et un contexte nouveau :

- Le développement du travail des femmes
- Le développement des courants féministes.

D'éternelles mineures, les femmes obtiendront sous l'influence de l'Allemagne :

- En 1881 : le droit d'avoir un compte bancaire
- En 1893 : séparées de corps et de biens, une pleine capacité juridique
- En 1907 : le droit de disposer de leurs salaires

- En 1938/39 : une capacité juridique et de droit avec le Code de la famille, loi de complément au Code Civil.

En 1938, le mari reste le chef de famille mais l'épouse devient sa collaboratrice.

En 1942 un projet de loi entendait abroger la loi de 1938 et revenir à la pleine autorité du mari, mais il n'a pas abouti.

Mais nous n'en sommes pas encore là ...

Voyons maintenant ce que nous allons trouver dans les créances du couple.

et dépendances. = *Mormant*

10 N° 1197. Du vingt sept novembre  
 mil huit cent cinquante. =

Droit d'hypothèque, au profit de M<sup>r</sup>.  
 François Pivias, propriétaire, demeurant  
 15 à Montagny pour lequel domicile est élu  
 en l'étude de M<sup>r</sup> Bertholay notaire  
 demeurant à Mormant. =

Contre M<sup>r</sup> Jacques Villard cultivateur  
 et ouvrier en soie, et M<sup>me</sup> Elizabeth Duper  
 20 la femme, demeurant ensemble à Montagny,  
 débiteurs solidaires. =

En vertu d'une obligation à ordre causée  
 pour prêt d'argent à intérêts, passé devant  
 M<sup>r</sup> Bertholay notaire à Mormant le vingt  
 25 sept et octob<sup>r</sup> mil huit cent cinquante.  
 afin de pureté et paiement de la somme de  
 trois cents francs, capital exigible dans  
 trois années de la date de la d. obligation  
 et productif d'intérêts au taux légal sans  
 30 retenue, payable annuellement, ci 300 f.  
 Et des intérêts à échoir, dont l'un comme  
 le rang, ci ~~~~~ mémoire  
 sur tous les immeubles que les d. mariés  
 Villard et Duper possèdent par la commune  
 35 de Montagny et qui consistent en une

9 115  
 1/2 474

INSCRIPTION DE PRIVILÈGES ET D'HYPOTHEQUES.

ENT  
E.

RAI

tenement de bâtiment, terre et pré, de la  
 contenance de six ou sept cent trois ares, ainsi  
 qu'il se contient et comporte. =  
 aux termes de la d. obligation, la D. Velleu  
 née Buyera fait et moy et abandon jusqu'à  
 une concurrence au créancier, de ses  
 droits dotaux et de son hypothèque légale,  
 résultant qu'il soit colloqué avant elle  
 dans tous ordres et distributions de prix à  
 provenir de la vente des biens dudit  
 mari. = *Novin*

N. 49, 969. Du vingt sept novembre  
 mil huit cent cinquante. =

15 - Droit d'hypothèque et privilège, résultant

868  
 D. 18  
 cent 4

N°49967 du vingt sept novembre  
mil huit cent cinquante.  
Droit d'hypothèque au profit de Mons(ieur)  
François Privas, propriétaire demeurant  
à Montagny, pour lequel domicile est élu  
en l'étude de M(aître) Bertholey, notaire  
demeurant à Mornant.  
Contre M. Jacques Villard, cultivateur  
et ouvrier en soie, et D(a)me Elisabeth Buyer,  
sa femme, demeurant ensemble à Rontalon,  
débiteurs solidaires.  
En vertu d'une obligation à ordre causée  
pour prêt d'argent à intérêts passée devant  
M(aître) Bertholey, notaire à Mornant le vingt  
sept octobre mil huit cent cinquante  
afin de sureté et paiement de la somme de  
trois cents francs, capital exigible dans  
trois années de la date de lad(ite) obligation  
et productif d'intérêts au taux légal sans  
retenue, payables annuellement, ci 300 f.  
Et des intérêts à écheoir, dont la loi conserve  
le rang, ci .....mémoire.  
Cf (...) tous les immeubles que lesd(its) mariés  
Villard et Buyer possèdent sur la commune  
de Rontalon et qui consistent en un  
tènement de bâtiment, terre et pré, de la  
contenance d'environ cent trois ares, ainsi  
qu'il se contient et comporte.  
Aux termes de lad(ite) obligation, la D(ame) Villard  
née Buyer a fait cession et abandon jusqu'à  
due concurrence au créancier, de ses  
droits dotaux et de son hypothèque légale,  
voulant qu'il soit colloqué avant elle  
dans tous ordres et distributions du prix à  
provenir de la vente des biens dudit et son  
mari.  
Signé  
Morrin

→ Ce document m'interroge : en 1843, le couple s'était déjà séparé de biens immobiliers, pour une valeur totale de 960 francs (460 francs et 300 francs). Sept ans plus tard, en 1850, il contracte un prêt de 300 francs, ce qui me paraît une somme énorme, puisqu'elle correspond à la vente passée d'un "*bâtiment d'habitation avec aisances*" et "*un tènement de bois et terre (...) contenant environ vingt huit ares*".

Élisabeth est contrainte d'abandonner "*jusqu'à due concurrence*" ses droits dotaux et son hypothèque légale.

Quels évènements ont-ils bien pu peser sur la vie de ce couple, endetté à ce point onze ans après le mariage ? S'agit-il d'ailleurs d'évènements, ou bien de cette vie "*ordinairement*" très dure dans ces campagnes plus tard décrites par Zola ? Encore une question sans réponse.

→ Je sais grâce à ce document que les époux vivent sur "*un tènement de bâtiment, terre et pré de la contenance d'environ 103 ares*".

→ Et enfin, **Jacques**, malgré sa maladie et son infirmité semble toujours travailler en 1850, puisqu'il est cultivateur, et surtout, toujours ouvrier en soie.

Et pourtant, un an plus tard, le registre du recensement de 1851 (6M115) indique que **Jacques** est "*estropié des mains*".

### La fin d'une histoire

Nous l'avons vu, à seulement 41 ans, **Élisabeth** est la première à s'en aller, quelques semaines après avoir mis au monde un enfant mort-né, le 23 septembre 1854 (AD69 Rontalon Décès 1854 - 4<sup>F</sup>4014).

**Jacques** lui survivra encore 22 ans. Les recensements de 1851 à 1876 le montrent toujours domicilié à Tiremanteau avec ses enfants (6M115, 6M156, 6M191, 6M222, 6M256, 6M290). Après celui de 1851, il n'est plus fait mention de son infirmité.

Il s'éteindra le 29 décembre 1876 à l'Hôtel Dieu de Lyon (AM Lyon 2<sup>ème</sup> Décès 1876 - 2E763). Encore un mystère à résoudre ! Pour quelle affection Jacques était-il hospitalisé ? Y est-il resté longtemps ? De quoi est-il décédé ? Le recensement de 1876 le mentionne à Tiremanteau, mais décédé en toute fin d'année, on ne peut en déduire le temps de son hospitalisation.

Mais les archives de l'Hôtel-Dieu, même si pas numérisées, sont disponibles aux AM de Lyon, et les registres contiennent dans la plupart des cas des éléments sur :

- Le séjour du patient (date d'entrée et de sortie, service où la personne a été soignée)
- Sa filiation
- Son domicile et sa profession
- Les causes du décès
- La date et le lieu d'inhumation

Je ne doute pas de pouvoir mettre la main sur ce document, tôt ou tard.



L'Hôtel Dieu au XVIII<sup>ème</sup> siècle, image [Patrimoine-Lyon.org](http://Patrimoine-Lyon.org)

## 3ème partie : les ascendants

Sosa 32 et 33

### 1- François Villard et Gasparde Chanavat, les mariés du XVII<sup>ème</sup> siècle

J'ai réussi, pour la branche Villard, à remonter le temps jusqu'au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Pour cela, j'ai bénéficié, pour chacun des actes précédents, de la chaîne ininterrompue des noms des parents, et même en l'absence de dates, j'ai épluché en ligne tous les registres paroissiaux BMS des toutes petites paroisses des ancêtres de Jacques. Ils étaient de plus en bon état, je n'ai pas eu de "trous".

L'identification des individus, à l'origine de notre état civil, a été pendant longtemps l'affaire de l'Église catholique, notamment avec l'enregistrement des mariages.

Au XV<sup>ème</sup> siècle, la volonté de conserver les registres de baptêmes comportant le jour de la cérémonie, le prénom et le nom du baptisé, ceux des parrain/marraine s'impose. Pour le mariage, sont indiqués les date et lieu de cérémonie, la publicité préalable (les bans). Pour le décès, sont requis le prénom, le nom, le domicile et la mention éventuelle d'un testament.

Dès la fin du Moyen-Âge, l'Église impose à son clergé de tenir les registres paroissiaux des baptêmes, des mariages ou des sépultures.

Avec le développement de l'État monarchique au XVI<sup>ème</sup> siècle, le pouvoir royal reprend peu à peu à son compte le système, et le généralise par différentes mesures législatives qu'il impose à l'Église :

- Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) : tenue des registres de baptêmes pour tous, et des registres de sépultures pour les titulaires de bénéfices ecclésiastiques
- Ordonnance de Blois (1579) : tenue des registres BMS obligatoire pour tous
- Ordonnance civile (1667) : tenue des registres BMS en 2 exemplaires.

François est l'ancêtre le plus lointain de Jacques pour lequel je dispose d'un acte, celui de son mariage.

### Le mariage

François épouse Gasparde Chanavat le 3 février 1671 à Coise ([AD69 Mariage Coise 1665-1676 - 62GG1](#)), une commune située à 20 km à l'ouest de Rontalon, à la limite du département de la Loire, mais toujours au cœur des Monts du Lyonnais.

Le troisieme jour du mois de fevrier mil six cent septante un, apres les promesses et publication des bans du mariage d'entre François Villard labou(reur) par(oisse) de la Chappelle filz legitime de feu Claude Villard et de Jeanne Vial d'une part et Gasparde Chanavat, fille aussi legitime d'anthoine Chanavat et de feu Clemence Esparon d'autre part, ne m'estant connu aucun empechement, je subsigné curé dud(ict) Coise leur ay donné la benediction nuptialle sous la forme prescrite par la sainte eglise romaine en presence de Simon Coste, beau frere dud(ict) espoux, de Jean Piegay, et de Benoist Chanavat, frere de lad(icte) espouse (...) led(ict) Chanavat a signé ny les espoux, ny autres susnommés pour ne savoir signer, en foi dequoy j'ay signé par(devant) (...) de moy le curé de la Chappelle en (...)

(...)  
 Signé  
 B Chanavat  
 Sub(...) curé

Ce précieux document me permet de connaître les parents des mariés, mais je n'ai pas trouvé d'autres documents les concernant, hormis l'acte de sépulture des parents de **Gasparde**.

**François**, laboureur, et originaire de La Chapelle, est le fils légitime de feu Claude Villard et de Suzanne Vial.

Je n'ai trouvé aucun document attestant qu'il ait eu des frères et sœurs.

**Gasparde** est "fille aussi légitime d'Anthoine Chanavat et de feu Clémence Esparon, d'autre part".

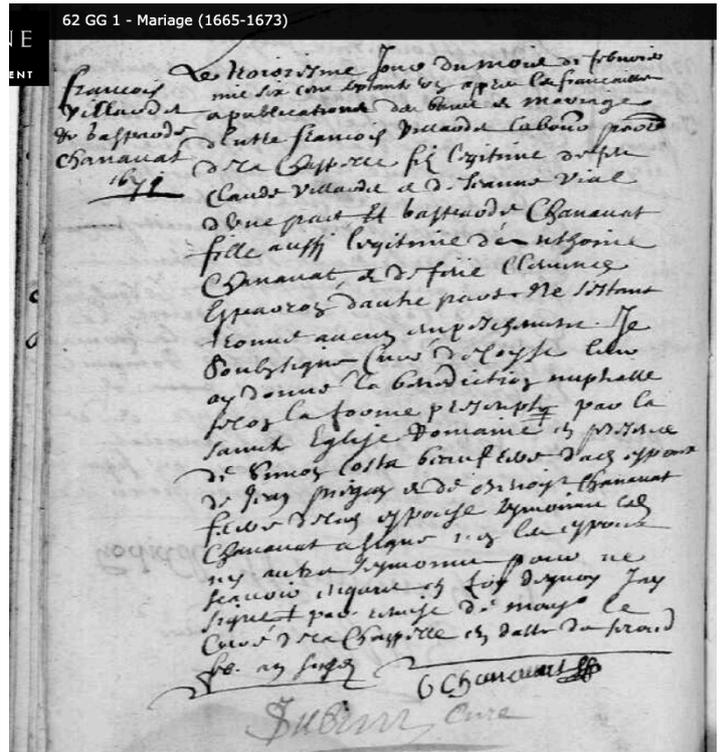
En consultant page à page les registres de Coise, j'ai trouvé l'acte de sépulture de Clémence, daté du 23 octobre 1665 (AD69 Sépulture Coise 1658-1665 - 62GG1).

Et également celui d'Anthoine daté du 1<sup>er</sup> septembre 1677 (AD69 BMS Coise 1677-1680 - 62GG2).

Mais ces documents ne m'en apprendront pas davantage.

Je n'ai également pas trouvé directement de collatéraux à **Gasparde**, sauf un frère "Benoist Chanavat", présent à son mariage.

*"apres les promesses et publication des bans du mariage"*



Ce mariage est typique du XVII<sup>ème</sup> siècle, avec un pouvoir royal qui entend contrôler la société et limiter les mariages clandestins (réalisés sans l'accord des parents), pour lesquels l'Église catholique se montrait plutôt indulgente.

Mais face au Protestantisme fondé en France par Calvin en 1534, et le rejet du mariage sacramental, les autorités religieuses catholiques réagissent en se réunissant dans l'immense et très long Concile de Trente (1545-1563). Outre le renforcement de la publicité du mariage avec la publication des bans :

→ La session de 1547 rappelle que l'Église reconnaît 7 sacrements, dont celui du mariage.

→ Celle de 1563, aboutit à la rédaction d'un dernier texte officiel, *De la réforme du mariage* (11/11/1563) :

- Le mariage est un sacrement
- Il est strictement monogamique
- C'est un acte indissoluble
- La séparation reste possible
- Seule l'église catholique peut rappeler les empêchements
- Il reste interdit certains moments de l'année
- Le clergé ne peut pas se marier
- Il doit respecter le strict consensualisme des époux.

Car l'État monarchique, avec sa forme de plus en plus autoritaire, entend laïciser progressivement le droit de la famille jusqu'alors apanage de l'Église. Il s'agit de contrôler le mariage pour mieux contrôler la société, par une série de lois :

- Dans l'*Édit de 1556*, l'accord du père devient nécessaire dans les familles aristocratiques, jusqu'à 25 ans pour les filles, 30 ans pour les garçons (n'oublions pas qu'alors, l'espérance de vie ne dépasse guère 40/50 ans)
- L'*Ordonnance de Blois de 1579* rejette complètement les mariages clandestins, pour tous.

Cette ordonnance marque la négation, la fin du consensualisme. Le mariage clandestin est désormais assimilé à un crime (le rapt de séduction), passible de mort.

Heureusement, la loi n'a pas toujours été appliquée, avec au XVII<sup>ème</sup> siècle, des mesures alternatives prises par les juges (peines de prison ou galère, dédommagement du père de la mariée ...).

L'église a protesté, mais le roi reste souverain :

- Le *Code Michaud de 1629* précise l'ordonnance de 1579 : seul le curé de la paroisse a le droit de procéder au mariage, pour un meilleur contrôle.
- La *Déclaration de St Germain en Laye de 1639* précise la forme du mariage en France. Elle reprend à peu près de l'existant, mais c'est une manière de montrer que c'est le roi qui décide :
  - Publication de 3 bans
  - Mariage dans l'église, et devant son curé
  - Le curé reçoit le consentement des époux
  - Le curé marie les individus.

Cette forme ne changera pas jusqu'à la Révolution.

(*Cours de Droit des Famille 2019-2020, Monsieur Wenzel*)

## Les enfants

Malgré ma consultation laborieuse des registres de Coise, je n'ai trouvé aucun enfant baptisé de **François** et **Gasparde**.

Le premier document attestant leur fils **Simon**, est l'acte de mariage de celui-ci, en 1702, il m'apprend que ses parents sont déjà décédés.

Un peu en désespoir de cause, je consulte GénéaNet, et découvre que le couple semble avoir eu 3 enfants, mais en l'absence de documents officiels je ne mentionnerai que l'aînée, qui sera attestée par la suite dans des documents familiaux :

- Pernette, future épouse de Jean Accarel (que nous retrouverons plus loin)
- **Simon**, son acte de mariage mentionne bien ses parents, je suis donc sûre de vous le présenter comme le fils de **François** et **Gasparde** . (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1701-1703 -42GG1)

## Le cadre de vie

**François** épouse donc **Gasparde Chanavat** à Coise, mais je ne m'attarderai pas sur ce village, qui ne doit être que le lieu de naissance de **Gasparde**, et lieu avéré de sépulture de ses parents.

Je pense que le couple a plutôt vécu à La Chapelle, puisque l'acte de mariage des mariés me précise que **François** est "*laboureur, paroisse de la Chapelle*".

Et ce lieu est confirmé et précisé dans l'acte de mariage de son fils **Simon**, "*fil de defuncts François Villard et de Gasparde Chanavat, gens de labour du lieu des Heurs, paroisse de la Chapelle*" (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1701-1703 - 42GG1).

Aujourd'hui dénommé La Chapelle-sur-Coise, ce village se situe au nord de Coise, et le lieu des Heurs est tout proche du hameau du Pra de Duerne, futur lieu de vie de certains descendants du couple, dont **Jacques**, pour qui c'est le lieu de naissance.



Le site de la mairie de La Chapelle-sur-Coise brosse un rapide historique de La Chapelle-en-Vaudragon, ancien nom de la commune :

*"L'origine de la paroisse semble assez ancienne. Un document des Archives du Diocèse de Lyon atteste que La Chapelle en Vaudragon fut confirmée au chapitre de Saint Just en 1170 par le pape Alexandre III.*

*Le nom de "Vaudragon" viendrait du latin "Vallis Draconis" (la vallée du dragon). Les registres paroissiaux conservés en mairie remontent jusqu'en 1606. En 1793, sous la Révolution, le village est connu sous la seule appellation de Vaudragon, et la commune s'appelait encore La Chapelle en Vaudragon en 1841. Cela provient sans doute du fait que les seigneurs de Vaudragon (nom de lieu sur la commune de Larajasse, toute proche), avaient d'importantes possessions sur ce territoire. Ils en furent les seigneurs les plus importants jusqu'à la Révolution, y détenant la plus grande partie des pouvoirs de haute, moyenne et basse justice.*

*Quant au nom de La Chapelle, on peut imaginer que la famille noble de même nom, propriétaire de ce territoire au début du XIVème siècle, lui aurait laissé son nom. Mais il peut aussi s'expliquer par l'existence d'un petit oratoire au sommet du piton où sont regroupées les maisons du bourg. Un acte de 1292 mentionne l'existence de deux chapelles. Ces petites chapelles étaient très nombreuses dans les Monts du Lyonnais, et souvent le centre de pèlerinage attirant en foule les habitants de la région désireux d'obtenir la protection de leur famille, de leur récolte ou de leur bétail."*

J'emploierai dans ce mémoire le toponyme de La Chapelle : celui qui était utilisé au temps de mes protagonistes.

J'ai essayé de creuser un peu l'histoire de **François** et **Gasparde** en consultant les documents du Contrôle des Actes du bureau de Saint-Symphorien-sur-Coise, auquel est rattachée la commune. Mais le seul document disponible pour cette période est le Contrôle des actes des notaires et des actes sous seing privé de 1693 (*10C1732*), mais en l'absence de date exacte, je ne peux rien y trouver.

J'ai consulté également la liste des notaires de la période, mais au mieux, des documents existent mais ne sont pas numérisés.

## **La fin de l'histoire**

Je savais seulement qu'ils étaient déjà décédés tous deux le 24 janvier 1702, le jour du mariage de leur fils **Simon**.

Par la suite, j'ai découvert dans le contrat de mariage dudit **Simon** du 29 décembre 1701 (*AD69 3<sup>E</sup>14008*) que **François** avait établi un testament en 1688 :

*(...) et ce tant p(ou)r le legat fait aud(icts) expoux par led(ict) Fran(çois) Villard son pere en son testament ... du neufvo(eme) decembre mil six cent huictante huict  
reçu de M(aitre) Desch .... not(aire) royal (...).*

J'ai aussi détecté que "*Deffunte Chanavat [était] décédée abintestat*".

Et que **François** avait déjà établi un testament le 19 janvier 1671 chez maître Clément Grégoire, notaire royal à Saint-Symphorien-sur-Coise :

*"(...) testament que du contrat de mariage desd(icts) deffunts mariés Villard et Chanavoat qui est du dix neuf janvier mil six cens septante un recu de M(aître) Gregoire notaire royal (...)"*

Je suis toujours tellement surprise et ravie de découvrir des informations au moment et aux endroits où je ne les attends pas, et en plus voilà que le notaire est identifié !

Mais mon enthousiasme retombe vite : répertorié sur la liste des notaires de Saint-Symphorien-sur-Coise, les documents de Clément Grégoire semblent ne plus exister, il n'y a aucune côte.

Et je n'ai, au moment où j'écris ces lignes, aucune information quant au décès de **Gasparde**.

Sosa 16 et 17

## 2- Simon Villard et Françoise Ferlay

Je n'ai donc pas réussi à trouver l'acte de baptême de **Simon**. Il est certainement né à La Chapelle, lieu de vie très fortement soupçonné de ses parents.

Compte tenu de la moyenne d'âge des mariés au moment du mariage (25 ans environ pour les hommes, et 23 ans pour les femmes), on peut supposer que **Simon** serait né vers 1677.

Nous avons vu que je n'ai aucun document me permettant de constituer sa fratrie.

Heureusement, la suite est plus intéressante.

### Les mariages

#### Marié le 24 janvier 1702 à La Chapelle sur Coise avec Françoise Ferlay

(AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1701-1703 -42GG1)

Alors qu'il est "*masson*", il épouse **Françoise** "*fillegitimé d'Antoine Ferlay et de deffuncte Pernette Baly*".

Comme il n'a plus ses parents, il est "*autorisé par Jean Accarel, son curateur*". Car dans ce pays de droit romain, les enfants subissent l'autorité paternelle à vie, alors que les pays de coutumes du nord de la France respectent mieux les adultes de plus de 25 ans.

Nous retrouvons donc ici Jean Accarel, et le contrat de mariage signé le 29 décembre 1701 (AD69 3<sup>E</sup>14008) me prouve que Jean est le beau-frère de l'époux, marié à "*Pernette Villard sa femme, fille et heri(tiere) dud(ict) deffunct Fran(çois) Villard à laq(uelle) absente, il promet fe(re) agreer et ratiffier ce pr(esen)t (...)*". Il me permet ainsi de valider l'existence de Pernette, sœur de **Simon**.

**Françoise** est quant à elle autorisée "*par sond(ict) père*".

Sont aussi présents Benoit Bruyère, Antoine Piegay, Jean-Baptiste Accarel et Pierre Ferlay, "*desquels lesd(icts) Piegay, Ferlay et l'espouse ont signés, non les autres pour ne le savoir, ainsi qu'ils l'ont déclaré*

*Signé*

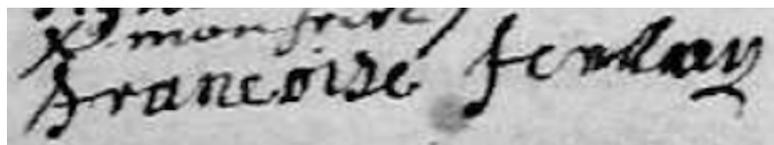
*Françoise Ferlay*

*A Piegay*

*Pierre Ferlay*

*curé Payre*

Je note avec surprise que **Françoise** sait signer. Son paraphe n'est pas très assuré, mais bien appliqué.



Il est déjà rare, à l'époque, d'avoir des signatures masculines, c'est encore plus rare pour la gent féminine. D'ailleurs, Simon, ne signe pas.

**Françoise** est la fille d'Antoine Ferlay, qui est "*masson et cabaretier*". C'est une information que j'ai trouvée sur l'acte de sépulture de sa femme, Pernette Baly. Celle-ci est inhumée le 18 juin 1699 à La Chapelle, âgée d'environ 60 ans (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1698-1700 - 42GG1).

Je n'ai directement pas trouvé de collatéraux à **Françoise**, mais un Pierre Ferlay est présent à la signature du contrat de mariage cité plus haut.

### **Le contrat de mariage** (AD69 3<sup>E</sup>14008)

Je n'ai pas réussi à transcrire complètement ce document du 29 décembre 1701. Je le regrette, car je le soupçonne de comporter un double intérêt, car nous l'avons vu, il fait mention d'au moins deux testaments établis par **François (Sosa 32)**, dont au moins un semble avoir des effets sur les clauses du contrat de mariage.

Tant pis, il fera partie des tâches que je m'assignerai à l'issue de ce mémoire.

### **Les enfants**

En l'absence des tables décennales qui ne verront le jour qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, je suis contrainte d'éplucher les registres BMS jusqu'au décès de **Françoise**.

Le couple a eu 7 enfants :

- Pernette, née le 21 septembre 1702 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1701-1703 - 42GG1).
- **Jean (Sosa8)**, né le 28 novembre 1704 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1704-1705 - 42GG1)
- Claudine, née le 14 février 1707 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1706-1707 - 42GG1)
- Benoît, né le 17 avril 1709 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1709-1710 - 42GG1)
- Simone, née le 15 novembre 1711 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1711-1712 - 42GG1)
- Marie, née le 3 février 1714 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1713-1714 - 42GG1)
- Antoine, né le 6 juillet 1716 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1715-1716 - 42GG1)

Cette fastidieuse recherche m'a permis de noter qu'aucun des enfants du couple n'est décédé avant l'âge adulte.

La vie du couple s'achève le 24 mai 1717 avec le décès de **Françoise**, inhumée le lendemain, en "*n'ayant pu recevoir le sacrement de l'extreme onction (...) dans le cimetiere de la parr(oisse) de La Chapelle*" (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1717-1718 - 42GG1).

C'est peut-être un décès brutal, puisque **Françoise** n'a pas reçu l'extrême onction, l'un des 7 sacrements de l'église, mais elle a néanmoins bénéficié des "*ceremonies prescrites dans le rituel de ce diocese, pour les enterrements de ceux qui meurent dans la communion de l'eglise*".

Comme je n'ai pas son acte de baptême, j'aurais aimé trouver son âge sur ce document, mais il n'est pas mentionné. Mais on peut supposer que **Françoise** s'en est allée relativement jeune, peut-être à peine une quarantaine d'années, accompagnée "*de Simon Vilars, Antoine Ferlay et plusieurs autres parens et amis*".

### **Marié le 17 janvier 1719 à Pomeys, avec Claudine Joannon** (AD69 Pomeys BMS 1719 - 1552GG2)

Presque 2 ans après le décès de **Françoise**, **Simon** épouse en secondes noces Claudine Joannon, originaire de Pomeys, paroisse toute proche de celle de La Chapelle. Elle est "*filie légitime de deffunt Antoine Joannon, laboureur (...) paroisse de Pomey et de vivante Françoise Comarmond*".

Je note que **Simon** est désormais "*maître masson et charpentier*".

Je sais qu'un contrat de mariage a été passé devant le notaire royal Benoist Payre de Saint-Symphorien-sur-Coise le 4 janvier 1719 (AD69 3<sup>E</sup>14011), mais faute de temps, je ne

l'étudierai point dans ce mémoire. Les premières lignes me confirment tout de même que le couple vit à La Chapelle, très certainement dans la maison de **Simon** au hameau des Heurs (où Claudine s'éteindra), c'est d'ailleurs là que tous leurs enfants verront le jour.

### Les enfants

Malgré que cette fratrie ne représente "que" les demi-frères et sœurs de **Jean (Sosa8)**, je les mentionne ici, car nous les retrouverons dans le testament de **Simon** :

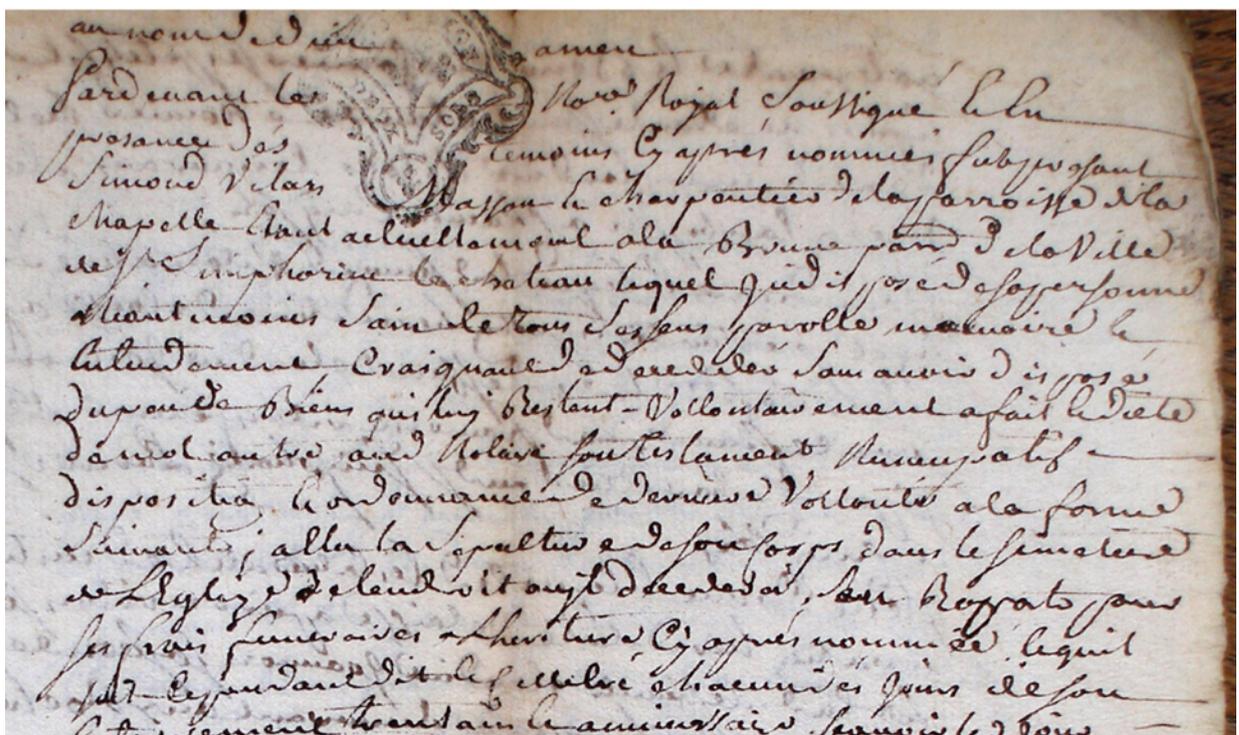
- Françoise, née le 21 décembre 1719 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1719-1720 - 42GG1)
- Pierre, né le 30 décembre 1723 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1723-1724 - 42GG1)
- Antoine, né le 12 mars 1729 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1727-1729 - 42GG1)

Claudine décède le 16 novembre 1747 à La Chapelle, âgée de 55 ans, inhumée le 18 novembre "en presence de Simon Villard son mari, de Pierre Villard son fils, des ses autres parens et amis qui ont assistés à son convoi" (AD69 BMS La Chapelle sur Coise 1745-1747 - 42GG2).

### La fin de l'histoire

Simon survit encore 11 ans à Claudine.

Fin juin 1758, alité dans la maison de sa fille Marie, au lieu de La Brune de la paroisse de Saint-Symphorien-le-Château, il requiert le notaire royal JB Tissot afin de dicter son testament (AD69 3E14046 et 3E140).



lites venant parant au le amintair s'pauis les jours  
dantes venant vite grande messe le vne drasse quant  
au trentain le douze de laut. Jean lewa l'ellevre autourd  
Mairie vour que ce soit dans l'eglise d'ud la chapelles.  
Le luyin huit autres messes a drasseoirs dany l'annee de volue  
cepend dees l'on bon chubleda a la thos: tunc.  
Item donne le legue le s'pionid vilars a l'ed' d'inst' tution  
legal partent les l'ostig hered: laise delaiFFE a autourd  
vilars soufils elouties demourant au magisand yout de  
Larr'ijp' l'ed' de s'pionid francoise f'el'ay de p'ouviere  
femme la femme de ching sol:  
Item donne le legue le t' talus a l'ed' d'inst' tution legal  
partent les l'ostig hered: laise delaiFFE a s'pionid laise. Floris  
jaque p'evre l'ed' de s'pionid vilars s' ching petit fil' luyans de  
deffunt Jean vilars soufils d'uyi magisand l'ed' de s'pionid

Dans la chapelles le d'at' ametto Rinois a aut' s'pionid luy sol.  
Item donne le legue le t' talus a l'ed' d'inst' tution legal  
partent les l'ostig hered: tunc de laiff' a aut' le claudine  
deffont l'ed' de s'pionid fil' luyans de deffunt claudine  
deffont le p'evre vilars q'angere a l'ed' dees a fons ch'el  
paroy de s'pionid la femme de ching sol.  
Item donne le legue le t' talus a l'ed' d'inst' tution legal  
partent les l'ostig hered: tunc de laiff' a aut' ~~de~~

alexandre le deffunt deffunt s'pionid petit fil' et fille  
luyans de deffunt claudine a homies l'ed' de s'pionid  
d'habit' le claudine vilars demourant a l'ed' dees  
dees a l'ed' de s'pionid a l'ed' de s'pionid luy sol.  
Item donne le legue le s'pionid vilars a l'ed' d'inst' tution  
legal partent les l'ostig hered: tunc de laiff' a l'ed' de s'pionid  
vilars de fille l'ed' de s'pionid claudine s'pionid s'pionid  
s'pionid femme; l'ed' francoise vilars femme deffont  
s'pionid a l'ed' de s'pionid s'pionid s'pionid s'pionid  
luy sol.  
Item donne le legue le t' talus a l'ed' d'inst' tution  
legal partent les l'ostig hered: tunc de laiff' a l'ed' de s'pionid  
deffont deffunt claudine s'pionid s'pionid s'pionid  
deffont deffunt claudine s'pionid s'pionid s'pionid

Le lad. deffunt Claude Joannou  
 Masson de charpentes demurant aux Roches par  
 de la rue de la femme de cinq sols.  
 Item donne le legue le d. Simon Vilar a l'ed. de ses tantes  
 heritiers. a l'ed. de son frere Vilar. Les autres de ses  
 fils le lad. deffunt Claude Joannou aussy  
 Masson de charpentes demurant aux Roches par  
 a l'ed. de ses tantes la femme de cinq sols, tous les dits  
 legs qui sont fait aux sup. legataires pour doit valent  
 aux payables de leur volontes.

ARCHIVES DU RHON  
 PROPRIETE PUBLIQUE

Et aussy sur des actes de son frere Vilar  
 l'ed. de ses tantes ou qui sont faites pour la  
 venue de son frere Vilar. Et de son frere  
 pour son frere universelle legataire. Marie Vilar  
 sa fille d'ancien mariage avec le d. deffunt  
 France de la Roche. Et de son frere Guillaume Vilar  
 repudant au sup. de la d. de son frere Vilar  
 a laquelle est veuve que tous les d. de son frere  
 pour doit et son frere arrivés a la charge de payer  
 ses dettes. Sur legats pour son frere l'ed. de ses  
 tantes au presant testament par lequel le d.  
 Simon Vilar de son frere de son frere

de huit liers a francois Gardou habitant de la  
 charpente par de la rue de la Roche de Vout  
 de la rue de la Roche de Vout qui luy en a l'ed. de son frere  
 Meune de son frere l'ed. de son frere l'ed. de son frere  
 premier de son frere l'ed. de son frere l'ed. de son frere  
 Vilar la femme de cinq liers a l'ed. de son frere  
 Labouvier le tisserand repudant au d. de son frere  
 la femme de cinq liers a l'ed. de son frere l'ed. de son frere  
 l'ed. de son frere de la rue de la Roche de Vout  
 qui luy a l'ed. de son frere l'ed. de son frere  
 a son frere l'ed. de son frere l'ed. de son frere  
 Simon Vilar pour la charge de son frere



*Au nom de Dieu amen.*

*Pardevant le no(taire) royal soussigné, et en  
presence des temoins cy après nommés, fut presant  
Simond Vilars, masson et charpentier de la paroisse de La  
Chapelle etant actuellement à la Brune, parr(oisse) (de) la ville  
de S(ain)t Simphorien le Château, lequel indisposé de sa personne,  
neantmoins sain de tous ses sens, parolle, mémoire et  
entendement, craignant de deceder sans avoir disposé  
du peu de biens qui luy restent, vollontairement a fait le dicte  
de mot autre aud(ict) notaire son testament nuncupatif,  
disposition et ordonnance de derniere vollonte a la forme  
suivante ; aller la sepulture de son corps dans le simetiere  
de l'eglise de l'endroit où il decedera, son rapport pour  
ses frais funeraires à l'heritiere cy après nommée, et quil  
soit cependant dit et cellebré chacun des jours de son  
enterrement, trentain et anniversaire, sçavoir led(ict) jour  
d'enterrement une grande messe et une basse, quant  
au trentain et bout de l'ant, il en sera cellebré autant,  
mais il veux que ce soit dans l'eglize dud(ict) La Chapelle,  
et enfin huit autres messes à basse voix dans l'année revolue  
de sond(ict) decés, com(me) bon semblera à lad(icte) heritiere.  
Item donne et legue led(ict) Simond Vilars à titre d'institution  
legal particulier et portion hereditaire, delaisse à Antoine  
Villars son fils, cloutier, demeurant au Machizaud, parr(oisse) de  
Larajasse et de deffuncte Françoise Ferlay, sa premiere  
femme, la somme de cinq sols.*

*Item donne et legue, led(ict) testateur à titre d'instituti(on) legal  
particulier et porti(on) hereditaire, delaisse à Simond l'ainé, Floris,  
Jacque, Pierre et autre Simond Vilars, ses cinq petit fils, enfants de  
deffunct Jean Vilars, son fils aussi masson et charpentier  
dud(ict) La Chapelle et d'Etienne Rivoire, à chacun cinq sols.*

*Item donne et legue led(ict) testateur à titre d'instituti(on) legal  
particulier et porti(on) hereditaire, delaisse à Anne et Claudine  
Besson, ses deux petites filles, enfant de deffuncts Claude  
Besson et Pierrette Vilars, granger à leur decés a Fourchet  
paroisse d'Avezes, la somme de cinq sols.*

*Item donne et legue led(ict) testateur à titre d'institution legal  
particulier et porti(on) hereditaire delaisse  
à Alexandre et Benoitte Chomier, ses petits fils et fille  
enfans de fbarré : Clau] deffuncts Claude Chomier tailleur  
d'habits et de Claudine Vilars, demeurans à leurs  
décès à l'Aubepin, à chacun cinq sols.*

*Item donne et legue led(ict) Simond Vilars à titre d'instituti(on)  
legal particulier et porti(on) hereditaire, delaisse à Françoise  
Villars, sa fille et de deffuncte Claudine Joannon sa  
seconde femme, lad(icte) Françoise Villars, femme de Floris  
Pipon, cabarettier aud(ict) St Simphori(en) pareille somme  
de cinq sols.*

*Item donne et legue led(ict) testateur à titre d'instituti(on)  
et porti(on) hereditaire delaisse à Pierre Vilars son fils  
de lad(icte) deffuncte Claudine Joannon, sa seconde femme,  
masson et charpentier demeurant aux Roches parr(oisse)*

*de Larajasse la somme de cinq sols.*

*Item donne et legue led(ict) Simond Vilars à titre d'instituti(on) et heritier à Antoine et Simond Vilars ses autres deux fils de lad(icte) deffuncte Claudine Joannon, aussi masson demeurant en la parr(oisse) de S(ain)t Simphori(en), à chacun d'eux la somme de cinq sols, tous les susd(icts) legs qui sont faits aux susd(icts) legataires pour droits paternels à eux payables à leur vollonté.*

*Et au surplus des autres biens dud(ict) Simond Vilars, en quoy qu'ils consistent ou puissent consister, presans et avenir, il a fait créé, institué et de sa bouche nommé pour son heritiere universelle en yceux, Marie Vilars, sa fille issue de son premier mariage avec lad(icte) deffuncte François Ferlay et veuve de Guillaume Girin, journallier, residente au susd(ict) lieu de la Brune, parr(oisse) de S(ain)t Simphori(en), à laquelle il veut que tous sesd(icts) biens appartiennent de plain droit, sitot son decés arrivé, à la charge de payer ses dettes. susd(ict) legats, frais funeraires et d'executer le contenu au présent testament par lequel iceluy Simond Vilars, de gré, declare devoir la somme de dix huit livres à François Gardon, habitant de la Chavonniere, parr(oisse) de S(ain)te Catherine, pour resti(tution) de vente et delivrance de vin qu'il luy en a cy devant fait, meme depuis long tems ce qui luy sera payée à sa premiere requisition. Declare livrer led(ict) Simond Vilars, la somme de vingt livres à Simond Dubauchet, laboureur et tisserand residant au domaine appelé La Grange Trie parr(oisse) lad(icte) St Simphori(en), egallement en reste de vente et delivrance de marchandise qu'il luy a cy devant faitte qui luy sera payée à sa vollonté, les deux declarations faittes par led(ict) Simond Vilars pour la decharge de sa consience. cassant revoquant et annullant led(ict) testateur tous autres testaments et d'icelles donations et autres dispositions à cause de mort qui pourrait avoir cy devant fait, voulant que le presant son testament soit le seul qui subsiste et existe selon sa forme et teneur comme etant sa derniere institution, lequel vaille par toutes les autres meilleures formes que testament nuncupatif peuvent et doivent mieux valoir ainsy esté lu et relu aud(ict) testateur qui a dit le bien entendre fait et payé au susd(ict) lieu de la Brune parr(oisse) de St Simphorien, dans la maison de lad(icte) Marie Vilars, sa fille, et au devant du lit où il est allité, apres midy, le vingt sixieme juin mil sept cent cinquante huit, en presance de Floris Moretton, pere, Etienne, Joseph, Cathelin et Jean Claude Moretton, les quatre fils laboueurs, demeurant au domaine du chateau de Clerimbert, parr(oisse) de St Simphorien, et d'Etienne Virissel, journallier residant au susd(ict) lieu de La Brune, parr(oisse) dud(ict) St Simphorien, temoins desquels lesdits Etienne et Catherin Moretton freres ont signés,*

*non les aultres temoins, avec led(ict) Simond Vilars,  
testateur, pour ne le sçavoir faire, de ce enquis  
et sommés de devoir ainsi qu'il nous dit.*

*Signé Etienne Moreton*

*Catherin Moreton*

*Teyssot JB, not(aire) royal.*

Ce testament est de composition très classique. Après trois lignes de protocole :

→ La présentation de **Simon**, le testateur, nous apprend qu'il était également charpentier, et qu'il demeure chez sa fille Marie, comme nous l'avons vu plus haut. Il est bien malade, "*indisposé de sa personne*", mais en possession de toutes ses facultés mentales "*neantmoins sain de tous ses sens, parolle, mémoire et entendement*".

→ Les dispositions prises pour la sépulture sont aussi très classiques, avec la désignation du cimetière choisi (celui du lieu de son décès, il ne sera donc pas inhumé avec l'une ou l'autre de ses défuntes épouses), la volonté de faire célébrer une série de messes dans l'année suivant son décès, "*comme bon semblera à ladicte héritière*".

→ L'énoncé des différents legs m'offre une précieuse photographie familiale :

- Il lègue 5 sols à chacun de ses enfants vivants
  - Antoine et Pierre, enfants vivants de **Françoise**
  - Antoine et Françoise, enfants vivants de Claudine
- Il lègue 5 sols à chacun de ses petits enfants orphelins
  - **Simond l'aîné (Sosa4)**, Floris, Jacques, Pierre, Simon, enfants de son fils **Jean (Sosa 8)**
  - Anne et Claudine Besson, filles de sa fille aînée Pernette
  - Alexandre et Benoitte Chomier, enfant de sa fille Claudine.

→ La nomination de l'héritière universelle justifie l'absence de sa fille Marie dans les legs précédents, car c'est bien d'elle qu'il s'agit : elle hérite "*au surplus des autres biens (...), en quoy qu'ils consistent ou puissent consister, (...) à laquelle il veut que tous sesdicts biens appartiennent de plain droit, sitot son décès arrivé*" ... c'est-à-dire de tout le reste.

Mais cette veuve récupère la charge des frais funéraires et l'exécution des dispositions prises pour la sépulture, ainsi que les dettes de son père :

- 18 livres pour restitution de vente et délivrance de vin (...) à payer "*à première réquisition*" (du créancier)
- 20 livres en reste de vente et délivrance de marchandise, à payer "*à sa volonté*" (celle du créancier).

→ Il n'est pas mentionné de dispositions précédentes, mais de manière classique, ce testament révoque et annule tous les testaments qui auraient pu être faits précédemment.

→ Les noms des témoins et des signataires concluent le document.

Nous sommes le 26 juin 1758, quelques jours plus tard, **Simon** rend son dernier souffle et sera inhumé le 2 juillet dans le cimetière de Saint-Symphorien (*AD69 BMS Saint-Symphorien-sur-Coise 1758 - 4<sup>E</sup>4693*), conformément à sa volonté. Il a peut-être 80 ans, alors que son fils **Jean** est déjà décédé depuis 6 ans.

Sosa 8 et 9

### 3- Jean Villard et Étienne Rivoire

Jean est né le 28 novembre 1704 à La Chapelle (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1704-1705 - 42GG1*), c'est le deuxième enfant de Simon et Françoise. Son parrain n'est autre que Jean Accarel, son oncle paternel par alliance, et surtout le curateur de son père, sa marraine Antoinette Baly, sa tante maternelle, très certainement la sœur de Pernelle, mère de Françoise (donc, plutôt sa grand-tante).

L'acte de baptême de son premier enfant m'apprend qu'il est "*masson*", comme son père. Dès le deuxième enfant, il est également charpentier.

#### Le mariage

##### Marié le 17 novembre 1735 à Étienne Rivoire

(*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1730-1733 - 42GG1*)

Elle est fille "*aussi légitime de deffunts Pierre Rivoire, de son vivant fermier au domaine de la Chavanne, paroisse de La Chapelle, et de Claudine Thevenon, sa femme en premières noces ...*".

Les noces se déroulent en présence de "*Simond Villard, père de l'epoux (...) de Jacques Guinand, tisseur, de Antoine Joannon, de Floris et Jacques Rivoire, frères de l'épouse, et de plusieurs autres parens ...*".

#### La fratrie d'Étienne

L'acte de mariage entre François et Étienne me permet d'identifier deux frères de la mariée : Floris et Jacques.

Et suivant immédiatement cet acte, je découvre Marie, qui s'est mariée le même jour et au même endroit que sa sœur, avec Antoine Vial ! Pas de doute possible, cette fille de "*aussi légitime de deffunts Pierre Rivoire et de Claudine Thevenon, sa femme, de leur vivant fermier au domaine de la Chavanne, paroisse de La Chapelle ...*" est bien la sœur d'Étienne.

Les mariés vivent au bourg de La Chapelle, les actes de baptême des enfants me le confirment.

#### Les enfants

En épluchant les registres paroissiaux, je détecte que le couple a donné naissance à 8 garçons, tous nés à La Chapelle :

- Simon (Sosa 4), né le 2 avril 1735 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1734-1736 - 42GG1*)
- Floris, né le 13 avril 1737 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1737-1740 - 4E575*)
- Antoine, né le 11 mars 1739 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1739-1741 - 42GG1*)
- Jacques, né le 25 mars 1741 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1741-1743 - 4E575*)
- Claude, né le 21 février 1743 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1742-1744 - 42GG2*)
- Pierre, né le 11 mars 1745 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1744-1748 - 4E575*)
- Simon, né le 6 février 1750 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1737-1740 - 4E575*)
- Antoine, né le 10 novembre 1751 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1751-1752 - 42GG2*)

Seul le petit dernier Antoine, décède en bas âge en 1753 (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1753-1754 - 42GG2*).

## Recherche dans les fonds de l'enregistrement

Le Contrôle des actes, créé en 1693 dans un but fiscal et juridique, enregistre tous les actes notariés passés dans le ressort d'un bureau de contrôle. Les registres permettent de trouver la référence d'un acte notarié. Ils sont accompagnés de tables thématiques, comme par exemple :

- La table des vendeurs
- La table des acquéreurs
- La table des contrats de mariage
- La table des partages
- La table des testaments et donations
- La table des extraits de sépulture.

J'ai trouvé dans la Table alphabétique des acquéreurs et nouveaux possesseurs 1715-1769 de Saint-Symphorien-sur-Coise (*AD69 - 10C1839, folio 5/47*) deux actes d'achat pour l'année 1741 :

- En date du 30 mars, **Jean** acquiert du vendeur Barthelemy Merlat un immeuble à La Chapelle (acte contrôlé le 18 avril)
- En date du 14 décembre, **Jean** acquiert du vendeur Philibert Perret un immeuble à La Chapelle (acte contrôlé le 20 décembre).

Malheureusement, dans les deux actes, les lignes sont incomplètes, il y manque le prix et les observations.

Je n'ai pas non plus retrouvé ces achats dans les registres du Contrôle des actes des notaires et des actes sous seing privé 1740-1741 (*AD69 - 10C1760*) et 1741-1742 (*AD69 - 10C1761*).

## La fin de l'histoire

**Jean** s'en va le 14 février 1752, il a 46 ans (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1751-1752 - 42GG2*).

J'ai entre les mains son testament, établi le 4 avril 1746 chez maître Jean Champenoy, notaire royal à Larajasse (*AD69 Larajasse - 3<sup>E</sup>14112*). L'acte avait bien été consigné dans le répertoire du notaire (*AD69 - 1705-17513<sup>E</sup>14105*), ce qui me permet d'en confirmer la date, car le document n'est pas très lisible, ce qui m'empêche de l'étudier et de le transcrire.

Ce testament permet d'avancer l'idée qu'à 40 ans, **Jean** est déjà malade, "*... indisposé par la maladie...*", même si l'expression est habituelle dans ce type de document.

Je détecte aussi que l'héritier universel est son fils **Simon** : "*... il a de sa propre bouche (...) institué pour son heritier universel Simon Villard son fils aîné ...*".

**Étiennette** lui survivra 22 ans, elle n'a que 43 ans au moment du décès de son mari.

Elle meurt sur la paroisse d'Yzeron, située au nord-est de La Chapelle "*agée d'environ 70 ans (...) décédée avant-hier au château de Monterou*", le 23 novembre 1778 (*AD69 BMS Yzeron 1778 - 4<sup>E</sup>5544*).

Pourquoi Yzeron ? Je n'en ai encore pas la certitude (l'acte de sépulture ne le dit pas), mais elle loge peut-être chez son fils **Simon**, car je sais que celui-ci décèdera aussi à Yzeron en 1787.

Sosa 4 et 5

#### 4- Simon Villard et Pierrette Fournel

**Simon** est donc né le 2 avril 1735 à la Chapelle. Fils aîné de **Jean** et **Étiennette**, son parrain est comme il se doit son aïeul paternel Simon, toujours maître maçon, sa marraine est Marie Rivoire, la sœur d'**Étiennette** (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1734-1736 - 42GG1).

##### Un premier mariage

En premières noces, **Simon** épouse Marie Rivoire le 19 janvier 1759 à Saint-Symphorien (AD69 BMS Saint-Symphorien-sur-Coise 1759 - AD4E4393), mais il ne s'agit pas de sa marraine (!). Marie est la fille de "*déffunt Pierre Rivoire, laboureur du lieu de la Broua, paroisse de Larajasse et d'Étiennette Odin, residant à S(ain)t Symphorien le château depuis plus de six mois*".

Ce document débute ainsi : "*François Villard, coquetier ...*" avec une erreur, puisque on trouve le prénom de François à la place de celui de **Simon**. Après moult vérifications, je décide qu'il s'agit bien de **Simon** "*filz legitime de deffunt Jean Villard, maçon (...) et de vivante Etiennette Rivoire*", en regard des actes de naissance à venir, et également de mes recherches quant à un contrat de mariage contracté le 1<sup>er</sup> janvier 1759.

J'ai consulté la Table alphabétique des contrats de mariage de Saint-Symphorien-sur-Coise 1753-1798, et y trouve bien le mariage Villard-Rivoire, dans lequel je relève que la somme de 1030 livres a été apportée au mari, et que la dot de l'épouse est "*non évaluée*" (10C1833 f98/104).

Malheureusement, l'étude des deux notaires "*Reynaud et Flechet*" reprise sur ce document ne se trouve même pas sur la liste des notaires de Saint-Symphorien-sur-Coise. J'en déduis que tous leurs documents ont disparu.

J'apprend également dans l'acte de mariage que **Simon** est "*coquetier, demeurant au bourg de La Chapelle en Vaudragon*", ce que me confirme la Table alphabétique des contrats de mariage ci-dessus.

J'ai fait quelques recherches quant au métier de coquetier. Un article de l'Araire m'apprend que "*ce terme de "coquetier", venu du fond du Moyen-Âge, désignait à l'origine le marchand ambulante qui ramassait les œufs de ferme en ferme pour venir les vendre à la ville. Il existait aussi sous une autre forme : « cocassier ». Mais le coquetier ne se contentait pas de ramasser les œufs dans les campagnes ; il collectait aussi le beurre, les fromages, les volailles, le saucisson et à l'occasion, les fruits et légumes. Sur la rive droite de la Saône, à Lyon, se tenait un marché, ancêtre du marché de gros ; il était "le royaume des coquetiers". Depuis 1960, les coquetiers ont disparu et le terme ne désigne plus que ce petit ustensile servant à déguster les œufs à la coque*".

##### Les enfants avec Marie

- Claude, le 21 septembre 1759 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1759-1761 - 42GG2)
- Fleury, le 6 novembre 1762 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1761-1763 - 4E575)
- Antoine le 24 janvier 1765 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1765-1766- 42GG2)
- Jacques le 9 décembre 1767 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1767-1768 - 4E575)
- Pierre-Marie le 21 juillet 1770 (AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1769-1771- 42GG2)

En épluchant les registres, je tombe sur le décès du petit Claude le 18 avril 1761 à 18 mois (*AD69 BMS La Chapelle-sur-Coise 1761-1763 - 4<sup>E</sup>575*), et sur cet acte, je note que **Simon** est alors "cabaretier".

Je perds la trace de Marie Rivoire dans les registres de La Chapelle, où je devrais trouver son décès, mais en vain. Je vérifie à Yzeron, car je sais que c'est là qu'est décédée **Étiennette**, la mère de **Simon**, et bingo ! "*Marie Rivoire, âgée d'environ 50 ans, épouse de Simon Villard, granger au seigneur de Montbellet sur cette paroisse, décédée (...) le vingt neuf janvier mil sept cent soixante dix neuf*" (*AD69 BMS Yzeron 1779 - 4<sup>E</sup>5544*).

Je savais déjà, avec l'acte de décès de sa mère, que **Simon** vivait à Yzeron, j'apprends ainsi qu'il est désormais granger au service d'un seigneur.

### Le mariage avec **Pierrette**

A 44 ans, moins de 3 mois après le décès de Marie, **Simon** se remarie le 13 avril 1779 à Yzeron avec **Pierrette Fournel**, "*filie légitime de deffunt Jean Fournel et de vivante Benoitte Esselard, de cette paroisse*" (*AD69 BMS Yzeron 1779 - 4<sup>E</sup>5544*).

**Pierrette** est née le 22 juin 1754 à Yzeron (*AD69 BMS Yzeron 1754 - 269GG3*), elle a donc 25 ans. Son parrain est Pierre Thollet, sa marraine Benoitte Fournel "*parens à l'enfant*", en présence de Fleury et Georges Chipier.

### La fratrie de **Pierrette**

Voici une grande famille, dont tous les enfants sont nés à Yzeron :

- Jacques, né le 3 novembre 1741 (*AD69 BMS Yzeron 1741-1742 - 4<sup>E</sup>5543*)
- François, vers 1743
- Claudine, née le 4 janvier 1744 (*AD69 BMS Yzeron 1743-1744 - 4<sup>E</sup>5543*)
- Claude, né le 19 février 1747 (*AD69 BMS Yzeron 1747 - 4<sup>E</sup>5543*)
- Antonia, née le 27 octobre 1748 (*AD69 BMS Yzeron 1748 -42GG3*)
- Benoîte, née le 29 septembre 1750 (*AD69 BMS Yzeron 1750 -42GG3*)
- Claude, né le 26 mai 1752, † le 22 octobre 1752 (*AD69 BMS Yzeron 1752 -42GG3*)
- (Benoîte) **Pierrette**, née le 22 juin 1754 (*AD69 BMS Yzeron 1779 - 4<sup>E</sup>5544*)
- Jean-Marie, né le 15 août 1757 (*AD69 BMS Yzeron 1757 -42GG3*)
- Jeanne Marie, née le 1<sup>er</sup> juin 1759 (*AD69 BMS Yzeron 1759 -42GG3*)

Je n'ai pas trouvé l'acte de naissance de François, je le connais par son acte de mariage avec Jeanne Ligou, le 24 février 1778, noces auxquelles étaient présents sa mère Benoitte et son frère Jacques (*AD69 BMS Yzeron 1778 - 4<sup>E</sup>5544*).

L'acte de mariage de **Simon** et **Pierrette** m'indique que le marié est laboureur, et qu'il demeure "*au lieu de Monterou sur cette paroisse*".

La bénédiction nuptiale se déroule "*en presence de Jacques Berger, aubergiste d'Izeron, Jean Roux, du bourg d'Izeron, Georges Lhopital, Jacques Fournel, frère de l'épouze, habitans de cette paroisse et ont signé avec nous lesd(icts) Villard epoux, Berger et Roux, et non les autres ni l'epouze pour ne savoir de ce enquis et sommés lad(icte) épouze autorisée par Benoitte Esselard, sa mere*".

J'en déduis que **Simon** sait signer, mais bizarrement, son paraphe est absent en bas de l'acte.

Le document ne l'indique pas, mais la Table alphabétique des contrats de mariage de Saint-Symphorien 1753-1798 ([10C1833 f98/104](#)) me signale un contrat passé le 7 avril 1779 chez Maître Laurent, ce que me confirme le répertoire dudit notaire ([3E14089](#)) ; mais le registre des minutes n'est pas numérisé ([3E14118-14127](#)).

La Table alphabétique m'indique dans la colonne : "Désignation, nature et situation des immeubles apportés en dot, et qui auront été donnés aux futurs" :

- Au mari : pris à ses droits
- A la femme : 800 livres avec son trousseau.

J'ai demandé à notre professeur de généalogie Monsieur Stéphane Cosson s'il pouvait m'éclairer sur ces éléments un peu obscurs : d'après lui, le mari a des droits, mais ceux-ci n'ont pas été calculés.

Quant à l'épouse, elle bénéficierait de 800 livres, trousseau compris.

Je remercie Monsieur Cosson, et me promet, à l'avenir d'aller consulter aux AD le registre des minutes de Maître Laurent.

### Les enfants

- Simon, le 8 février 1780 ([AD69 BMS Yzeron 1780 \(4E5544\)](#))
- Anne, le 29 août 1781 ([AD69 BMS Yzeron 1781 \(4E5544\)](#))
- **Claude (Sosa 2)**, le 29 novembre 1782 ([AD69 BMS Yzeron 1782 \(4E5544\)](#))
- Étienne, le 8 juillet 1784 ([AD69 BMS Yzeron 1784 \(4E5544\)](#))
- Fleury, le 15 novembre 1785 ([AD69 BMS Yzeron 1785 \(4E5544\)](#))

**Simon** aura donc eu en tout 10 enfants.

### Recherche dans les fonds de l'enregistrement

J'ai trouvé une transaction immobilière dans la Table alphabétique des acquéreurs et nouveaux possesseurs 1715-1769 de Saint-Symphorien-sur-Coise ([10C1839, folio 44/47](#)).

En date du 30 mai 1764, **Simon** acquiert du vendeur Christophe Gueraud une "*maison en cette ville*". Malheureusement, le document est mal numérisé, et je dois hésiter entre 4 lignes pour suivre le fil de la transaction :

- 60 livres (notaire Chazottier)
- 4400 livres (notaire Peyrachon)
- 4400 livres (notaire Peyrachon)
- 400 livres (notaire Chazottier)

Je tente une recherche dans les répertoires des notaires : la transaction n'apparaît pas dans le répertoire de maître Peyrachon de Saint-Symphorien ([3E14089](#)), et je n'arrive pas à mettre la main sur maître Chazottier. Je trouve un notaire homonyme qui a exercé à Brignais de 1729 à 1771, mais il n'y a pas de côte.

### La fin de l'histoire

Simon est absent de la Table alphabétique des testaments du bureau de Saint-Symphorien-sur-Coise 1741-1808 ([10C1831](#)).

Il est mort le 25 juin 1787 "*agé d'environ cinquante deux ans, fermier du seigneur de Montbellet en son château de Monterou sur cette paroisse*" ([AD69 BMS Yzeron 1787- 4E5544](#)).

Je relève encore une inexactitude, car **Simon** est dit "*époux de Françoise Fournel*" (et non **Pierrette**) mais si je prends en compte son âge exact (52 ans), et surtout le lieu précis déjà évoqué plus haut, je valide ledit document comme acte de décès de notre **Simon**.

**Simon** n'a pas suivi la tradition paternelle de devenir maçon et maître charpentier, ce qui m'étonne un peu, étant l'aîné de la fratrie.

Héritier universel de son père, il quitte son lieu de naissance de La Chapelle (où il avait d'ailleurs acheté une maison) pour s'installer à Yzeron avant 1778. Pourquoi ? Je ne le sais pas encore.

C'est là qu'il demeure au décès de sa mère en novembre 1778, et au moment de celui de sa première femme 2 mois plus tard.

Après avoir été coquetier et cabaretier, il est désormais granger, puis laboureur au service d'un seigneur.

La demeure de Monterou existe toujours et se détache particulièrement bien dans le paysage, en dominant le petit lac d'Yzeron.

Cela fait plusieurs décennies que nous randonnons dans ce secteur, et voilà que je peux apprendre à mon mari et à mon fils qu'ils ont des ancêtres directs qui ont vécu dans ce qui constitue aujourd'hui un ancien gros corps de ferme.



C'est aussi pour cela que j'aime la généalogie !

De 19 ans sa cadette, **Pierrette** continue son chemin pendant 22 ans.

Elle décède à 65 ans, le 29 août 1820 à Duerne (*AD69 Décès 1820 - 4<sup>E</sup>1248*), chez "*son jeandre François Bonard, au lieux du Pra*", le mari de sa fille Étienne. C'est aussi un peu la maison de sa fille, car celle-ci est toujours vivante (*AD69 Décès Duerne 1849 - 4<sup>E</sup>1248*).

Mon côté féministe s'agite un peu plus lorsque je découvre, dans la Table alphabétique des décès de Saint-Symphorien-sur-Coise que son héritier est "*François Bonnard, gendre au lieu du Pra*" (*3Q47/325, folio 44/131*).

Mais **Pierrette** étant absente de la Table alphabétique des successions acquittées, je n'éclaircirai pas ce point pour l'instant.

Place à **Claude** !

Sosa 2 et 3

#### 4- Claude Villard et Jeanne Declérieux

Nous l'avons vu, **Simon**, père de **Claude** s'est installé à Yzeron entre juillet 1770 (naissance de son fils Pierre Marie à La Chapelle) et novembre 1778 (au décès de sa mère). Et d'ailleurs, tous les enfants de **Simon** et **Pierrette** naissent à Yzeron.

**Claude** est donc né le 29 novembre 1782, troisième enfant de **Pierrette**, huitième enfant de **Simon** (AD69 BMS Yzeron 1782 (4<sup>E</sup>5544)).

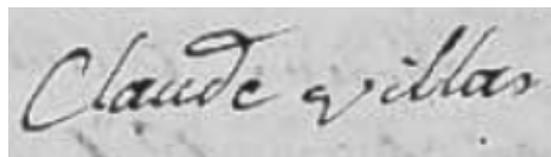
Le lendemain, il est baptisé, "*le parrein a été Claude Fournel, oncle à l'enfant, la marreine Antoinete Dumon (...) de la paroisse de Coize, parents à l'enfant, illeterés*".

A 24 ans, **Claude** est domicilié à Duerne, et exerce le métier de tisserand : c'est le premier de la lignée.

C'est son premier mariage qui me donne ces informations.

Il épouse le 26 janvier 1807 à Duerne "*demoiselle Antoinette Dumond, âgée de vingt six ans, née (et domiciliée) à Duerne, fille majeure de Jean Ant(oine) Dumond cy present et consentant (...) et de dame defunte Etiennette Bony (...)*" (AD69 Mariage Duerne 1807 - 4<sup>E</sup>1246).

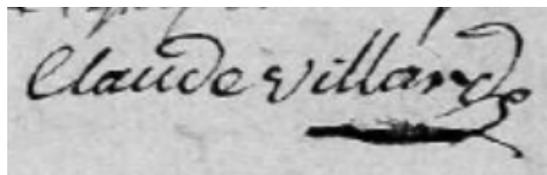
**Claude** signe le document de manière franche, mais pas son épouse.

A handwritten signature in cursive script, reading "Claude Villard". The ink is dark and the paper appears aged.

Le mariage sera de courte durée, Antoinette meurt le 22 octobre 1808 à l'âge de 26 ans (AD69 Décès Duerne 1808 - 4<sup>E</sup>1248), un an après la naissance de son petit garçon Jean-Pierre, le 8 octobre 1807 (AD69 Naissance Duerne 1807).

#### Le mariage avec Jeanne

**Claude** se remarie rapidement, le 16 juin 1809 avec **Jeanne Declérieux** (AD69 Mariage Saint-Martin-en-Haut 1809 - 4<sup>E</sup>4568). Il est désormais propriétaire au hameau du Pra, à Duerne, et y restera jusqu'à la fin de sa vie. Sa signature a encore gagné en assurance.

A handwritten signature in cursive script, reading "Claude Villard". The ink is dark and the paper appears aged.

**Jeanne** demeure au hameau du Rieux, de la commune de Saint-Martin-en-Haut, toute proche, qui accueille la cérémonie. Elle est la fille de "*deffunct Jean Declérieux (...) et de Jeanne Marie Fournel, demeurante au même lieu*". La mariée ne signe pas l'acte, faute de le savoir faire.

Il n'est pas fait mention de contrat de mariage.

Je ne reviens pas sur les sept enfants du couple, que j'ai déjà présentés avec la fratrie de **Jacques**, qui je le rappelle, est l'aîné, né en 1810.

## La fratrie de Jeanne

Jeanne a grandi auprès de 7 frères et sœurs, tous nés à Saint-Martin-en-Haut.

- Jean Antoine, né le 2 octobre 1771 (*AD69 BMS Saint-Martin-en-Haut 1771 - 227GG6*)
- Pierre, né le 8 juillet 1773 (*AD69 BMS Saint-Martin-en-Haut 1773 - 227GG6*)
- François Jean, né le 3 août 1775 (*AD69 BMS Saint-Martin-en-Haut 1775 - 4<sup>E</sup>4563*)
- Jeanne Marie, née le 15 février 1777, † le 17 mars 1778 (*AD69 BMS Saint-Martin-en-Haut 1777 et 1778 - 227GG6*)
- Jean-Pierre, né le 7 mai 1780 (*AD69 BMS Saint-Martin-en-Haut 1780 - 227GG6*)
- Barthélemie, née le 16 septembre 1781 (*AD69 BMS Saint-Martin-en-Haut 1781 - 227GG7*)
- Jeanne, née le 22 septembre 1782 (*AD69 BMS Saint-Martin-en-Haut 1782 - 4<sup>E</sup>4564*)
- Jean Fleuri, né le 19 novembre 1784, † le 8 juin 1785 (*AD69 BMS Saint-Martin-en-Haut 1784 et 1785 - 227GG7*)

## Les formalités hypothécaires

J'ai eu beaucoup de mal à trouver des éléments concernant **Claude** en cette période de fermeture des AD, mais mes recherches, même incomplètes, n'ont pas été tout à fait vaines.

Nous voilà à nouveau au XIX<sup>ème</sup> siècle, il me faut abandonner les documents du Contrôle des actes et revenir à ceux des Hypothèques, en commençant par les Tables alphabétiques du répertoire des formalités du bureau unique de Lyon.

Le volume 85 Vignat-Vol (*4Q5/85*) me propose Claude/Claudius Villard à la case 278 du volume 18 du répertoire des formalités (*4Q5/113*).

Seule la première ligne me paraît intéressante, car il s'agit de la vente d'un pré à Duerne en date du 4 Floréal An 12 (24 avril 1804), pour une valeur de 1570 francs. Elle me renvoie à l'article n° 133 du volume 21 du registre des formalités, que je consulterai peut-être une fois le confinement levé ... même si rien ne m'assure qu'il s'agit de "mon" **Claude**.

Le premier recensement de 1836 (*6M23*) me montre **Claude** demeurant à Duerne avec **Jeanne** et ses fils : Jean-Pierre, cultivateur de 19 ans et Jean-Claude, 11 ans. Les suivants ne me révéleront aucune nouveauté jusqu'à celui de 1851, sur lequel **Jeanne** a déjà disparu, mais où **Claude**, à 69 ans, vit avec une domestique, Jeanne Côte (*6M122*).

Je relève qu'aucun des enfants ne vit sous son toit.

## La fin de l'histoire

Je l'ai déjà un peu évoqué dans la parties "les biens hérités" de **Jacques**, j'ai très peu d'éléments en ma possession quant à la succession.

C'est **Jeanne** qui s'en va la première, le 17 juin 1849 "*d'en le domicile de son mari*" du Pra de Duerne (*AD69 Décès Duerne 1849 - 4<sup>E</sup>1248*), elle a 66 ans.

Deux ans plus tard, **Claude** se remarie encore une fois, à 69 ans, le 12 septembre 1851 à Duerne, en épousant sa voisine Etiennette Bordel (*AD69 Mariage Duerne 1851 - 4<sup>E</sup>1248*). La mariée, âgée de 75 ans, est également veuve en secondes noces, originaire de Larajasse, et demeure donc également au Pra.

Un contrat de mariage a été établi le 30 août 1851 par Maître Garbit, notaire à Saint-Martin-en-Haut, document non numérisé (*3<sup>E</sup>35184*).

C'est au tour de **Claude** de s'en aller le 20 mars 1854 dans sa maison du Pra de Duerne, à 72 ans (*AD69 Décès Duerne 1854 - 4<sup>F</sup>1249*). Ce sont ses fils Jean-Pierre, 37 ans, et Simon, 40 ans, qui déclarent le décès. Nous l'avons vu, **Jacques** habite depuis longtemps à Rontalon. **Claude** est ici présenté comme propriétaire cultivateur.

Sa dernière épouse Etiennette est toujours là, je n'ai pas trouvé son décès dans les tables décennales de Duerne, ni de Larajasse.

Finalement, le jeune tisserand de 24 ans ne semble pas l'être resté bien longtemps, puisque seul, son acte de mariage de 1807 le mentionne.

Tout de suite après, lorsque son fils Jean-Pierre naît au Pra, en octobre de la même année, **Claude** est déjà propriétaire.

Certes, très souvent, les agriculteurs cumulaient les activités, mais comme je ne retrouverai plus la mention de tisserand, j'en déduis que les revenus de la propriété étaient suffisants pour l'entretien du foyer.

Je regrette de n'avoir pas plus de documents pour déterminer à qui est revenu la propriété ou si elle a été vendue. C'est une recherche que j'effectuerai certainement à un autre moment.

## 4ème partie : les descendants, le temps des grandes familles

Sosa-d'Aboville 1.3

### 1- Jean-Marie Villard et Louise Véricel

Troisième enfant du couple central, **Jean-Marie** porte donc le Sosa-d'Aboville 1.3.

Voici pour rappel, la fratrie de **Jean-Marie** :

- Claudine, née le 9 février 1840 (*AD69 Naissance Rontalon 1840 - 4E4009*)
- Jean Pierre, né le 20 juin 1847 (*AD69 Naissance Rontalon 1847 - 4E4009*)
- **Jean-Marie**, né le 17 septembre 1851 (*AD69 Naissance Rontalon 1851 - 4E4009*)
- Et un garçon mort-né, le 29 août 1854 (*AD69 Décès Rontalon 1854 - 4E4014*)

Sont présents dans la déclaration de naissance de **Jean-Marie** "*sieurs Etienne Braly, âgé de quarante un ans, instituteur communal de Rontalon et Jacques Madinier âgé de vingt huit ans, cardeur de soie demeurant au même lieu*".

Un élément m'intrigue dans cet acte : **Jean-Marie** est né "*dans le domicile dudit déclarant du lieu de Croix Sainte Huguette*" de la commune de Rontalon. Je vois ce lieu pour la première fois, et le recensement de 1851 (*6M115*) indique bien que la famille vit au hameau de Tiremanteau, où sont nés tous les enfants.

Le (décidément) très précieux numéro 95 de l'Araire comporte un article sur les 25 croix de Rontalon : j'y découvre la Croix de la Brosse, ancienne Croix Sainte Yguette, "*située au croisement du chemin de Bezin et de la voie romaine*". La voie romaine reliant le bourg à Tiremanteau, je décide qu'il s'agit de "la bonne croix", et le lieu de Sainte Yguette est bien matérialisé sur la section G dite de Montrond du plan cadastral de Rontalon (*3P2599*) de 1812. Il jouxte le lieu de Tiremanteau à l'est, mais il ne comporte qu'une bâtisse, et je doute qu'elle appartenait à **Jacques** (aucune propriété sur son compte cadastral, comme nous l'avons vu) et **Élisabeth** (même s'il me reste la recherche à effectuer post-confinement).

Je pense qu'il s'agit d'une erreur d'écriture, et que **Jean-Marie** est bien né à Tiremanteau, où vivent ses parents depuis au moins le recensement de 1841 (*6M49*).

### Le parcours militaire

Pour bien le comprendre, j'ai étudié l'origine du recrutement militaire aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles (*Source : AD69*) :

- 1798 : instauration de la conscription, service militaire pour tous les hommes âgés de 20 ans
- 1800-1805 : instauration du remplacement (le conscrit peut payer un remplaçant) puis du tirage au sort (tous ne partent pas)
- 1872 : suppression du remplacement, et création du service auxiliaire
- 1905 : suppression du tirage au sort et instauration du service militaire obligatoire.

Ce processus a généré 3 types de documents classés chronologiquement par classe d'âge, 20 ans à partir de l'année de naissance :

- Le tableau de recensement : le jeune de 20 ans est inscrit sur un registre cantonal qui permet de connaître le n° de tirage au sort du conscrit.
- La liste de tirage au sort : le conscrit est inscrit sur cette liste cantonale, classé par n° de tirage au sort. Comment se déroule-t-il ?

Le contingent est divisé en 5 parties, et le conscrit est affecté dans l'une d'elles ou exempté après passage devant le conseil de révision.

- 1<sup>ère</sup> partie : jeunes déclarés bons pour le service
  - 1<sup>ère</sup> portion, les mauvais numéros : bons pour un service long, de 2 à 9 ans selon les époques
  - 2<sup>ème</sup> portion, les bons numéros : bons pour un service court, de 6 mois à 1 an
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> partie : dispensés
- 4<sup>ème</sup> partie : service auxiliaire, pour les jeunes inaptes au service actif mais suffisamment aptes à un service dans les corps non mobilisables
- 5<sup>ème</sup> partie : ajournés d'un an.

Les hommes formant de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> partie du contingent se voient attribuer un n° de matricule.

- Le registre matricule : tenu par chaque bureau de recrutement, il consigne les états de service de chaque soldat (classé par n° de matricule), et donc leur parcours militaire.

Je suis allée directement au répertoire alphabétique du registre matricule de Lyon Sud 1871 (1RP1707), qui m'indique que **Jean-Marie** porte le n°105.

profession <i>cultivateur</i>		marq. particu.			
<b>Sillard Jean Marie</b>					
Fils de <i>Jacques</i> et de <i>Marie Elisabeth</i>					
dom. à <i>Montalane</i> c. d. <i>St-Jean</i> dép <sup>t</sup> <i>Loire</i>					
d. né le <i>10</i> 18 <i>70</i> à <i>Montalane</i>					
c. d. <i>Montalane</i> dép <sup>t</sup> de <i>Loire</i> rés. à <i>Montalane</i>					
c. d. <i>Montalane</i> dép <sup>t</sup> de <i>Loire</i> cheveux <i>châtains</i>					
sourcils <i>châtains</i> yeux <i>roux</i> front <i>bombé</i>					
nez <i>petit</i> bouche <i>charnue</i> menton <i>fossette</i>					
visage <i>arrondi</i> teint <i>clair</i> taille <i>1 mètre 65</i> millim.					
profession <i>cultivateur</i> marq. particu.					

profession		marq. particu.			
Fils de _____ et de _____					
dom. à _____ c. d. _____ dép <sup>t</sup> _____					
d. né le _____ 18 _____ à _____					
c. d. _____ dép <sup>t</sup> de _____ rés. à _____					
c. d. _____ dép <sup>t</sup> de _____ cheveux _____					
sourcils _____ yeux _____ front _____					
nez _____ bouche _____ menton _____					
visage _____ teint _____ taille <i>1 mètre</i> _____ millim.					
profession _____ marq. particu.					
<b>105</b>					
<b>1871</b>					

profession		marq. particu.			
Fils de _____ et de _____					
dom. à _____ c. d. _____ dép <sup>t</sup> _____					
d. né le _____ 18 _____ à _____					
c. d. _____ dép <sup>t</sup> de _____ rés. à _____					
c. d. _____ dép <sup>t</sup> de _____ cheveux _____					
sourcils _____ yeux _____ front _____					
nez _____ bouche _____ menton _____					
visage _____ teint _____ taille <i>1 mètre</i> _____ millim.					
profession _____ marq. particu.					
<b>Rég<sup>t</sup> T<sup>er</sup> d'Alsace</b>					
<b>Com Spécial 1871</b>					
<b>105</b>					
<b>1871</b>					

Le registre matricule consulté aux AD m'apprend que **Jean-Marie** mesure 1,65 mètre, que ses cheveux et ses sourcils sont châains et qu'il a les yeux roux (?). Sur son visage rond au teint clair, son front est bombé, son nez est petit, sa bouche charnue et son menton porte une fossette. Il est cultivateur.

Je n'ai malheureusement pas d'élément quant à son niveau d'instruction, les colonnes devant y faire référence étant occupées par des données liées au service.

Le conseil de révision l'a déclaré bon pour le service, mais il n'intègre pas l'armée active "*en raison de l'élévation de son n° de tirage*" (75). Son service me paraît quand même long et semble ne commencer qu'en 1878 :

- Il est affecté au 13<sup>ème</sup> escadron du train des Equipages stationné à Moulins n° 290 comme soldat, où il a accompli une période d'exercices du 20 août au 16 septembre 1878
- Il a accompli une période au même corps du 26 avril au 22 mai 1880
- Il est passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> juillet 1881
- Il a accompli une période d'exercices au 103<sup>ème</sup> régiment territorial d'infanterie du 23 avril au 5 mai 1883.

A cette date, il a déjà 32 ans, il est marié depuis 4 ans, et il a 3 enfants.

## Le mariage

Car à 28 ans, le 23 août 1879, il épouse à Rontalon **Louise Benoîte Véricel**, 24 ans (*AD69 Mariage Rontalon 1879 - 4<sup>E</sup>7336*).

La demoiselle est née à Aveize, canton de Saint-Symphorien, le 25 octobre 1855, et demeure à Larajasse, chez ses parents Jean-Claude Véricel et Antoinette Guyot, qui ont eu 7 enfants, tous nés à Aveize :

- Marie Benoîte Philomène, née le 14 juin 1844 (*AD69 Naissance Aveize 1844 - 4<sup>E</sup>194*)
- Claude Benoît, né le 11 octobre 1846 (*AD69 Naissance Aveize 1846 - 4E194*)
- Etienne Louise, née le 17 mars 1849 (*AD69 Naissance Aveize 1849 - 4E194*)
- Jean Marie Etienne, né le 10 juin 1852 (*AD69 Naissance Aveize 1852 - 4E194*)
- **Louise Benoîte**, née le 25 octobre 1855 (*AD69 Naissance Aveize 1855 - 4E195*)
- Pierrette, née le 10 novembre 1858 (*AD69 Naissance Aveize 1858 - 4E195*)
- Etienne Claudine, née le 12 août 1867 (*AD69 Naissance Aveize 1867 - 4E195*)

**Louise** est ouvrière en soie, tandis que **Jean-Marie**, à ce moment-là, est maçon.

Il agit "*de son consentement personnel, comme n'ayant d'ascendant pour autoriser son mariage*", **Jacques** et **Élisabeth** ayant déjà disparu.

Il est fait mention d'un contrat de mariage passé devant Maître Ogier, notaire à Saint-Symphorien-sur-Coise le 30 juillet 1879. Celui-ci figure bien dans le répertoire dudit notaire (*AD69 - 3<sup>E</sup>14293*), mais les minutes ne sont pas numérisées (*AD69 - 3<sup>E</sup>14331*).

Les époux signent tous les deux.

## Les enfants

**Jean-Marie** et **Louise** donneront naissance à 12 enfants :

- Antoinette, le 28 juin 1880 (*AD69 Naissance Rontalon 1880 - 4<sup>E</sup>7335*)
- Jeanne Marie, le 7 octobre 1881 (*AD69 Naissance Rontalon 1881 - 4E7335*)
- Philomène, née le 18 mai 1883 (*AD69 Naissance Rontalon 1883 - 4E7335*)
- Marie, née le 31 juillet 1884 (*AD69 Naissance Rontalon 1884 - 4E7335*)
- Les jumelles Pierrette et Jeanne Etienne, nées le 8 avril 1885 (*AD69 Naissance Rontalon 1885 - 4E12029*)
- Claudine, née le 12 septembre 1888 (*AD69 Naissance Rontalon 1888 - 4E12029*)

- Claudine Antoinette, née le 6 novembre 1891 (AD69 Naissance Rontalon 1891 - 4E12029)
- **Jean-Benoît (Sosa-d'Aboville 1.3.9)**, né le 8 juillet 1893 (AD69 Naissance Rontalon 1893 - 4E12029)
- Fanny Laurence, née le 19 avril 1895 (AD69 Naissance Rontalon 1895 - 4E12029)
- Benoîte Antoinette, née le 16 mai 1896 (AD69 Naissance Rontalon 1896 - 4E12029)
- Claude Benoît, né le 12 juillet 1897 (AD69 Naissance Rontalon 1897 - 4E12029)

## Le cadastre

Au folio 409 de la liste alphabétique de la matrice des propriétés foncières de Rontalon 1822-1914 (AD69 - 3P191/2 et 3P191/3) je découvre l'ensemble des biens de **Jean-Marie**.

Ils sont plus importants que ceux de son père : terrains vagues, taillis, bâtiment rural, jardin, châtaigneraies, prés, terres ... acquis essentiellement entre 1875 et 1914. En tout, 27 lignes dont 8 barrées, ce qui signifie que ces biens sont sortis de ce compte.

## Les recensements

Outre l'évolution de cette grande famille, ils me permettent de suivre l'activité professionnelle des époux.

Alors qu'il est cultivateur à 20 ans, lors de son recrutement militaire, maçon au moment de son mariage, **Jean-Marie** est mentionné :

- Maçon et ouvrier au recensement de 1881 (AD69 Recensement Rontalon - 6M326)
- Maçon journalier au recensement de 1886 (AD69 Recensement Rontalon - 6M359)
- Puis propriétaire cultivateur jusqu'à la fin de sa vie.

Quant à **Louise**, ouvrière en soie au moment de son mariage, on la retrouve :

- Tisseuse d'unis en 1881
- Veloutière en 1886
- Ménagère en 1891 (AD69 Recensement Rontalon - 6M393)
- Et enfin cultivatrice, jusqu'à son décès.

Par ailleurs, le recensement de 1881 m'apprend que Antoinette Guyot et Benoît Véricel, mère et frère de **Louise**, vivent chez les Villard, à Tiremanteau.

## La fin de l'histoire

Louise ne verra pas ses garçons partir à la guerre, car elle décède le 29 mai 1913 à son domicile de Tiremanteau. Elle a 57 ans (*AD69 Décès Rontalon 1913 - 4<sup>E</sup>13576*).

Je la retrouve dans la Table alphabétique des successions et absences du bureau de Mornant 1913-1928 (*3Q41/430*), mais une mention illisible m'empêche d'en comprendre le sens.

Jean-Marie a encore de belles années devant lui. Il assistera à quelques uns des mariages de ses enfants, dont celui de Jean-Benoît en 1922.

Je ne résiste pas au plaisir de vous le présenter le jour dudit mariage. C'est vrai qu'il ne respire pas le bonheur (mais ni plus ni moins que les autres convives, vous le constaterez plus loin), mais il a déjà 71 ans, et je lui trouve plutôt fière allure.

Et il a encore quelques années devant lui.

Le recensement de 1931 (*AD69 Recensement Rontalon - 6M680*) m'indique qu'il vit toujours à Tiremanteau, mais c'est Jean-Benoît qui est désormais le chef de famille.

Il s'éteint dans la maison familiale le 29 juillet 1935 à l'âge de 84 ans, c'est Jean-Benoît qui déclare son décès à l'officier de l'état civil de Rontalon (*Mairie de Rontalon, RC des Décès 1935*).

La Table alphabétique de successions et absences de Mornant 1929-1942 (*3Q41/431*) indique, au folio 188/401, une DS n°177 au 5 décembre 1935.



Sosa-d'Aboville 1.3.9

## 2- Jean-Benoît Villard et Jeanne Jacoud

**Jean-Benoît** est donc le neuvième enfant d'une fratrie de douze.

Il est né le 9 juillet 1893 dans la demeure de Tiremanteau (*AD69 Naissances Rontalon 1893 – 4<sup>F</sup>12029*), et l'acte me confirme les données du recensement, à savoir que son père est cultivateur et que sa mère n'est plus veloutière, mais ménagère.

Je note aussi que les deux témoins Jean Etienne Constantin, 78 ans, cultivateur, et Jean Antoine Mathelin, 48 ans, journalier, en cette toute fin de siècle, ne savent pas signer.

### Sous les drapeaux

Compte tenu de son âge, **Jean-Benoît** ne pouvait pas échapper à la Grande Guerre.

Le Répertoire alphabétique du registre matricule Lyon Sud de 1913 (*1RP1821*), m'apprend qu'il porte le matricule n°930. Je le retrouve ainsi dans le deuxième volume du registre de 1913 (*1RP1206*).

Une fois son état civil vérifié, j'apprends que **Jean-Benoît** est cultivateur, que sur un visage moyen, son nez est gros, ses yeux sont gris et qu'il a les cheveux châtain clair. Il mesure 1,68 mètre.

Son degré d'instruction est estimé à 3, c'est-à-dire que son instruction primaire est plus développée que les simples notions de lecture et d'écriture :

- 0 : ne sait ni lire ni écrire
- 1 : sait seulement lire
- 2 : sait lire et écrire
- 3 : instruction primaire plus développée
- 4 : brevet de l'enseignement primaire
- 5 : bachelier, licencié, etc.
- X : instruction non vérifiée.

Je tente de mon mieux de reconstituer ce parcours militaire qui commence pratiquement avec la Grande Guerre :

- **Jean-Benoît** incorpore et rejoint un corps d'artillerie le 27 novembre 1913
- Il est mobilisé le 2 août 1914
- Il passe dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> octobre 1916
- Puis au 274<sup>ème</sup> régiment d'artillerie le 1<sup>er</sup> avril 1917
- Et à différents régiments d'artillerie jusqu'en novembre 1918.

Dans les différentes campagnes menées, dont la grande campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 2 septembre 1919, je note qu'il a mené celle de l'Orient du 15 janvier 1917 au 5 juillet 1918 et qu'il a été "*En route par mer à destination de Salonique du 16 au 21 janvier 1917*".

Mis en congé illimité de démobilisation à la date du 3 septembre 1919, on lui accorde un Certificat de Bonne Conduite et la Médaille de la Victoire n° 4107.

Bien entendu, il ne traverse pas cette période sans conséquences.

Il est classé "*service auxiliaire, invalidité inférieure à 10%, par la Commission CSR de Lyon du 19 juin 1923, pour "troubles auditifs non imputable pour oreille droite"*".

Il y restera jusqu'à la date de sa libération du service militaire le 11 mai 1934.

Le 11 septembre de la même année, il est proposé pour une pension temporaire de 25% pour :

- "1°/ Otite moyenne cicatricielle droite. Séquelles d'évidement pétro-mastoïdien, pas de supuration actuelle. (...)
- "2°/ Vertiges fréquents. Romberg positif (sur pièces)".

Le Signe de Romberg Postural (SRP) est un reflet des répercussions d'un déséquilibre musculo-articulaire sur la posture du sujet. Le test de Romberg a pour objectif de détecter des problèmes posturaux et d'équilibre. C'est peut-être cette affection qui sera à l'origine de sa disparition.

## Le mariage

Les documents numérisés des mariages ne vont pas au-delà de l'année 1919. Je me suis donc rendue à la mairie de Saint-Martin-en-Haut pour y relever et photographier l'acte de mariage, et à celle de Rontalon pour faire de même avec tous les actes de naissance des enfants.

Le 19 mai 1922, à 29 ans, **Jean-Benoît** épouse dans la maison commune de Saint-Martin-en-Haut **Jeanne Marie Pierrette Jacoud**, "*sans profession spéciale*". Elle est domiciliée "*en notre commune, lieu du Pras*" ... nous retrouvons ici le hameau de **Jacques**, situé auparavant sur la commune de Duerne (*RC Saint-Martin-en-Haut NMD 1922*).

La jeune mariée est née à Larajasse le 27 février 1903 (*AD69 Naissance Larajasse 1903 - 4E11898*). Elle est la fille de Antoine Marie Jacoud, 38 ans, cultivateur, domicilié à la Jacotière "de cette commune", et de Jeanne Marie Bonnier, 31 ans et ménagère audit lieu. Les parents de Jeanne, signent "*le présent acte, après lecture faite*".

## La fratrie de Jeanne

Antoine Marie avait épousé Jeanne Marie à Châtelus le 24 juin 1898 (*AD42 NMD Châtelus 1891-1898 - 3NUMEC2/3E55\_7*). Cette petite commune toute proche de Larajasse se trouve néanmoins dans le département de la Loire.

Ce document comporte un petit paragraphe concernant un enfant déjà né : "*A l'instant, les époux susnommés déclarent que le quinze août mil huit cent quatre vingt treize, Bonnier Jeanne Marie est accouchée d'un enfant naturel inscrit le lendemain à la mairie de Châtelus, registre des naissances, sous le nom de Bonnier Jean Marie, qu'ils reconnaissent comme leur enfant légitime avec tous les droits qui peuvent être attachés à cette qualité*". Jean-Marie était-il le fils d'Antoine Marie, qu'il aurait reconnu au moment du mariage ? Ou bien a-t-il reconnu l'enfant d'un autre ? Je n'ai pas la réponse à ce jour.

Le couple aura donc 8 enfants :

- Jean Marie (Bonnier), né le 15 août 1893 à Châtelus (*AD42 NMD Châtelus 1891-1898 - 3NUMEC2/3E55\_7*)
- Jeanne Marie Pierrette, née le 26 avril 1899 à Larajasse (*AD69 Naissance Larajasse 1899 - 4E11898*)
- "*Un garçon sans vie*" le 26 mars 1900 à Larajasse (*AD69 Décès Larajasse 1900 - 4E11900*)
- Jeanne Marie Catherine, née le 10 septembre 1901 à Larajasse (*AD69 Naissance Larajasse 1901 - 4E11898*)
- **Jeanne Marie Pierrette**, le 28 février 1903 à Larajasse (*AD69 Naissance Larajasse 1903 - 4E11898*)

- Joannès, né le 12 juillet 1906 à Larajasse (AD69 Naissance Larajasse 1906 - 4E13460)
- Marius, né le 10 octobre 1908 à Larajasse (AD69 Naissance Larajasse 1908 - 4E13460)
- Péroline, née le 13 juin 1914 à Larajasse (AD69 Naissance Larajasse 1914 - 4E13460)

J'ai encore une fois été surprise que "notre" **Jeanne Marie Pierrette** porte les trois mêmes prénoms qu'une sœur aînée. J'ai bien étudié les registres des décès de Larajasse entre 1899 et 1903, mais je n'ai pas trouvé celui qui aurait justifié d'attribuer à nouveau ce triple prénom.

Maintenant que nous connaissons les familles des époux respectifs, je ne résiste pas de vous montrer la photo de mariage de **Jean-Benoît** et de **Jeanne**.



Les mariés au centre sont bien sûr parfaitement identifiables. Les 10 ans d'écart entre l'époux et l'épouse sont bien marqués, d'autant que **Jean-Benoît** a fait la guerre ; il en est revenu, moins marqué que beaucoup, mais il sera néanmoins pensionné.

Nous reconnaissons **Jean-Marie** en bas à gauche.

Les parents de la mariée, Antoine Marie et Marie, sont assis à la gauche de celle-ci ; la maman est la seule qui semble esquisser un sourire.

Quant aux autres participants, les propositions vont bon train dans ma belle-famille aujourd'hui, mais malgré le bien fondé de certaines, je ne m'aventurerai pas, sans certitude, à identifier d'autres personnes.

## Les enfants

Jean-Benoît et Jeanne n'auront pas moins de 15 enfants. Jusqu'en 1937, ils sont tous nés à Rontalon, dans la demeure de Tiremanteau. J'ai relevé et photographié tous les actes dans les Registres Civils de ladite commune.

Les plus jeunes sont nés à l'hôpital de Saint-Martin-en-Haut. La mairie de cette commune ne m'a pas autorisée, à juste titre, la consultation des actes, en vertu du délai de communicabilité des archives de moins de 75 ans.

- Jeanne Marie Perrine, née le 20 mars 1923, † le 9 août 1923 (*RC NMD Rontalon 1923-1929*)
- Marie Antoinette Solange, née le 27 mars 1924 (*RC NMD Rontalon 1923-1929*)
- Marie Claudia Thérèse, née le 18 août 1925, † le 5 avril 1926 (*RC NMD Rontalon 1923-1929*)
- Claude Marie Albert, né le 30 juillet 1926 (*RC NMD Rontalon 1923-1929*)
- Jeanne Marie Alice, née le 19 décembre 1927 (*RC NMD Rontalon 1923-1929*)
- Claude Pierre Emile, né le 21 juillet 1929 (*RC NMD Rontalon 1923-1929*), † le 10 mars 2013 à Givors (69) (*Acte de décès n° 64 - Base de données Insee deces-en-france.fr*)
- Benoîte Marie Thérèse (Sosa-d'Aboville 1.3.9.7), née le 2 janvier 1931 (*RC NMD Rontalon 1930-1939*)
- Pierre Benoît René, né le 4 octobre 1932, † le 19 janvier 1941 à Sainte-Foy-lès-Lyons (*RC NMD Rontalon 1930-1939*) d'une crise de rhumatisme au cœur (*Source : Thérèse Villard*)
- Claude Louis Roger, né le 1<sup>er</sup> novembre 1933 (*RC NMD Rontalon 1930-1939*)
- Benoît Marie Alphonse, né le 22 janvier 1935 (*RC NMD Rontalon 1930-1939*)
- Jeanne Perrine Yvonne, née le 5 avril 1937 (*RC NMD Rontalon 1930-1939*)
- Joseph, né le 5 mai 1938 à Lyon 2<sup>ème</sup>, † le 15 mai 1938 à Sainte-Foy-lès-Lyons (*RC NMD Rontalon 1930-1939*)
- René Pierre, né le 7 juin 1944 à Saint-Martin-en-Haut, † le 24 avril 1946 à Lyon 3<sup>ème</sup> (*RC NMD Rontalon 1940-1949*) d'une méningite (*Source : Thérèse Villard*)
- Georges, après 1946 (*Source : Thérèse Villard*)
- Hélène, après 1946 (*Source : Thérèse Villard*)

La particularité de tous ces enfants auxquels on a attribué 3 prénoms, est qu'ils utilisent tous leur troisième prénom : j'entends toujours parler des tantes Solange, Alice, Yvonne, des tontons Emile, Albert, etc., ... curieux.

Pour avoir longuement parlé avec Thérèse, je peux, grâce à ses souvenirs d'enfance, retracer un peu la vie dans la petite ferme de Tiremanteau.

Jean-Benoît et Jeanne avaient des vaches, des chèvres, des moutons, des cochons, des lapins, des poules. Mais aussi des arbres fruitiers, la fameuse pomme de Rontalon, et des cerises. Ils cultivaient, comme la plupart des paysans, des légumes. Le couple vendait les produits de la ferme aux marchés de Rontalon et de Saint-Martin-en-Haut : œufs, lait, légumes et fruits ... Les produits partaient aussi à Lyon : les enfants les descendaient au carrefour des Trèves, non loin de la ferme, et un camion les ramassait

et les emmenait au grand marché de la rive droite de la Saône, le fameux "royaume des coquetiers" du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le foyer vendait assez peu de légumes, il fallait quand même bien nourrir cette très grande famille !

Lorsque les travaux des champs ne les en empêchaient pas, les enfants se rendaient à pied à l'école du bourg de Rontalon, en moins d'une heure ; c'était l'école publique pas encore mixte, mais garçons et filles déjeunaient ensemble à la cantine, servis par "les sœurs".

Le confort d'aujourd'hui était encore loin : pour pouvoir étudier dans un espace aussi confortable que possible, avant le début des cours, des groupes de 4 faisaient à tour de rôle le ménage de la classe et devaient allumer le poêle à bois ... et pour cela, chacun devait apporter une bûche de la maison.

Bien sûr, la quasi-totalité de la famille se rendait à l'église les dimanches, et tous les enfants avaient une éducation religieuse.

**Thérèse** se rappelle être allée très souvent aux champs avec un frère ou une sœur (et le chien), garder les vaches et les chèvres. Elle aidait à ramasser des légumes, et participait au ménage et à la lessive, plus particulièrement à la corvée du rinçage à la "boutasse" : ce terme du pays lyonnais désigne une espèce de citerne à ciel ouvert et peu profonde, où s'amassent les eaux pluviales des jardins privés d'autres moyens d'arrosage (*Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales cntrl.fr*).

Elle garde aussi quand même des souvenirs de jeux, ainsi que celui d'une poupée dont un cochon avait dévoré la tête.

Pendant les grandes vacances, les garçons, vers 12 ans, étaient placés "en condition", dans d'autres fermes. Nourris et logés jusqu'à la rentrée des classes, ils travaillaient pour les fermiers, modestement rémunérés, mais le salaire revenait au foyer.

Ses souvenirs de la période de la guerre sont un peu diffus mais significatifs :

- La peur des avions, des bombardements et des sirènes au loin
- La peur d'un bataillon de l'armée française africaine passant devant la maison
- Une maison d'un hameau tout proche bombardée par l'aviation allemande, mais qui n'a heureusement pas fait de victimes, car elle était vide, les résistants étant allés se réfugier dans le village voisin
- Des citadins mal nourris qui montent en vélo de Lyon pour s'approvisionner dans les fermes
- **Thérèse**, une douzaine d'années, qui descend au bourg pour récupérer les cartes d'alimentation distribuées par la mairie...

Si on met de côté cet épisode de 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, je pense que la vie de la famille de **Jean-Benoît**, de **Jeanne**, de **Thérèse** et de tous ses frères et sœurs est encore très proche de celle de leurs ancêtres paysans, même les plus anciens. Ces souvenirs sont donc très importants et permettent d'imaginer assez précisément ce que pouvait être leurs cadres de vie et de travail.

## La fin de l'histoire

Les époux resteront paysans à Tiremanteau. C'est une vieille échelle qui marque la fin de leur histoire.

En ce début juillet 1955, **Jean-Benoît** s'en va cueillir des cerises comme il l'a fait tant de fois. A cette époque, les anciennes variétés de cerisiers sont des arbres très grands : une grande échelle est nécessaire pour atteindre les fruits les plus hauts, celle-ci sert depuis fort longtemps, peut-être depuis **Jean-Marie**, peut-être depuis **Jacques** ?

C'est un barreau qui aurait cédé.

Je ne peux m'empêcher aussi de me remémorer le dossier médical du soldat de la Grande Guerre : est-ce que ses vertiges et ses déséquilibres posturaux n'auraient pas entraîné sa chute ? Nous ne le saurons sans doute jamais.

Transporté à Lyon, peut-être l'hôpital Edouard Herriot dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, il décède un jour ou deux plus tard, le 14 juillet 1955 (*AM Lyon3 Décès 1955 - 2<sup>E</sup>3099*). Il avait 62 ans.

C'est sa fille Alice, avec sa famille, qui continuera d'habiter la ferme de Tiremanteau presque jusqu'à la fin de sa vie.

Je ne sais pas à quel moment **Jeanne** a quitté la demeure, je sais seulement qu'elle en est partie pour aller vivre chez son fils Alphonse.

Comme dans de nombreuses familles, des tensions et désaccords ont entraîné un relâchement des liens de la fratrie et la constitution de "clans", rendant inaccessible cette partie et la suite de l'histoire.

**Jeanne** est décédée le 3 mars 1991 à Alix, une commune au nord du département du Rhône (*Acte de décès n° 35 - Base de données Insee deces-en-france.fr*). Elle avait 88 ans.

Place à **Thérèse** !

## Sosa-d'Aboville 1.3.9.7

### 2- Thérèse Villard et Francis Gaudin

Pour rappel, et comme l'indique sa numérotation Sosa-d'Aboville, **Thérèse** est la 7<sup>ème</sup> des 15 enfants de **Jean-Benoît** et **Jeanne**.

**Thérèse** a grandi, et nous la retrouvons à 18 ans avec son premier emploi rémunéré : elle travaille l'Hôtel des Gourmets de Saint-Martin-en-Haut. Cet établissement profite de l'ouverture de la foire de Lyon au mois de mars pour lancer sa saison, jusqu'au mois d'octobre. **Thérèse** y demeure toute la saison : elle fait les chambres et le ménage, sert les repas et petits déjeuners. Elle s'y plaît bien, d'autant qu'à la fermeture de l'hôtel en octobre, ses propriétaires offrent à quelques employés une semaine de vacances dans un hôtel de Nice : partie avec deux de ses "copines", **Thérèse** prend ainsi ses premières vacances et effectue son tout premier voyage. Un très bon souvenir.

A la suite de ce premier emploi, **Thérèse** descend à Lyon s'employer dans une famille aisée, pendant une paire d'années.

Elle revient de temps en temps à Tiremanteau sur ses jours de repos, et c'est à la vogue de Rontalon qu'elle rencontre **Francis**.

Arrivée (de Provence) en région lyonnaise à l'âge de 12 ans, je suis restée un grand moment perplexe lorsqu'une de mes camarades de collègue m'a proposé un jour d'aller faire un tour à la vogue : elle-même fort étonnée, a dû m'expliquer que la vogue était le lieu de la fête foraine (chez moi, on dit la féria). Wikipédia me précise qu'une vogue "est l'appellation utilisée dans l'aire franco-provençale (en France, la majeure partie de la région Rhône-Alpes) pour désigner les fêtes votives annuelles de chaque commune, et pendant lesquelles se tiennent aussi généralement les fêtes des conscrits".

### Le mariage

Le 21 avril 1951, à 20 ans, **Thérèse** épouse **Francis Gaudin** à Rontalon (*Extrait de l'acte de mariage n°7, figurant sur le livret de famille*).

**Francis** est employé d'usine à Feyzin, cité encore partiellement rurale, malgré l'essor de sa zone industrielle et de sa raffinerie.

Le jeune homme a 23 ans, il est né le 11 décembre 1928 à Lyon, dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement (*RC Naissance Lyon 2<sup>ème</sup> 1928 - Acte n°5240*).

Son père Isidore, électricien, était né à Lyon le 16 septembre 1897 (*AM Lyon Naissance 1897 - 2<sup>F</sup>1790 - Acte n°1459*).

Sa mère, Isabelle Renée Martinetti, était née à Francheville, dans l'ouest lyonnais, le 19 octobre 1896 (*AD69 Naissance Francheville 1896 - 4<sup>F</sup>11838 - Acte n°42*).

Son père César, d'origine piémontaise, venait tout juste d'être naturalisé français par l'article II du décret de naturalisations du 11 juillet 1896 (*Archives nationales numérisées Côte BB/34/411, document 16*).



## La fratrie de Francis

Le couple a eu 3 garçons :

- Jean Isidore, né le 25 mars 1922 à Lyon 2<sup>ème</sup>, † le 6 décembre 1988 à Aix-en-Provence ([Acte de décès n°1154 - Base de données Insee deces-en-france.fr](#))
- Francis, né le 11 décembre 1928
- Paul, né le 29 octobre 1930 à Lyon, † le 10 juillet 1998 à Pierre-Bénite (Rhône) ([Acte de décès n°00464 - Base de données Insee deces-en-france.fr](#))
- ... et une fille, dont personne ne connaît le prénom, j'y reviendrai.

L'histoire de la famille Gaudin-Villard est un peu difficile à mettre en place, c'est un challenge que je devrai relever à l'issue de ce mémoire.

Thérèse et Francis divorceront en 1977, et les époux finiront par couper complètement les ponts dans les années 1980. Je ne suis pas sûre que Francis ait connu le moindre de ses petits-enfants.

Ceci explique le fait que tout ce qui suit est issu des souvenirs de Thérèse et des aînés de ses enfants, ce qui m'oblige à employer parfois le conditionnel.

A l'image des frères de Thérèse qui étaient placés "en condition", l'été, pour travailler dans des fermes, Francis et ses frères auraient été placés dans une ferme de Saint-Martin-en-Haut, chez un paysan nommé Charvolin.

Il semble qu'ils aient été plus ou moins abandonnés par leur père Isidore, avec lequel ils ne s'entendaient pas, et qui ne les a "[jamais récupérés](#)".

Cet épisode se serait déroulé pendant la guerre, et dans un même temps, leur mère Isabelle a disparu, avec sa fille. Ont-elles été raflées ? Isabelle est-elle partie avec sa fille ? Personne ne l'a jamais su, elles ne sont jamais reparues.

Triste histoire, qui ne me permet même pas de donner un prénom à la jeune fille. Mais je suis têtue, et ne supporte pas cette terrible injustice.

Une idée : l'acte de naissance de Francis m'indique que ses parents sont domiciliés à Vénissieux en 1928. Je pourrais consulter les registres des recensements des années 1920, et peut-être y trouver la famille Gaudin ?

Malheureusement, la ville de Vénissieux est loin des quelques centaines d'habitants de Rontalon, les AD69 me proposent pas moins de 47 registres correspondant à 47 rues de la ville ! Un vrai casse-tête !

Mais je me rappelle avoir trouvé le registre matricule d'Isidore, peut-être indique-t-il une adresse plus précise ? Bingo, en 1924, Isidore est domicilié au 11 rue des Écoles à Vénissieux !

Le couple s'étant marié en 1921, je consulte le recensement de cette année ([6M595](#)) : la rue des Ecoles n'existe pas ! Encore une impasse ? Un peu découragée, je consulte le recensement de 1926 ([6M642](#)), où je trouve ladite rue !

RHÔNE		6 M 642 - ECOLES (RUE DES) (1926)									
LE DÉPARTEMENT											
56	108	367	Gandin	Isidore	1897			Egane	Estherin	Gaz	
		368	Gandin	Isabelle	1896	Franchin			Egane	Nest	
		369	Gandin	Jean	1902	Lyon			f. b.		
		370	Gandin	Emillienne	1924				f. p.		
		371	Marinelli	Madeleine	1972	Gumbly			Mille mie		

Je parcours fébrilement le registre, et victoire !

J'ai l'émotion et la grande fierté de sortir Emillienne de l'oubli, 96 ans après sa naissance, et peut-être 3/4 de siècle après sa disparition. Qu'est-ce que j'aime ces moments !

Emillienne et sa mère Isabelle ne font pas partie des objectifs du présent mémoire, j'en resterai donc là, mais ma tâche n'est pas terminée : je compte bien me remettre à leur recherche plus tard et tenter de découvrir ce qui leur est arrivé, à tout le moins, les recherches qui ont été menées pour les retrouver en ces temps troublés. Qui sait ?

Je note aussi que la mère d'Isabelle, de son nom de jeune fille Madeleine Combe, née en 1872 (et non 1972), vit dans le foyer de sa fille de la rue des Écoles.

Mais revenons à **Thérèse** et **Francis**.

Juste après le mariage, le couple vient habiter à Charly, une commune proche du grand complexe industriel du sud de Lyon. **Francis** travaille dans une usine de Feyzin, puis à l'Air Liquide.

Pendant ce temps, **Thérèse** emballe du chocolat dans La Chocolaterie du Rhône, à Vernaison, toute proche.

### Les enfants

Je vous présente la dernière grande famille de cette histoire, la joyeuse et bruyante tribu de mon mari, de mes belles-sœurs et de mes beaux-frères.

Comme ils sont tous âgés de moins de 75 ans, j'utilise des prénoms inventés pour respecter les normes de confidentialité.

- Gabrielle, née le 16 avril 1952 à Lyon 2<sup>ème</sup> (*Extrait de l'acte de naissance n°961, figurant sur le livret de famille*)
- Jeanne, née le 7 avril 1954 à Lyon 2<sup>ème</sup> (*Extrait de l'acte de naissance n°857, figurant sur le livret de famille*)
- France, née le 17 juillet 1955 à Lyon 2<sup>ème</sup> (*Extrait de l'acte de naissance n°1769, figurant sur le livret de famille*)
- Martial, né le 4 décembre 1956 à Lyon 2<sup>ème</sup> (*Extrait de l'acte de naissance n°2744, figurant sur le livret de famille*)
- Denis, né le 28 janvier 1960 à Oullins (69) (*Extrait de l'acte de naissance n°47, figurant sur le livret de famille*).

- Simon, né le 29 août 1961 à Oullins (*Extrait de l'acte de naissance n°435, figurant sur le livret de famille*)
- Patrice, né le 27 février 1963 à Oullins (*Extrait de l'acte de naissance n°133, figurant sur le livret de famille*)
- Inès, née le 22 août 1966 à Saint-Symphorien-d'Ozon (69) (*Extrait de l'acte de naissance n°93, figurant sur le livret de famille*)
- Marion, née le 12 juillet 1968 à Lyon 8<sup>ème</sup> (*Extrait de l'acte de naissance n°422, figurant sur le livret de famille*)

**Thérèse** s'arrête de travailler dès la naissance de Gabrielle ... et l'arrivée régulière de nouveaux bébés lui donnera raison !

La famille habite à Vernaison jusqu'au début des années 1960, puis Feyzin, où elle subit la catastrophe de l'explosion de la raffinerie le 4 janvier 1966.

Ce matin-là, un peu avant 7 heures, alors qu'elle prépare le petit déjeuner devant sa cuisinière, **Thérèse** raconte que "*sans avoir rien compris*", elle se retrouve assise au centre de sa cuisine, au milieu d'un amas de vitres explosées, de portes de placards, de vaisselle et de produits tombés desdits placards.

Elle envoie Gabrielle "*voir ce qu'il se passe*", et dehors, l'adolescente aperçoit non loin de là le brasier, les flammes, un champignon de feu et de fumée s'élevant à plusieurs centaines de mètres de hauteur. De retour à l'appartement, une nouvelle série d'explosions la projette d'un mur à un autre. Les pompiers font le tour des appartements pour faire évacuer les familles : "*il faut partir*" ... mais pour aller où ?

Le petit dernier, Patrice, n'a aucun souvenir de la catastrophe, il est resté dans les bras de sa mère. Martial et Denis ont tellement peur, qu'ils courent à travers champ, aussi vite qu'ils le peuvent, et si longtemps, qu'on les a retrouvés à plusieurs kilomètres de l'appartement. Simon, 5 ans, ne se rappelle que d'une chose : la nécessité de "*courir dans les champs avec d'autres gens que je ne connaissais pas, sans savoir pourquoi, mais courir, il fallait courir ...*".

La catastrophe a tué 18 personnes, dont 11 pompiers.

L'appartement des Gaudin n'a pas souffert tant que cela, la famille a simplement dû aller habiter chez une sœur et un frère de **Thérèse** à Brignais pendant une semaine. Mais cette catastrophe les a malgré tout fortement marqués.

Avec l'arrivée d'Inès et Marion, l'appartement est vraiment devenu trop étroit, et la tribu ne s'épanouit pas dans cette cité de béton. Le turbulent petit Denis accumule tellement de bêtises, que la cité lui attribue très souvent celles qui ne sont pas siennes.

En 1969, c'est l'achat d'une ancienne ferme à Brignais qui permettra aux enfants de grandir dans un cadre en adéquation avec leur grande énergie et leur non moins grande imagination "*à toutes les faire*" se souvient Thérèse. Cette ville de plus de 11000 habitants aujourd'hui n'était encore qu'une bourgade de moins de 4000 habitants en 1968, au pied des Monts du Lyonnais, en pleine campagne.

C'est cette même année que la vie de la famille bascule, avec le décès brutal de France, 14 ans, terrassée par une péritonite le 18 juin (*Extrait de l'acte de décès n°1543, figurant sur le livret de famille*).

Le couple ne se remettra pas de ce drame absolu.

**Thérèse** et **Francis** divorcent le 14 décembre 1977 (*Mention marginale de l'acte de mariage n°7, figurant sur le livret de famille*).

Les ponts seront définitivement coupés entre les anciens époux dans la décennie suivante, et **Francis** décèdera le 21 janvier 2007 à Pierre-Bénite (69) (*Acte de décès n° 040 - Base de données Insee deces-en-france.fr*).

Encore jeune, **Thérèse** a repris des travaux de ménage jusqu'à la retraite, il fallait bien payer la maison qu'elle avait gardée, et surtout nourrir et élever les jeunes enfants.

Elle y vit encore aujourd'hui, en bonne forme, et toujours d'humeur égale.

Ses enfants ont donné le jour à 10 petits-enfants et à ce jour, elle est trois fois arrière-grand-mère.

C'est avec elle que je décide de clore cette histoire, **son** histoire, vieille de plus de 350 ans.

## Et maintenant ?

Le rideau est tombé, et je ne pensais pas qu'il serait aussi difficile de conclure ce travail.

D'abord parce qu'il ne m'est pas aisé de rendre au passé tous ces personnages auxquels je confesse m'être attachée.

Parce qu'ils sont les ancêtres directs de **Thérèse**, de mon mari et de mon fils ?

Parce que leur cadre de vie correspond presque parfaitement au nôtre ? Comme je l'ai évoqué, randonneurs, cyclistes et géocacheurs, nous connaissons vraiment très bien cette partie des Monts du Lyonnais, et l'intérêt et l'émotion sont grands, de savoir exactement dans quels hameaux ont vécu ces ancêtres.

Mais il n'y a pas que cela.

Grâce à mes recherches, j'ai appris à bien les connaître, à imaginer leur vie, leur travail, leurs bons et leurs mauvais moments. J'aime à m'imaginer qu'ils voient et qu'ils apprécient mon travail et mon intérêt pour eux ... et pourquoi pas, qu'ils brûlent de répondre à toutes les questions que je me pose !

Mais comme je ne peux pas, malheureusement, compter sur cette éventualité, j'ai bien l'intention de retourner aux Archives pour creuser quelques points qui me laissent sur ma faim.

Pour n'en citer qu'un, je voudrais notamment étudier le compte cadastral d'**Élisabeth**, afin, peut-être, d'établir quand et comment les époux sont devenus propriétaires de la maison de Tiremanteau.

J'envisage aussi de déployer cet arbre agnatique (qui ne prend en compte que les ancêtres paternels) pour en faire un arbre complet, avec tous les ascendants de **Thérèse**.

Je brûle également de commencer l'arbre des Gaudin, et de chercher ce qui est advenu de la mère et de la sœur de **Francis** : Isabelle et Emillienne.

L'aventure ne s'arrête jamais ... quel bonheur !

# Bibliographie

## Sur Rontalon :

- Site Internet de la commune : <https://www.rontalon.fr/index.php?tg=articles&topics=65> , y compris les 2 paysages photographiques
- Périodique L'Araire n°95 de 1993 "Rontalon, 1000 ans d'histoire", "Les Croix de Rontalon" et "Petite Chronique municipale"
- Bulletin municipal Rontalon Horizons n°30/2017, dossier "Commerce et artisanat d'antan"
- Site Wikipédia <https://fr.wikipedia.org/wiki/Rontalon>.

## Sur le tissage et les veloutiers :

- Périodique l'Araire n°168 de mars 2012 "Le tissage du velours dans l'ouest lyonnais".

## Sur La Chapelle :

- Internet de la commune : <http://lachellesurcoise.fr/index.php/municipalite/historique>, y compris la carte postale photographique.

## Illustrations

- Page de couverture : Léon Lhermitte, Atelier de tisserand  
Photo © RMN-Grand Palais (musée d'Orsay)/Thierry Le Mage  
Paris, musée d'Orsay, conservé au musée du Louvre  
[https://art.rmngp.fr/fr/library/artworks/leon-lhermitte\\_atelier-de-tisserand\\_fusain](https://art.rmngp.fr/fr/library/artworks/leon-lhermitte_atelier-de-tisserand_fusain)
- Les photographies de mariage et autres photos en noir et blanc m'ont été prêtées par Thérèse
- La photographie du domaine de Monterou à Yzeron est de moi, post-confinement.